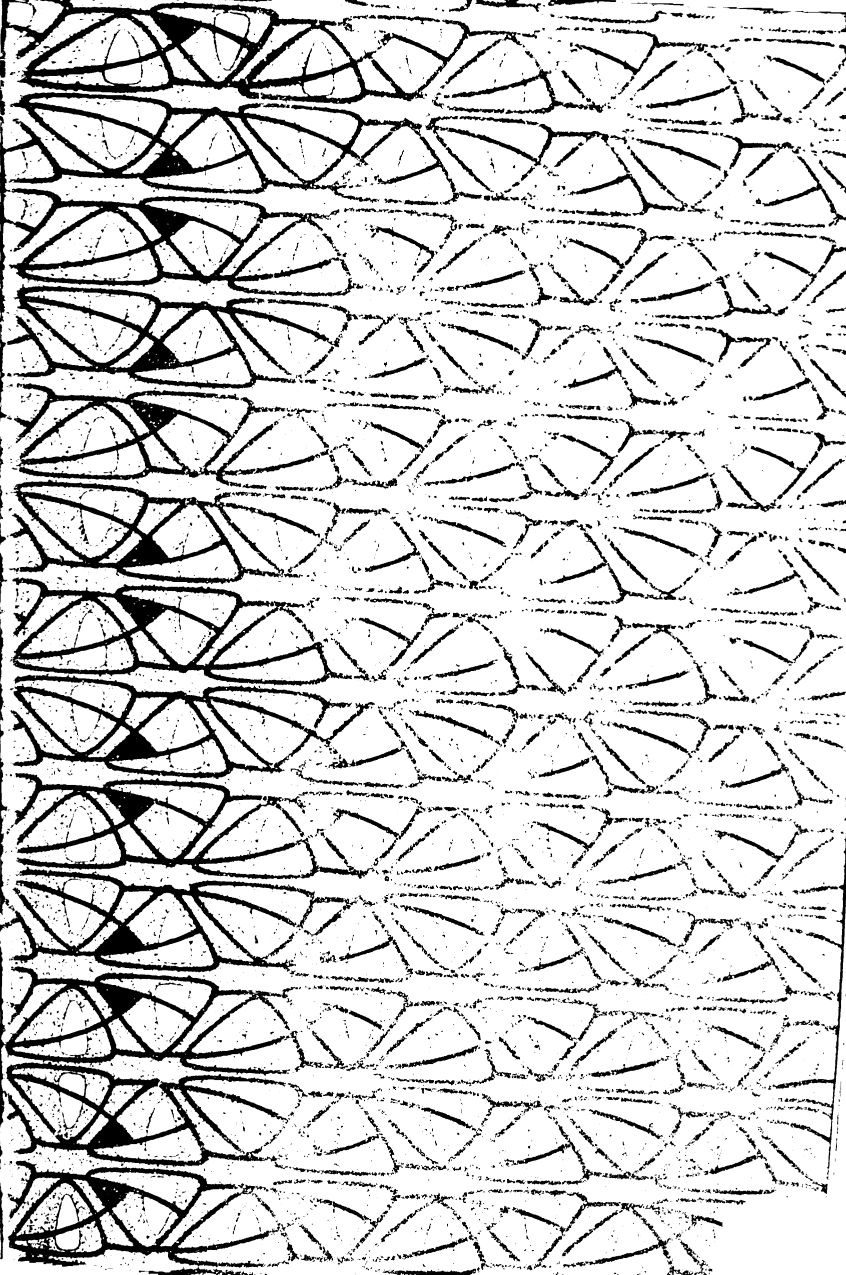
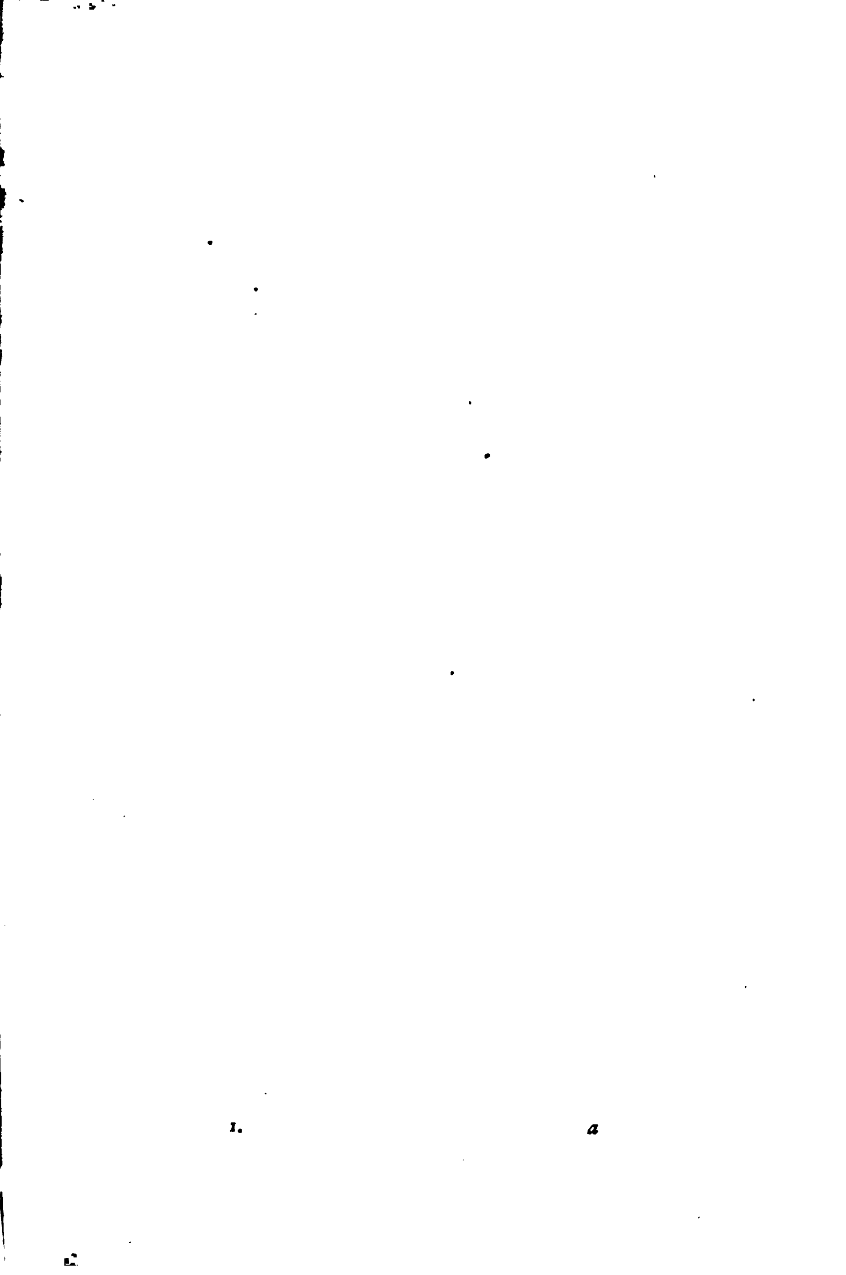






I. a

CHANSONNIER HISTORIQUE

DU XVIII[e] SIÈCLE

RECUEIL DE CHANSONS, VAUDEVILLES
SONNETS, ÉPIGRAMMES, ÉPITAPHES
ET AUTRES VERS SATIRIQUES ET HISTORIQUES

Formé

Avec la Collection de Clairambault, de Maurepas

ET AUTRES MANUSCRITS INÉDITS

I

RECUEIL CLAIRAMBAULT-MAUREPAS

CHANSONNIER
HISTORIQUE
DU XVIII[e] SIÈCLE

Publié avec Introduction, Commentaire, Notes et Index

PAR

ÉMILE RAUNIÉ

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

Orné de

Portraits à l'eau-forte par ***ROUSSELLE***



PARIS

A. QUANTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

7, RUE SAINT-BENOIT

1879



PREMIÈRE PARTIE

LA RÉGENCE

I



PIERRE CLAIRAMBAULT

Généalogiste des Ordres du Roy

1651 - 1740

Rousselle sc — A Quantin Imp Edit



PRÉFACE



UN homme d'esprit a dit de l'ancien gouvernement de la France que c'était *une monarchie absolue tempérée par des chansons.*

« Liberté entière était du moins laissée sur ce point.

« Cette liberté était tellement inhérente au caractère national que les historiens l'ont remarquée. Les Français, dit Claude de Seyssel, ont toujours eu licence et liberté de parler à leur volonté de toute sorte de gens, et même de leurs princes, non pas après leur mort tant seulement, mais encore de leur vivant et en leur présence.

« Chaque peuple a sa manière d'exprimer ses vœux, sa pensée, ses mécontentements.

« L'opposition du taureau anglais éclate par des mugissements.

« Le peuple de Constantinople présente ses pétitions une torche à la main.

« Les plaintes des Français s'exhalent en couplets terminés par de joyeux refrains.

« Cet esprit national n'a pas échappé à nos meilleurs ministres; pas même à ceux qui, d'origine étrangère, ne s'étaient pas crus dispensés d'étudier le naturel français.

« Mazarin demandait: « Eh bien, que dit le peuple « des nouveaux édits? — Monseigneur, le peuple « chante. — *Le peuple cante,* reprenait l'Italien, *il* « *payera.* » Et, satisfait d'obtenir son budget, le Mazarin laissait chanter.

« Cette habitude de faire des chansons sur tous les événements, même les plus sérieux, était si forte et s'était tellement soutenue qu'elle a fait passer en proverbe qu'en France *tout finit par des chansons.* »

Tel est le début du plaidoyer spirituel que Dupin prononçait en faveur de Béranger, inculpé, sous le gouvernement de la Restauration, d'avoir outragé dans ses couplets badins la double majesté du trône et de l'autel. Et certes l'habile avocat n'avait nullement tort d'appeler au secours du poète populaire les traditions de la vieille France. A toutes les époques, les sujets s'étaient arrogé le droit de chansonner leurs maîtres. Écarté des affaires par un pouvoir ombrageux, le peuple se dédommageait de son

inaction forcée par des bluettes fugitives où l'esprit et la malice avaient souvent plus de part que la raison. Il raillait en vers le despotisme ou l'incapacité de ses gouvernants et se consolait d'un abus par une épigramme, d'une sottise par une chanson ; c'était là sa manière habituelle de narguer la mauvaise fortune.

D'un bout à l'autre de notre histoire l'on retrouve ces manifestations satiriques de l'esprit public. Nées avec le monde féodal, elles grandissent concurremment avec l'autorité royale, pour atteindre leur entier développement le jour où la monarchie absolue se trouve définitivement établie. Alors la critique ne connaît plus de bornes, la satire ne garde plus de mesure, et quiconque sert le pouvoir participe des blâmes qu'il provoque. Ce déchaînement général de l'opinion se produit sous le règne du plus absolu des souverains, j'ai nommé Louis XIV; le grand roi lui-même, malgré le respect que sa personne inspire, n'est pas toujours ménagé. S'il essaye de mettre un frein à ce contrôle impudent qui l'irrite bien plus qu'il ne le gêne, les rigueurs déployées restent sans résultat, et la satire, réduite à circuler clandestinement, ne perd rien de sa violence.

Mais le XVIIIe siècle, cette époque d'indépendance complète pour la pensée, rend aux chansonniers leur liberté d'action ; désormais affranchis de toute entrave

et de toute contrainte, ils usent et abusent de leur esprit mordant. Et c'est avec une prodigieuse dextérité qu'ils manient les seules armes offensives dont ils disposent, le ridicule et la médisance. Pour satisfaire leur verve railleuse, ils mettent à contribution les formes les plus diverses de la poésie légère; les chansons adaptées à des refrains connus ou à des airs en vogue ne suffisant plus, ils recourent aux épigrammes, aux sonnets, aux satires, aux épîtres, aux vaudevilles, aux triolets, aux parodies, et la rime se prête docilement aux exigences de leur malignité. Les hommes et les choses du temps fournissent une ample pâture à l'esprit frondeur qui les anime et qui déchire tout à belles dents. Comme le chantre de la *Némésis* moderne[1] ils connaissent à fond leurs droits et leurs devoirs de critiques; pour eux comme pour lui.

Quand la satire frappe un coupable, elle doit
L'extraire au grand soleil et le montrer au doigt.
Au carcan installé sur la place publique,
D'un inflexible bras c'est elle qui l'applique;
Pour diffamer la tête attachée au poteau
Elle imprime son nom sur un large écriteau.

Et, tandis que l'histoire officielle du XVIIIe siècle ne permet d'entrevoir que les brillants côtés de

1. Barthélemy (Némésis. *Satire hebdomadaire*).

l'époque, en laissant prudemment dans l'ombre le revers de la médaille, de hardis poètes se plaisent à dévoiler sans pitié jusqu'aux plus tristes scènes de la comédie humaine qui se joue en leur présence. Les désordres de l'État, les querelles religieuses, l'indolence de la royauté, le pouvoir des favorites, l'incapacité des généraux, la bassesse des courtisans, les aventures des grandes dames, la vanité des gens de lettres, les divertissements galants des filles de théâtre, sont pour eux une mine féconde qu'ils exploitent activement.

Bon gré mal gré, la société entière relève de leurs couplets; rien n'échappe à ces arbitres rigoureux dont les jugements sont acceptés sans contrôle et sans appel. Avares d'éloges, mais prodigues de blâmes, ils distribuent la honte plus souvent que la gloire, et, promenant partout leur indiscrète curiosité, ils mettent à nu les vices qu'ils entrevoient, les turpitudes qu'ils devinent, les hontes qu'ils constatent. Leurs traits aigus frappent sur tout le monde indistinctement; l'âge et les dignités, le caractère et les services sont impuissants à protéger contre leurs spirituelles railleries et leurs mordantes invectives. Plus l'on est haut placé, plus l'on se trouve exposé à ces coups. Il semble que la satire ait pris sur elle de justifier le vieil adage du fabuliste :

Notre ennemi, c'est notre maître.

Les chansonniers du XVIII[e] siècle ont cependant le tort grave d'outrepasser les justes limites et de se laisser entraîner à des violences que le bon goût et la décence réprouvent également. Spirituels et sensés dans la critique des faits, ils se montrent injustes et haineux dans l'appréciation des personnes. C'est dans le champ fertile de la médisance qu'ils vont glaner leurs éléments d'informations et recueillir l'ample moisson de rumeurs injurieuses qu'ils transportent dans leurs vers. Ils insultent leurs contemporains, au lieu de les critiquer; ils les diffament, au lieu de les juger. Le sentiment de la dignité personnelle leur est aussi peu familier que la notion du respect d'autrui; aussi glissent-ils aisément et sans y prendre garde de la malignité dans l'injure, de l'audace dans l'impudeur. La liberté d'esprit chez eux dégénère en licence, et ils cessent d'être plaisants pour devenir odieux. Il est permis toutefois de les excuser sans les absoudre, car, si l'altération des mœurs ne justifie pas les excès du langage, elle sert du moins à les expliquer :

Un siècle corrompu veut un Aristophane.

Certes les poètes satiriques n'ont pas hérité, à beaucoup près, de la verve étincelante du vieux comique grec qui flagellait si rudement la démo-

cratie athénienne, mais pour le cynisme ils n'ont rien à lui envier.

On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que ces malignes productions étaient la seule vengeance des contemporains, le seul châtiment qu'il fût possible d'infliger à l'impéritie des gouvernants, responsables des maux dont souffrait la nation. Peut-être les chansonniers ont-ils supposé qu'il y avait, pour remédier aux misères du temps, des moyens plus efficaces que leurs couplets; mais il ne leur est point venu à l'idée de les mettre en pratique, ni même d'en proposer l'expérience ainsi que l'un d'entre eux l'a judicieusement remarqué :

Nous ne faisons que des chansons,
Pauvres bélîtres que nous sommes;
On nous maltraite en cent façons,
Nous ne faisons que des chansons.
En vérité nous mène-t-on
Comme l'on doit mener les hommes ?
Nous ne faisons que des chansons,
Pauvres bélîtres que nous sommes.

C'est bien le moins que l'on accorde aux victimes innocentes le droit de médire du bourreau en toute liberté, et l'on serait mal venu d'assujettir leur légitime fureur aux règles de la bienséance.

Il serait cependant injuste de ne voir dans ces

manifestations de l'esprit public qu'une distraction puérile, une arme sans portée. Satires et chansons influent rarement sur la direction des affaires, je le veux bien, et restent lettre morte pour le pouvoir dont elles contrôlent les actes. Mais elles trouvent dans la nation un dangereux écho et détruisent insensiblement les deux grands principes de la soumission et du respect, seuls capables de soutenir la monarchie absolue. Démolisseurs inconscients, les chansonniers de l'époque ébranlent gaiement le vieux système social, sans même soupçonner la portée de leurs efforts, tandis que les philosophes et les économistes posent à côté d'eux les bases du nouvel édifice qui va bientôt s'élever sur les ruines de l'ancien. Aussi le jour où la royauté chancelante cherchera autour d'elle des défenseurs, elle ne trouvera plus que des adversaires : adversaires qui la méprisent parce qu'ils ont appris dans les satires du temps toute l'étendue de sa faiblesse et de son incurie, qui la repoussent parce qu'ils ont entrevu dans les théories des novateurs politiques la révélation d'un ordre de choses inconnu vers lequel les entraîne la marche logique des événements. La Révolution française n'est point sortie tout armée du cerveau des encyclopédistes; ce sont les manifestations successives de l'opinion publique qui lui ont donné naissance et ont amené son explosion. Plus encore que les hardiesses de la pensée, les

violences de la satire ont contribué au renversement de l'ancien régime; l'une n'avait guère pour adeptes que les esprits élevés, l'autre trouvait des complices dans toute la nation. Manuscrites, mais incessamment recopiées, les chansons politiques rencontraient partout un accueil empressé, et la frivolité même de l'époque favorisait leur diffusion. On les colportait dans les salons aussi bien que par les rues; on les fredonnait aux bals de l'Opéra comme aux parades de la foire; on les chantait dans les petits soupers et dans les fêtes populaires. Et partout elles avaient pour conséquence d'amoindrir d'abord et puis de ruiner le prestige de la majesté royale.

Ainsi l'ardeur satirique, qui emporte les esprits durant le cours du XVIII[e] siècle, mérite bien de fixer l'attention des écrivains et des moralistes. Ses étapes successives forment un tableau instructif et curieux, qui reproduit sous ses multiples aspects l'histoire vraie et vivante de l'époque, écrite au jour le jour par des témoins passionnés, mais clairvoyants. On retrouve là un commentaire du présent et une préparation de l'avenir; le prologue permet d'entrevoir l'épilogue, et dès la mort de Louis XIV on prévoit la Révolution.

Il est donc utile, avant d'aborder l'œuvre des chansonniers, de présenter un aperçu général des événements qui ont provoqué leur verve railleuse et de

retracer dans ses grandes lignes le long développement de la critique et de la malignité populaires.

Durant les premières années du XVIIIe siècle, la crainte inspirée par Louis XIV était le seul obstacle qui réprimât l'expression du mécontentement général, sans pouvoir, toutefois, en étouffer les germes. Le roi mort, l'obstacle disparut avec lui ; les griefs accumulés, les ressentiments longtemps contenus éclatèrent tous à la fois. Ce fut avec une joie scandaleuse que la nation accueillit le trépas du monarque et rendit grâce au ciel d'une délivrance impatiemment attendue ; oublieuse des gloires du règne, elle gardait seulement le souvenir de ses récentes misères. Le respect dû à la tombe ne put imposer à son irritation, qui poursuivit jusqu'à l'église de Saint-Denis la dépouille mortelle du prince détesté. Non contente d'insulter aux funérailles du souverain, la haine s'acharna sur sa mémoire et prodigua la raillerie et l'injure à tous les actes de sa vie. Dans cette réaction violente, l'on ne ménagea guère les derniers ministres du feu roi, son confesseur, les jésuites qui avaient suscité et entretenu les malheureuses querelles de la Constitution *Unigenitus*. L'opinion publique, ameutée contre eux, réclamait à grands cris le châtiment des méfaits qu'elle leur attribuait.

Par contre, le duc d'Orléans, qui inaugurait sa régence en accédant aux vœux du pays et paraissait résolu à abandonner les voies suivies par son prédécesseur, fut accueilli avec enthousiasme. Les premières mesures de son administration, disgrâce des secrétaires d'État, établissement des conseils, libération des jansénistes emprisonnés, exil du P. Le Tellier, poursuite des traitants, reçurent l'approbation des chansonniers. Ceux-là seulement se montrèrent hostiles dès le principe qui obéissaient à des intérêts privés et voulaient à tout prix discréditer le Régent pour rétablir les bâtards légitimés du feu roi dans les prérogatives dont ils avaient été dépossédés. Mais les heureux débuts de Philippe d'Orléans n'eurent pas de suite, ses bonnes intentions s'évanouirent, et l'État resta plongé dans le désordre. Aussi la malignité publique fut d'autant plus acerbe qu'elle avait été plus indulgente, et la personne du Régent, restée jusqu'alors en dehors de la satire, devint le point de mire ordinaire des médisants. On le suspecta d'abord, puis on l'inculpa hautement, et la critique, une fois déchaînée, ne cessa de déchirer sa victime. Elle exploita impudemment tous les bruits injurieux qui couraient sur la vie privée du prince, sur le cynisme de ses courtisans, les sottises de ses ministres, les galanteries de ses filles.

A ces sujets piquants et variés de railleries qui

défrayaient la verve des poètes, vinrent bientôt s'ajouter les violences des luttes religieuses que l'affaissement momentané des jésuites et le triomphe éphémère de leurs ennemis n'avaient point terminées. Jansénistes et molinistes, après avoir réparé leurs forces affaiblies durant le calme passager des premiers jours de la régence, renouvelaient avec acharnement les vaines discussions sur la bulle *Unigenitus*. Bien qu'étranger aux subtiles distinctions établies entre la grâce suffisante et la grâce efficace, le public ne se crut pas dispensé d'intervenir dans le débat; pour lui, les principes théologiques étaient chose accessoire, la question politique le préoccupait exclusivement. Chaque camp eut ses chansonniers, et, comme on peut le supposer, les plus malins se trouvèrent du côté des opposants à la Constitution. Dépourvu d'audace et de fermeté, le Régent ne sut pas regagner par une répression énergique sa popularité perdue, et sa politique incertaine souleva contre lui les deux partis.

Une heureuse diversion le tira momentanément d'embarras, en rejetant au second plan les disputes religieuses : ce fut l'établissement du système de Law. Tant que la prospérité de la Banque royale et les illusions provoquées par la Compagnie d'Occident fournirent aux spéculateurs habiles un rapide moyen de s'enrichir, l'on n'eut pas assez d'éloges pour célébrer dignement le contrôleur général, ce nouveau Midas

qui changeait tout en or. Le chancelier d'Aguesseau et le Parlement essayaient-ils de s'opposer aux réformes financières de Law, ils déchaînaient contre eux les plus cruelles railleries, et la satire applaudissait des deux mains à l'exil que leur infligeait le duc d'Orléans. Mais l'engouement du public dura peu et fut suivi d'une terrible réaction. La déroute du système fit pleuvoir sur le financier disgracié un déluge de malédictions, qui n'épargna ni le Régent, dont la témérité avait autorisé ses funestes essais, ni les agioteurs éhontés qui avaient spéculé sur les actions pour élever de scandaleuses fortunes.

Law exilé, les questions théologiques reprirent le dessus et rappelèrent à elles l'armée des frondeurs qui les avaient provisoirement délaissées. Le Régent, cette fois, prit parti pour les jésuites et se prononça nettement en faveur de la bulle ; résolution maladroite qui augmenta encore l'aversion inspirée par sa personne et celle de ses ministres. L'abbé Dubois surtout, ce précepteur du prince, qu'une indigne complaisance avait successivement transformé en archevêque de Cambrai et en premier ministre, dut à son élévation soudaine autant qu'imméritée de partager avec son maître les malices des chansonniers. Il vit les agissements intéressés de sa politique mis à nu et les turpitudes de sa vie privée indiscrètement dévoilées. Et lorsqu'il mourut, chargé d'honneurs, de richesses

et de honte, son trépas, loin de mettre un terme aux railleries, leur fournit un nouvel aliment. Ce furent les chansonniers qui composèrent les oraisons funèbres et les épitaphes satiriques du défunt avec un cynisme bien digne du triste héros qu'ils tournaient en dérision. Ils étaient encore occupés à cette joyeuse besogne lorsque la mort du Régent vint leur donner un surcroît d'occupation qu'ils n'eurent garde de laisser échapper. Dans la critique du maître, ils mirent tout autant d'humeur moqueuse, mais beaucoup plus de fiel et d'âpreté que dans celle du valet. Plaisants ou lugubres, tous prodiguèrent leurs outrages au prince qui, par un mépris singulier des talents dont la nature semblait l'avoir comblé, avait administré la France comme un despote et comme un fou.

Le Régent disparu de la scène, un ambitieux sans pudeur prit sa place et, par un coup de main habilement préparé, escamota le pouvoir : c'était le duc de Bourbon. Celui-là, du moins, ne put abuser personne sur sa capacité; on savait qu'il était dépourvu de sens commun, et on le disait hautement. De plus, on lui reprochait à bon droit d'avoir figuré au premier rang des agioteurs cupides qui avaient entraîné par leurs spéculations la chute du système de Law et la ruine d'une partie de la nation. Mené comme un enfant par sa maîtresse, la marquise de Prie, dont l'insatiable avidité épuisait les ressources de l'État,

un tel ministre ne tarda pas à faire honte, à provoquer une irritation bien légitime. Tout le monde s'accordait pour déplorer les tristes excès de ce gouvernant, qui joignait un cœur dur à un esprit stupide et montrait dans ses actes non moins de sottise que de méchanceté. Dix-huit mois avaient suffi pour le rendre insupportable et odieux; déjà de tous côtés l'on demandait son renvoi, déjà l'on excitait le duc de Chartres, le propre fils du Régent naguère si violemment diffamé, à secouer le joug intolérable qui pesait sur le pays. Satisfaction fut donnée aux poètes dont les satires indignées reflétaient fidèlement l'exaspération publique, et le ministre, brutalement disgracié, se vit exilé dans ses terres de Chantilly. Si grande était la haine inspirée par lui, que les Parisiens auraient accueilli sa chute avec des feux de joie, sans l'intervention de la police. Mais les brocards et les épigrammes eurent toute liberté de poursuivre dans sa retraite l'indigne descendant du grand Condé.

Était-ce le successeur de M. le duc qui allait ramener en France le calme et la prospérité dont le royaume se trouvait privé depuis si longtemps? Les chansonniers ne le crurent pas.

Le sage et doux pasteur des brebis de Fréjus

ne leur inspira qu'une médiocre confiance; toutefois

ils attendirent de le voir à l'œuvre avant de le juger. Mais comme ils regagnèrent promptement le temps perdu ! Le cardinal eut non seulement le grave tort de détenir le pouvoir absolu et de se laisser aveuglément conduire par son confesseur et son valet de chambre, mais il eut encore et surtout la maladresse d'excéder la nation par une impuissante et sénile tyrannie. Les débats religieux furent l'écueil contre lequel vint se briser la maigre popularité dont on lui faisait l'aumône. Intolérant par caractère, Fleury voulut imposer de vive force la Constitution *Unigenitus* et attira sur lui toutes les foudres de la satire. Du moins il eut la satisfaction de voir ses adversaires aussi vivement critiqués que lui-même par la malignité publique. Jamais, en effet, fanatisme religieux ne prêta plus à rire que le sot entêtement des jansénistes, les scènes tragi-comiques du cimetière Saint-Médard et les convulsions burlesques des disciples naïfs du diacre Pâris. Quant au Parlement, dont la stérile politique se bornait à des remontrances réitérées, à d'éternels refus d'enregistrer les édits, il trouvait plus de détracteurs encore que de partisans. D'ailleurs le cardinal, qui avait appris à ses dépens toute la portée de la raillerie, ne craignait pas d'employer à l'occasion contre ses ennemis l'arme redoutable si fréquemment dirigée contre sa personne. Ainsi agit-il lorsqu'il emprisonna l'abbé Pucelle con-

seiller au parlement, homme fort incommode et toujours prêt à censurer les actes du ministère. Pour prévenir de la part des Parisiens un soulèvement possible en faveur du magistrat iniquement détenu, il trouva très ingénieux d'écraser sous le ridicule ce fougueux parlementaire. *Faites donc*, dit-il au chansonnier ordinaire de la cour, le frivole Maurepas, *faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris et badinez sur le mot Pucelle*. Le courtisan docile obéit, et les couplets spirituels qu'il plaça dans la bouche des dames de la halle obtinrent une vogue immense. Plusieurs mois durant, la cour et la ville répétèrent le fameux refrain de la chanson :

Rendez-nous Pucelle, ô gué,
Rendez-nous Pucelle !

et le malheureux conseiller, victime de son courage et de son indépendance, fut à jamais discrédité.

Cette boutade du pouvoir n'obtint d'ailleurs qu'un effet passager ; on oublia bientôt l'abbé Pucelle pour revenir au premier ministre, qui, par tous les côtés, donnait prise à la satire. Son imbécile timidité, son avarice sordide à récompenser les services, son peu de discernement dans le choix des sujets par lui employés étaient tout autant de griefs que les poètes exploitaient largement. Ils se plaignaient avec amer-

tume de voir la France gouvernée par un pédagogue radoteur, qui favorisait les amours du roi pour conserver sa toute-puissance; ils injuriaient l'indolence du monarque, devenu le serf d'un prélat octogénaire. Si les Anglais bénéficiaient de la ruine de notre commerce, si les laboureurs manquaient de travail, si le pays était en proie à la disette, c'était grâce à ce « vieux chien de cardinal », ne sachant plus ce qu'il faisait et néanmoins jaloux de tout faire. D'autre part, la mesquine intervention de la France dans les affaires européennes, son prestige amoindri, ses rares triomphes sur les champs de bataille étaient une source féconde d'amères railleries. Il est bon d'ajouter que lorsque, par un singulier caprice de la fortune, le débonnaire Fleury obtenait la cession de la Lorraine, dont Louis XIV n'avait pas même tenté la conquête, ce succès inespéré ne lui valait aucun éloge, aucun ménagement. Enfin, la lassitude publique s'aggravant chaque jour, l'on osa reprocher au ministre de ne pas mourir assez vite et l'inviter facétieusement à débarrasser l'État de son égoïste personne. Mais le cardinal s'obstinait à vivre; le ridicule ne le tuait pas. Parfois impatienté des bruits injurieux qui lui venaient du dehors, il répondait brusquement : « On se plaint de mon ministère, on voudrait que le roi régnât; eh bien, l'on verra quel sera le train des affaires quand le roi lui-même les

conduira. » Le précepteur connaissait trop bien son royal élève pour s'abuser sur l'avenir, et l'événement justifia ses tristes prédictions.

Si la nation s'était flattée de l'espoir que Louis XV, débarrassé d'une étroite et longue tutelle, voudrait réparer les désordres qu'il n'avait su prévenir, elle fut bientôt détrompée. Peu de temps lui suffit pour constater qu'il n'y avait guère à se louer du changement des maîtres et que le gouvernement personnel du roi était « au-dessous de rien ». Des mains d'un vieillard le pouvoir passait dans celles d'une femme; le sceptre tombait en quenouille. La verve des satiriques ne pouvait que gagner à cette transformation; elle allait trouver dans l'omnipotence politique des favorites un thème inépuisable de railleries et un sujet fort naturel de doléances. Depuis longtemps déjà la vie privée du prince n'était un mystère pour personne, et les secrets de l'alcôve royale couraient les rues, chantés sur tous les tons. Mme de Mailly, malgré sa modestie, Mme de Vintimille, malgré la brièveté de sa faveur, ne purent désarmer la malignité des poètes. Un moment adulée, lorsqu'elle supplanta ses deux sœurs, l'altière duchesse de Châteauroux fut bientôt en butte aux plus grossières injures, en dépit de l'heureuse influence qu'elle exerçait sur Louis XV. Que dis-je? Cette influence même fut l'unique motif de la haine déchaînée contre elle; ministres et cour-

tisans voyaient en cela un péril qu'il fallait conjurer à tout prix. Aussi la disgrâce de la favorite, conséquence imprévue de la maladie du roi sous les murs de Metz, fut-elle accueillie par les démonstrations d'une joie brutale et grossière. Ses ennemis jouirent aussi peu de leur triomphe qu'elle-même de sa rentrée en faveur, et la guerre d'épigrammes allait recommencer plus violente que jamais au moment même où elle fut rendue inutile par la mort de la duchesse.

Néanmoins la fureur des chansonniers était loin de s'apaiser, et la trêve qu'ils accordèrent au monarque ne dura pas longtemps. A Mme de Châteauroux avait succédé la belle Antoinette Lenormand d'Étioles, « créée et érigée en marquise de Pompadour », — ainsi s'exprime l'avocat Barbier, — et l'éclat de son élévation rejaillissait sur l'obscure famille dont elle était sortie. Son propre père, le vieux Poisson, jadis condamné à être pendu pour détournement des deniers publics, se voyait pourvu de titres nobiliaires, et le trésor royal payait les prodigalités de ce créancier d'un nouveau genre. En présence de ce honteux spectacle, la satire pouvait-elle rester indifférente? Assurément non. Si l'on avait repoussé naguère l'ingérence d'une duchesse dans les affaires de l'État, ce n'était pas pour accepter gaiement le despotisme d'une bourgeoise. Mme de Pompadour fut plus que

personne victime de la malignité des contemporains, et l'on peut dire que durant quinze ans la chanson politique est tout entière absorbée par elle seule. Le pouvoir absolu qu'elle exerçait sur l'esprit du roi, les honteux moyens auxquels elle recourut pour le perpétuer, son intrusion dans la politique, son influence sur le choix des ministres et des généraux lui attirèrent de la part des courtisans qu'elle écartait d'incessantes attaques. Quant au populaire, il voyait en elle la cause première des maux de la nation et lui témoignait d'une manière significative l'horreur inspirée par sa personne. Auprès des outrages de la ville et de la cour, les plates adulations prodiguées à la marquise par les gens de lettres qu'elle protégeait avec plus d'habileté encore que de goût n'étaient qu'une faible consolation, tout à fait impuissante à lui faire oublier les blessures de son orgueil.

On commença d'abord par chansonner l'humble origine de la maîtresse et les folles prodigalités du roi à son égard; puis l'on en vint à critiquer tous les actes du gouvernement le jour où ils furent réglés par l'arbitraire de Mme de Pompadour. Ainsi lorsque le prétendant Charles-Édouard fut arrêté par ordre du ministère, au moment où il entrait à l'Opéra, l'indignation publique, portée à son comble, flétrit audacieusement l'indigne intervention de la favorite dans les affaires du royaume. N'était-ce pas elle, en effet,

qui avait enjoint aux plénipotentiaires d'Aix-la-Chapelle de revenir avec la paix et avait préparé par là l'indigne violation du droit des gens dont un allié de la France se trouvait victime? Bientôt les étrangers eux-mêmes ajoutèrent leurs voix au concert de la malignité publique, et le grand Frédéric raillait agréablement « ce règne du cotillon » qui tenait le royaume sous sa dépendance. Mme de Pompadour se vengea du bel esprit couronné par l'alliance autrichienne. Après avoir décidé des traités, elle voulut encore régler la guerre, et ce fut à coup sûr la plus détestable de ses inspirations. La satire, qui se lassait d'attaquer le crédit inébranlable de cette femme, puisa de nouvelles forces dans les désastres de la guerre de sept ans. Aux inimitiés privées succédait l'irritation de la fierté nationale justement affectée des affronts que l'ennemi infligeait aux troupes françaises. De toutes les colères soulevées par la marquise, celle-là était tout à la fois la plus légitime et la plus implacable.

L'opinion publique rendit Mme de Pompadour responsable de la déroute des armées, parce qu'elle avait désorganisé le commandement pour satisfaire ou ses caprices ou ses préventions.

Presque tous les généraux qu'elle mit en évidence échouèrent piteusement par suite de leur incapacité notoire et de leurs mesquines jalousies. Au maréchal d'Estrées, qu'une misérable intrigue avait fait rap-

peler, elle substitue Richelieu dont un heureux coup de main avait surfait la réputation; et celui-là du moins ne prête le flanc à la critique que par ses rapines. Mais voici Soubise et de Broglie qui entrent en lice; ils sont battus à Fillinghausen et s'accusent mutuellement de leur défaite; le public les raille, et Soubise est encore le plus maltraité des deux. Après Rosbach, nouvelle avalanche de brocards sur le protégé de la marquise, qui cependant n'était pas généralement détesté. On le savait honnête homme, non moins obligeant qu'intègre, et son unique tort aux yeux du public était de tenir des mains de la Pompadour un commandement pour lequel il n'avait aucune aptitude. Le comte de Clermont, son successeur, ne fut ni plus heureux ni moins chansonné. Vaincu à Crevelt, ce général des bénédictins, qui « servait Dieu comme un soldat et se battait comme un apôtre », rentra dans Paris au milieu des huées et des sifflets. Mais la favorite, plus encore que ces tristes héros, était l'objet des fureurs de la capitale; partout on l'accusait des revers de nos armes, et les insultes prodiguées à ses lâches courtisans visaient directement sa funeste politique. Toutefois la verve des chansonniers ne se bornait pas aux seules invectives : elle se plaisait à célébrer les rares triomphes de nos soldats, ou leurs glorieuses retraites, avec une franche gaieté et un patriotique enthousiasme.

Lorsque la paix vint cicatriser les blessures de la nation, Mme de Pompadour, sans être totalement oubliée, fut traitée avec plus de ménagements. Son pouvoir, établi par un règne de vingt ans, tournait en habitude et devenait insensiblement moins odieux. On le subit avec d'autant plus de résignation qu'il s'affaiblissait chaque jour davantage. Aussi ne vit-on point à sa mort les manifestations de joie insultante que l'acharnement de ses ennemis permettait d'attendre; la satire, après s'être épuisée sur sa vie, glissa légèrement sur son trépas. Quelques couplets malins, quelques épigrammes grossières et véridiques furent l'unique souvenir accordé par les poètes à la souveraine déchue qui n'emportait même pas dans la tombe les regrets de son royal amant. Le peuple comme le prince étaient blasés à son endroit, et l'indifférence avait triomphé de la haine aussi bien que de l'amour.

D'ailleurs Mme de Pompadour n'avait pas eu seule le privilège d'occuper les loisirs de la chanson; si elle dominait les autres sujets d'actualité, elle ne les faisait pas oublier. Les querelles religieuses plus vivaces que jamais, le refus des sacrements, la fureur déchaînée contre les jésuites, la colonisation de la Guyane, en un mot toutes les questions du moment, sérieuses ou frivoles, trouvaient leur place dans les satires contemporaines. Après un déploiement de

forces aussi longtemps soutenu, l'on n'a pas de peine à comprendre que l'ardeur des satiriques, affaiblie par ses propres excès, eut besoin de quelque répit. Depuis l'année 1762, les chansonniers semblaient plongés dans une sorte de léthargie ; le silence se faisait chaque jour plus général, et « l'on craignait, dit Bachaumont, que la nation n'eût perdu son caractère ». Il n'en était rien cependant ; la malignité publique, à bout d'injures, réparait ses forces épuisées, en attendant une occasion favorable pour renouveler ses attaques. Or l'heure présente n'était guère propice aux chansons, et l'attention de la foule, tout entière absorbée par les pamphlets des philosophes, témoignait une indifférence absolue à l'endroit des spirituelles productions qui l'avaient si longtemps passionnée.

Mais l'avènement d'une nouvelle favorite tira la satire de sa léthargie et lui valut une recrudescence de popularité. Le triomphe imprévu de Mme du Barry, jetée sur les marches du trône par les caprices du hasard, stimula la verve maligne des courtisans en ruinant leurs espérances. Depuis la mort de Mme de Pompadour, ils employaient leurs loisirs à faire agréer au roi quelque maîtresse complaisante, dont la reconnaissance eût largement rétribué leurs efforts, et voilà que tout à coup la faveur d'une grisette venait ruiner leurs projets. Aussi quel déchaînement de

médisances! Il fallait à tout prix dégoûter le roi de sa nouvelle conquête et substituer promptement quelque duchesse plus huppée à cette femme indigne de porter le sceptre. Pour atteindre ce but, la coterie du duc de Choiseul mit tout en œuvre et n'hésita pas à dévoiler cyniquement, dans ses chansons, les antécédents vrais ou supposés, mais en tout cas peu honorables, de Mme du Barry. Vains efforts! loin d'éteindre l'affection du roi et d'ébranler le crédit de la favorite, la médisance eut pour résultat de les fortifier. Bientôt, la corruption des mœurs aidant, et le sens moral s'affaiblissant chaque jour davantage, une réaction se produisit dans l'opinion, et la comtesse ne tarda pas à trouver d'ingénieux flatteurs. Les chansonniers comprirent qu'il était plus prudent de louer la favorite que de la diffamer, et tous ceux qui n'étaient pas au nombre de ses ennemis irréconciliables changèrent de tactique sans se faire prier.

N'avaient-ils point, d'ailleurs, pour exercer leur esprit mordant des sujets autrement graves que les amours éhontées d'un monarque décrépit et d'une courtisane de bas étage. Les derniers ministres du roi semblaient créés tout exprès pour accaparer le poids de la malignité publique. Sans compter le duc d'Aiguillon, cette égoïste nullité, à l'humeur vindicative et méchante, qui n'était guère épargnée, l'abbé Terray et le chancelier Maupeou avaient déchaîné

sur eux une effroyable tempête d'ironies et de colères. Dans sa lutte avec le Parlement, Maupeou s'était attaqué à forte partie; la basoche maniait encore mieux que les courtisans l'arme du ridicule, et les magistrats dépouillés de leurs prérogatives lancèrent sur le spoliateur une grêle de traits. Comme un essaim de guêpes en furie, les robins harcelaient le chancelier et lui faisaient avec leurs épigrammes de cruelles blessures. Plus son autorité s'affermissait, plus ils feignaient, par une habile tactique, de la croire ébranlée; ils chantaient joyeusement sa prochaine disgrâce et sa fin probable en place de Grève. Quoique vivement affecté de ces attaques, Maupeou tint ferme jusqu'au bout; que pouvait la satire contre un homme qui résistait audacieusement à l'inimitié de Mme du Barry? Malgré les sinistres prédictions de ses ennemis, il mourut paisiblement dans son lit en 1792, léguant toute sa fortune à la nation.

Plus tristement célèbre encore, et plus justement odieux, fut l'abbé Terray, qui rédigeait, disait-on, ses édits entre une potence et un chapeau de cardinal, et soutenait les finances par des expédients immoraux. Celui-là se trouvait exposé à des agressions plus violentes et surtout plus nombreuses, parce qu'elles venaient de la nation entière et non d'un corps privilégié. Mais l'abbé, indifférent et sceptique, s'était résigné par avance à toutes les fureurs du populaire;

il en plaisantait même avec esprit et répondait aux épigrammes par des bons mots, aux satires par des sarcasmes.

Lorsque Louis XV, momentanément négligé dans la bagarre ministérielle, fut atteint de la maladie qui devait l'emporter, l'image du contentement général apparut dans les chansons. On débitait sans gêne des propos indécents sur le compte du monarque, on déclarait hautement que son trépas était le seul moyen d'échapper à l'oppression. Mourant au milieu de l'indifférence ou plutôt de la haine publique, il n'eut que des injures pour oraison funèbre, et son cadavre, transporté sans aucune pompe à Saint-Denis, essuya partout sur son passage les cyniques plaisanteries de la foule. Après quoi, plusieurs mois durant, la nation prodigua l'outrage au prince qu'elle saluait jadis du nom de Bien-aimé. Elle ne se souvint de lui que pour insulter à sa mémoire et flétrir par d'injurieuses épitaphes ou des satires indignées les turpitudes de sa vie.

Cependant le nouveau roi bénéficiait en quelque sorte de la haine inspirée par son aïeul. Heureux de changer de maître, les sujets accueillaient avec joie l'avènement d'un souverain qui s'était montré l'implacable ennemi des favorites et de leurs protégés. Toutes les chansons dont il fut l'objet témoignaient des espérances que l'on avait placées dans son respect

pour les lois et pour les mœurs. L'exil des triumvirs du dernier règne, le rappel de l'ancien parlement donnaient enfin satisfaction à l'opinion publique et lui permettaient de croire que ses doléances seraient désormais écoutées. Aussi ces mesures furent-elles saluées par une explosion de joie universelle; l'on y vit l'annonce d'un nouvel ordre de choses, et la popularité de Louis XVI s'accrut rapidement. Mais l'enthousiasme devait être de courte durée, et le pouvoir allait bientôt se trouver aux prises avec des exigences qui lui aliénèrent insensiblement l'esprit de la nation. Dans le principe, les satiriques gardaient une certaine mesure et ne se plaignaient ni bien haut ni bien fort; ils se bornaient à constater que la France n'était guère redevable au souverain que d'un peu plus de décence dans les mœurs et d'économie dans les finances. Toutefois, comme la conduite de Louis XVI n'avait rien encore de bien répréhensible, leur malignité chercha d'autres victimes et n'eut pas de peine à les trouver.

C'est ainsi que Beaumarchais servit de plastron à la raillerie et à l'injure, alors que, déjà célèbre par son procès avec le conseiller Goëzman, il venait de mettre le comble à sa réputation par ses œuvres dramatiques et d'emporter le suffrage populaire. La jalousie seule suffirait à la rigueur pour expliquer les attaques auxquelles fut en butte le spirituel écrivain;

mais il est bon d'ajouter que l'irritation des poétereaux de la ville et de la cour était provoquée moins par le succès du spirituel écrivain que par les causes mêmes de ce succès. Beaumarchais ne s'était-il pas avisé de transporter sur la scène des mœurs que la satire et la chanson croyaient avoir le privilège exclusif de reproduire dans leurs vers? Si l'exemple devenait contagieux, c'en était fait de la poésie légère; afin de prévenir ce danger et de décourager les novateurs, l'on essaya de livrer Beaumarchais à la risée publique. L'audacieux dramaturge avait trop d'esprit pour se laisser effrayer par de mesquines criailleries, incapables de porter atteinte à sa renommée.

Nous voyons, à la même époque, bon nombre de chansons sur les insurgés d'Amérique, dont la France devait bientôt seconder les efforts, sur les mœurs de la prélature et la réforme des fêtes de l'Église, sur la réhabilitation de Lally-Tollendal et le combat d'Ouessant. L Académie française qui avait eu de tout temps le privilège d'inspirer la verve des rimailleurs, n'est pas ménagée, non plus que les dames de la Comédie ou les filles de l'Opéra; mais c'est pour des motifs bien différents. Enfin les ballons eux-mêmes, récemment inventés, obtiennent de poétiques éloges, tandis que la satire blâme sévèrement les aéronautes qui ont le mauvais goût de préférer leur vie à leur art.

Et la cour, dira-t-on, était-elle donc oubliée par la malignité des chansonniers? Hélas! non, elle l'était moins que jamais, car jamais elle n'avait renfermé dans son sein des germes plus actifs de sourdes jalousies et d'implacables inimitiés. Deux partis nettement tranchés se trouvaient en présence : l'un, celui de la jeune reine, dédaignait ouvertement l'étiquette et les anciens usages; l'autre, celui des libertins vieillis sous Louis XV et respectueux avant tout du cérémonial, était médiocrement charmé par le règne de la vertu et regrettait la vie facile que l'on menait sous le feu roi. Les commensaux ridés, les adoratrices décrépites de la Pompadour et de la du Barry ne pardonnaient pas à Marie-Antoinette de préférer les jeux innocents et les bergeries de Trianon aux petits soupers de Choisy et de Louveciennes. Or, si Louis XVI par son exemple avait rétabli la décence dans les mœurs, il était impuissant à ramener le bon ton et la courtoisie depuis longtemps tombés en désuétude. Les gens de cour, dans leur langage peu habitué aux tempéraments, manifestaient souvent leur amour du passé et leur haine du présent. Du rang ou des principes l'on ne tenait nul compte, et l'on vit Monsieur lui-même railler le roi, son frère, et les vertueuses filles de Louis XV médire de Marie-Antoinette et de ses favorites. Cette guerre intestine eut pour résultat les noëls atroces qui circulèrent lors de la naissance

du Dauphin, et répandirent sur toute la famille royale, Mesdames et la comtesse d'Artois exceptées, les plus odieuses calomnies. La triste affaire du collier vint encore aggraver ces horreurs, et les justifier, du moins en apparence; l'issue du procès surtout porta un coup funeste au prestige royal. D'ailleurs Louis XVI avait depuis longtemps perdu sa popularité, et s'il la reconquit en soulageant de ses propres deniers la misère de ses sujets, ce ne fut pas pour longtemps. La bienfaisance du monarque obtint de la part des chansonniers un juste tribut d'éloges, mais cet enthousiasme éphémère disparut aussi vite qu'il était venu, sans laisser aucun souvenir.

Moins heureux encore que le roi, certains ministres provoquaient par leurs actes de graves mécontentements que la satire mettait en lumière. Le vieux Maurepas, depuis longtemps inconnu du public, et l'honnête Malesherbes, dont l'influence passait presque inaperçue, eurent peu d'ennemis. Mais Turgot rencontra dans les courtisans une violente opposition qui se manifesta dès son entrée au ministère; on ne connaissait pas encore ses projets, et déjà on les supposait pernicieux. Lorsqu'il essaye d'établir l'ordre dans les finances, « tous les fripons engraissés du sang de la nation » se déchaînent contre lui et contre ses sages réformes. Est-il destitué? la ville et la cour applaudissent à tout rompre, et les classes privilégiées,

dont il menaçait les préjugés ou les intérêts, se montrent enchantées de sa disgrâce.

Le Génevois Necker fut également décrié, toujours par la même cabale et pour les mêmes motifs. Ne s'avisait-il pas, en effet, de rendre des comptes à la nation et de soulever le voile qui lui dérobait l'état des finances publiques? Mis hors de combat par les attaques incessantes de ses détracteurs, il fut remplacé par d'Ormesson, qui, résistant encore aux exigences ruineuses de la noblesse, tomba fatalement sous les coups de la raillerie. Leur successeur, le facétieux Calonne, avait trop d'esprit et trop peu de scrupules pour les imiter; aussi jouit-il d'une certaine popularité tant qu'il laissa puiser les courtisans dans les coffres de l'État. Mais lorsque, à bout d'expédients et de ressources, il voulut, lui aussi, tenter quelques réformes, ses partisans vinrent grossir le nombre de ses adversaires. Le ministre et les notables convoqués par lui éprouvèrent la malignité des satiriques, qui parodiaient les délibérations d'une impuissante assemblée et disaient aux gouvernants toute la vérité, sans violence cette fois, mais non sans malice. Sous Loménie de Brienne, héritier du rôle et des plans de Calonne, la chanson politique de l'ancien régime fit ses dernières armes et subit une éclipse passagère pour reparaître bientôt plus mordante et plus agressive que jamais.

Le 5 mai 1789, les États généraux se réunissent, la prise de la Bastille est proche, et la gravité des événements impose silence à l'esprit railleur du peuple français; la satire cède pour un moment la place à la raison. Mais le jour où la lutte décisive s'engage entre la royauté absolue et ses redoutables adversaires, la guerre des chansons se mêle au combat des idées, et la chute de la royauté est saluée par une explosion d'épigrammes injurieuses. Désormais les chants patriotiques ou révolutionnaires règnent seuls et sans partage; l'Hymne des Marseillais conduit à la victoire les soldats héroïques de Jemmapes et de Fleurus, tandis que les courageux partisans du régime déchu montent sur l'échafaud, escortés par les invectives rimées des poètes de la Montagne. Et le XVIIIe siècle disparaît comme il est venu, au bruit des chansons.

Après avoir passé en revue les sujets variés dont la satire et la chanson se sont tour à tour inspirées, il paraît naturel d'accorder quelque attention aux poètes qui, durant près de quatre-vingts ans, ont amusé et passionné le peuple français. Mais leur personnalité, à de rares exceptions près, est un mystère pour nous; sur ce point, les renseignements précis font absolument défaut, et l'indiscrétion des contem-

porains n'a transmis à notre curiosité que fort peu de noms propres. La plupart des chansonniers historiques sont restés anonymes, de leur vivant comme après leur mort, et il serait téméraire de vouloir dissiper aujourd'hui l'obscurité dont ils ont enveloppé leur souvenir.

Nous devons, toutefois, en l'absence d'indications personnelles sur les auteurs, rechercher à quelles classes de la société ils ont appartenu. Pour cela l'examen des productions satiriques est un guide qui trompe rarement, d'autant mieux que l'on peut, en procédant par analogie, établir les bases d'une appréciation préalable, bien vite confirmée par l'étude des faits. Les chansonniers du XVIII[e] siècle ne sont-ils pas en effet les héritiers directs de ceux du XVII[e], et ne sortent-ils pas des mêmes milieux? Il est donc permis d'appliquer aux uns ce que nous connaissons des autres, et d'assigner aux poètes des deux époques une origine commune, en tenant compte des restrictions que la nature même des œuvres apporte à ce jugement.

Le XVII[e] siècle eut des chansonniers populaires, muses ambulantes, qui s'installaient d'ordinaire sur le Pont-Neuf et trouvaient dans cet endroit, le plus fréquenté du vieux Paris, un auditoire sans cesse renouvelé de badauds inoccupés, de laquais oisifs, d'ouvriers sans travail et de filous en quête d'un mauvais coup. De ces poètes du ruisseau deux surtout obtinrent un

grand succès auprès du public qui se pâmait d'aise en écoutant leurs couplets burlesques ou grivois, et la postérité leur doit au moins un souvenir : ce furent le *Savoyard* et le *Cocher de M. de Verthamont.*

Venu on ne sait d'où, le Savoyard, qui, de son vrai nom, s'appelait Philippe, s'établit un beau jour sur le terre-plein du Pont-Neuf, près de la statue du Béarnais, et se mit à improviser des chansonnettes. Par ses couplets licencieux, il ne tarda pas à faire les délices des aventuriers de bas étage et des coupeurs de bourse qui flânaient autour de lui ; peu à peu les curieux s'arrêtèrent et finirent par venir tout exprès pour l'entendre et pour acheter ses chansons. Car le Savoyard, en homme pratique, faisait plusieurs métiers et vendait imprimées les bluettes qu'il composait. Mais, comme il était aveugle, il avait pris l'habitude d'emprunter le secours d'un invalide, ce qui ne contribuait pas peu à augmenter l'intérêt inspiré par ses chants et sa personne. Le succès, paraît-il, développa sa vanité, et, après avoir gaillardement célébré l'amour et le vin, il ne craignit pas de proclamer son mérite en se prenant parfois lui-même pour sujet de ses chansons. A qui voulait l'entendre, il répétait bruyamment :

Je suis l'illustre Savoyard,
Des chantres le grand capitaine,

Je ne mène pas mon soldat,
Mais c'est mon soldat qui me mène.

Accourez, filles et garçons,
Écoutez bien ma musique,
L'esprit le plus mélancolique
Se réjouit à mes chansons.

Je suis l'Orphée du Pont-Neuf,
Voici les bestes que j'attire,
Vous y voyez l'âne et le bœuf,
Et la nymphe avec le satire.

On ne saurait être plus audacieusement vantard ni plus spirituellement railleur.

Peu satisfait, ou peut-être ennuyé des ovations qu'il recueillait dans la capitale, le Savoyard chercha pour ses talents un plus vaste théâtre, et promena par toute la France sa muse vagabonde. D'Assoucy, qui le rencontra au cours de ses pérégrinations, nous a laissé, dans ses *Aventures burlesques*, un portrait fidèle de cet original : « C'était, dit-il, un homme qui avait beaucoup sujet de se plaindre de la nature, qui ne lui avait pas accordé, comme au reste des animaux, la faculté de discerner les objets, puisque faute d'une paire d'yeux, il était contraint d'en prendre à louage du tiers et du quart, et se laisser conduire comme la plupart des grands, qui ne voient le plus souvent que par les yeux d'autrui. Mais en récompense il n'avait

rien à reprocher à cette bonne mère touchant la disposition de ses oreilles, dont il avait de chaque côté des mandibules, pour le moins un bon quartier, mais si belles et si vermeilles que bien que son nez ne fût pas moins haut en couleur, on avait de la peine à juger qui emportait le prix, ou la pourpre de son nez, ou le cinabre de ses oreilles. »

En homme curieux, d'Assoucy interrogea le Savoyard sur sa profession et reçut de lui cette réponse singulière : « Tel que vous me voyez, monsieur, apprenez que je suis un enfant des Muses, des plus célèbres et des plus chéris, poète et chantre fameux; mais un chantre doué d'un organe si puissant que pourvu que j'aie pris seulement deux doigts d'eau-de-vie, si je chantais sur le quai des Augustins, le roi m'entendrait des fenêtres de son Louvre. »

L'estime profonde que le chansonnier du Pont-Neuf avait pour sa personne fut-elle partagée par tout le monde? Il est permis d'en douter lorsqu'on lit Despréaux. Dans la satire adressée à son Esprit, l'auteur de l'*Art poëtique* le raillait agréablement, en disant :

Le bel honneur pour vous en voyant vos ouvrages
Occuper les loisirs des laquais et des pages,
Et souvent dans un coin renvoyés au hasard
Servir de second tome aux airs du Savoyard.

Ces vers, qui n'étaient assurément pas faits dans le

but d'augmenter la gloire du chanteur populaire, ont servi du moins à perpétuer son nom.

Le Savoyard se piquait, on ne sait trop à quel titre, — peut-être tout simplement parce qu'il était proche voisin du Louvre, — de connaître les mœurs des courtisans, mais par ce qui nous reste de ses poésies, il est facile de constater qu'il ne songeait nullement à tirer parti de ses prétendues connaissances. Trop prudent pour s'occuper des affaires de l'État, s'il se hasardait parfois à chansonner les personnages en renom, c'était surtout pour les honorer de ses éloges et non de ses critiques.

Vers 1670, le Savoyard cessa de paraître à son poste accoutumé, mais le public ne fut pas privé pour cela de sa distraction favorite, car un chansonnier nouveau prit sans retard la place du bonhomme. C'était un certain M. Étienne, cocher de M. de Verthamont, qui, dégoûté du service et sans doute envieux des lauriers du Savoyard, quittait bravement son fouet et venait s'installer près de la Samaritaine sans dépouiller ni son titre ni son costume de cocher. Comme il avait autant de voix et plus de verve encore que le Savoyard, il ne tarda pas à le faire oublier. D'ailleurs, négligeant le genre grivois adopté par son prédécesseur, il se consacra presque exclusivement à la chanson satirique, et sa malignité fut la principale cause du succès qu'il obtint. Il ne connaissait guère

la politique que pour l'avoir apprise dans les antichambres; mais son auditoire lui demandait moins de science que de malignité, et tout porte à croire qu'il n'en manquait pas. Chaque jour sa critique mordante passait en revue la cour aussi bien que la ville, et ses chansons formaient une véritable gazette rimée de l'époque. Beaucoup moins circonspect que le Savoyard, le cocher railleur ne respectait personne et ne craignait même pas de s'attaquer aux favoris du grand roi. C'est ainsi que l'incapable Villeroy, tourné en ridicule par les courtisans, dut subir aussi les attaques du poète de la rue; il y avait dans ses insuccès une ample matière à raillerie,

> Et le cocher de Verthamont
> En fit de risibles chansons.

Ces chansons furent probablement le dernier exploit du satirique, qui mourut quelque temps avant la Régence, et la race des chansonniers populaires s'éteignit avec lui. Le cocher de Verthamont ainsi que le Savoyard n'eurent point d'héritier vraiment digne de ce nom, et le XVIIIe siècle ne nous a transmis le souvenir d'aucun Juvénal de carrefour. Est-ce à dire que le peuple n'ait aucune part dans les nombreuses chansons qui sont venues jusqu'à nous? Non, assurément; et l'on peut affirmer sans hésitation que,

parmi les couplets composés contre le Régent, contre Law et contre Mme de Pompadour, il s'en trouve beaucoup dont le peuple seul peut être l'auteur. A ces exceptions près, le populaire reste étranger aux satires politiques. Elles sont faites pour lui, et il les répète parce qu'il trouve en elles un écho lointain de ses opinions et de ses haines en même temps qu'un moyen agréable de railler le gouvernement, mais il ne les compose pas. Comme l'a très justement remarqué M. Ch. Nisard, « les chansonniers savent trop de choses qui demeurent constamment secrètes pour le peuple, ils connaissent trop de gens, ils entrent dans trop de détails et de trop intimes pour n'être aussi savants que par ce qu'ils ont entendu dire; ce qu'ils chantent, ils l'ont vu ou ils l'ont fait. Le peuple, lui, ne voit que la surface des choses, et ses chansons se ressentent toutes plus ou moins de cette vue incomplète ». Le seul argument que l'on pourrait invoquer en faveur de l'origine populaire des chansons, réside dans les incorrections et les impropriétés de style dont elles sont émaillées çà et là. Mais il serait puéril d'accorder à ces taches une importance qu'elles n'ont pas et d'y chercher un indice certain de la condition des poètes, alors qu'elles marquent simplement de leur part une négligence parfois involontaire et souvent calculée.

Le peuple écarté, il ne reste plus comme auteurs

probables des satires que les courtisans et les gens de lettres, c'est-à-dire ceux mêmes qui faisaient jadis à Mazarin une guerre de pamphlets et qui, sous Louis XIV, troublaient de leurs accents railleurs la gravité majestueuse de Versailles. Les uns et les autres cultivent la satire au XVIII[e] siècle pour les mêmes raisons qu'au XVII[e]; leurs vers sont presque toujours inspirés par de basses jalousies, de mesquines rivalités, de vils intérêts. Et que l'on ne vienne pas ici nous taxer d'exagération; les preuves à l'appui de notre opinion ne manquent pas, et nous voulons citer les plus irréfragables. Commençons par l'aristocratie : à tout seigneur tout honneur.

Si vous demandez à La Bruyère ce qu'il pense de la cour et des courtisans, le grave moraliste vous répondra : « On se lève à la cour et l'on se couche sur l'intérêt; c'est ce que l'on digère le matin et le soir, le jour et la nuit; c'est ce qui fait que l'on pense, que l'on parle, que l'on se tait, que l'on agit; c'est dans cet esprit qu'on aborde les uns et qu'on néglige les autres, que l'on monte et que l'on descend; c'est sur cette règle que l'on mesure ses soins, ses complaisances, son estime, son indifférence, son mépris.

« Deux sortes de gens fleurissent dans les cours et y dominent dans divers temps : les libertins et les hypocrites; ceux-là gaiement, ouvertement, sans art et sans dissimulation; ceux-ci finement, par des arti-

fices, par la cabale. » Si La Bruyère n'est pas tendre dans ses jugements, du moins est-il clairvoyant et surtout équitable.

Après cela l'on objectera peut-être que les caractères et les mœurs si crûment dépeints par l'écrivain philosophe ont disparu avec les derniers représentants du grand siècle. Ce serait mal connaître, assurément, la nature humaine en général et celle des courtisans en particulier : les acteurs changent avec le temps, mais le drame reste invariable; les mêmes passions, les mêmes intérêts sont toujours en jeu. Au surplus, et pour lever tous les doutes, interrogeons sur cette délicate matière un homme du XVIIIe siècle. Écoutons son témoignage :

« Le plus grand vice des gouvernements monarchiques est ce qu'on appelle *la cour*. A commencer par le monarque, c'est là où se puisent tous les vices et d'où ils se répandent comme la boîte de Pandore. La flatterie s'y déguise en sagesse et en amour, les poisons s'y raffinent et la vertu y est méprisée. Il est certain qu'*il n'y a pas un homme de bien à la cour;* si quelqu'un y commence sa réputation par la probité, bientôt il se dégrade. L'estime et celui qui en est l'objet s'infectent des mœurs générales. Les deux idoles y sont la fortune et la mode : comment veut-on que leur culte ne se ressente pas toujours des caprices et des vices qui leur sont propres?

« Un fin courtisan est un homme d'une fourberie déliée, qui fait le plus de mal à ceux dont il dit le plus de bien, qui poignarde ceux qu'il caresse, qui veut grand mal et en fait autant qu'il peut au prince qu'il semble adorer, qui fuit les dangers, qui recherche la mollesse, qui sacrifie tout à l'argent, et l'argent à un vain luxe, qui irrite les modes, qui veut enchérir sur les financiers pour la dépense et sur les moyens pour en avoir, qui est haut avec les faibles et bas avec les plus puissants que lui, qui s'écarte chaque jour davantage de la vieille franchise gauloise. A quoi donc sont bons les courtisans, et pourquoi les conserver et encourager même leur travail, comme on le fait aujourd'hui? Cependant ce talent, cette pratique sont devenus tellement en faveur, qu'on ignore le succès avec des qualités contraires, et qu'on se moque de ceux qui veulent se soutenir et s'avancer par la vertu. »

La conclusion naturelle de ces sages réflexions, c'est que « les courtisans sont la perte du roi comme prince et comme homme, des mœurs, des finances, de la discipline, de tout gouvernement, *tam in capite quam membris* ».

Et qui donc parle ainsi? Est-ce un roturier orgueilleux, disciple farouche de Jean-Jacques, ennemi de la royauté, des institutions monarchiques et de la vieille noblesse? Nullement! ce juge rigoureux et

intègre, ce critique mordant et impartial est lui-même un courtisan, fils et frère de courtisans, c'est le marquis René d'Argenson.

Il nous est donc permis de croire, sans rien ajouter à la sévérité des contemporains, que la malignité réciproque des gens de cour est presque toujours dictée par de honteux mobiles. Puisque les haines injustes, les flatteries serviles, les basses rivalités, les délations perfides, les cupidités inavouables, en un mot toutes les passions qui peuvent agiter le cœur humain, tous les vices qui peuvent le souiller, se disputent l'âme des courtisans, il est tout naturel qu'ils inspirent leurs productions satiriques. Et l'on comprend sans peine, en présence d'un pareil spectacle, que les chansonniers jaloux de se dénigrer réciproquement n'aient pas besoin de faire appel à leur imagination; la réalité leur suggère d'assez tristes médisances pour les dispenser de recourir à la calomnie : aussi se bornent-ils à dire cyniquement la vérité.

L'attention toute naturelle que les satiriques de la cour attiraient sur eux par leur naissance illustre ou leur haute fortune a permis aux contemporains de connaître et de nous révéler les noms de quelques-uns d'entre eux. Pour être peu nombreux, ces noms ne sont pas moins significatifs et montrent bien jusqu'où la chanson politique avait recruté des adeptes.

C'est ainsi que, sous la Régence, la princesse de Conti, fille natûrelle de Louis XIV et de Mme de La Vallière, tour à tour sirène ou mégère au gré de ses caprices, et plus souvent mégère que sirène, donnait libre carrière dans ses vers à son humeur maligne. Son exemple était suivi par la duchesse de Bourbon, autre fille naturelle de Louis XIV, qui tenait de sa mère, Mme de Montespan, un esprit vif et caustique, et dont ses confrères disaient :

> C'est la duchesse de Bourbon
> Qui met tout le monde en chanson.

Au milieu du sans-gêne de la Régence, pouvaient-elles ménager quelque chose, ces terribles langues qui naguère, dans la cour froide et hypocrite du grand roi vieillissant, ne respectaient ni le duc de Bourgogne, ni Mme de Maintenon, ni même leur propre père?

Un autre bâtard de sang royal, le grand prieur de Vendôme, joyeux viveur et parfait ivrogne, tenait dignement sa place parmi les chansonniers du temps. Dans ses petits soupers du Temple, il donnait le ton aux sceptiques compagnons qui formaient sa société ordinaire, et, le verre en main, se moquait agréablement de tout, promenant sur la ville et la cour ses bachiques railleries, jusqu'à ce qu'il fallût le transporter dans son lit ivre-mort. Le Régent qui, par son

esprit, déconcerta plus d'une fois ses adversaires, ne dédaignait pas de tourner en ridicule, dans un court pamphlet, qui est parvenu jusqu'à nous, son propre caractère et celui des ministres sans pudeur et sans capacité qui le servaient. Rien ne prouve qu'il ait borné ses talents dans l'art de la médisance à cet unique exploit, et nous ne serions pas surpris s'il avait légèrement participé aux spirituelles satires dont ses maîtresses et ses familiers furent l'objet.

Pour le règne de Louis XV, les Mémoires du temps ne nous ont guère transmis qu'un seul nom, celui du comte de Maurepas. Mais il est à propos de remarquer que cet homme personnifie en lui la chanson satirique durant le milieu du XVIIIe siècle, et qu'il a pu facilement éclipser tous ses rivaux, aussi bien par le nombre que par la malignité de ses productions. Héritier du caractère de son père, ce bilieux Pontchartrain qui trouvait dans le tourment d'autrui son unique jouissance, le comte de Maurepas représente bien l'esprit facétieux et mordant de son époque. A lui seul il a plus d'esprit et de causticité que tous les courtisans ensemble, et, toujours sur la brèche, il n'épargne à personne les traits de sa verve endiablée. On s'étonnerait à bon droit du rôle important joué par ce frivole personnage dans l'État, si l'on ne réfléchissait que sa frivolité même fut la principale cause de son succès.

Ce ministre léger était le seul capable de plier pour quelques instants aux affaires l'esprit inappliqué de Louis XV, parce que seul il possédait l'art d'égayer et de simplifier le travail du roi. Avec ces apparences séduisantes, dépourvu de talents réels et d'aptitudes sérieuses, il ne pouvait en imposer à ses contemporains; pour l'apprécier à sa juste valeur, il suffisait de le voir à l'œuvre. Aussi fut-il rarement ménagé, lui qui ménageait si peu les autres, et l'éloge, d'ailleurs assez mince, que l'on pourrait invoquer en sa faveur, se rencontre seulement dans un couplet satirique :

Maurepas dans son cabinet,
Comme tout le monde le sait,
Voit tous les objets assez nets;
    Mais comme son père,
    Méchante vipère,
Dans le mal d'autrui se complaît.

Hâtons-nous de dire que ce témoignage a d'autant moins d'autorité qu'il émane probablement de Maurepas, à qui l'on attribuait, non sans raison, la paternité de la chanson tout entière. Or, « quand on se bat soi-même, on ne se fait guère de mal », ainsi que le remarquait spirituellement à ce sujet le duc de Richelieu.

A ce jugement intéressé, il est bon d'opposer le portrait du ministre tracé d'une main sûre, par le

marquis d'Argenson, observateur sensé et délicat qui s'était constitué, comme on l'a déjà vu, peintre ordinaire des courtisans. « M. de Maurepas, dit-il, doué d'une conception vive et d'une mémoire exacte, s'est acquis des connaissances étendues, et le mauvais goût de la cour a présidé à des études volages. Il possède les choses curieuses, et n'a jamais accordé d'attention aux objets sérieux qu'il devait approfondir. Chez lui tout se passe en débit; il écoute mal et parle toujours avant de penser. Tout l'exercice de son âme consiste dans celui de l'imagination et de la mémoire; aussi son esprit paraît-il infatigable. Il est plus brillant le soir que le matin. Il n'a pas besoin d'être remonté par la nourriture ni par le sommeil; c'est le mouvement qu'il lui faut. Le repos n'est bon qu'à ceux qui méditent. De là aussi nulle justesse, point de jugement; nulle prévoyance dans les affaires. Rien n'est plan; tout est système du moment: épigrammes, ariettes, concetti, clinquant, petites finesses, sarcasmes, satires, dédain et mépris sans examen.

« Parfois la vertu attire ses éloges, mais ce sont des témoignages sans enthousiasme. Ces approbations extérieures font partie de l'éloquence du siècle; on les débite malgré soi comme le diable loue les saints par l'organe des possédés.

« Le cœur s'est formé sur le goût. M. de Maurepas en est devenu perclus de bonne heure, ainsi que les

autres courtisans. Il a regardé ses amis comme un jouet et le prochain comme un troupeau. Tout lui a paru soumis à une prétendue supériorité d'esprit qui abaisse les autres sans s'élever. Il affecte de mépriser non seulement Dieu, mais la divinité, non seulement le roi, mais la royauté. C'est un esprit fort et léger; il nie le destin et la Providence, il adore la mode et la frivolité. Dans notre cour, un tel personnage devait nécessairement devenir législateur. Il donne le ton; il a formé mille imitateurs ridicules. Cela a mis le vice en crédit, opprimé la vertu et le bon sens.

« On lui attribue beaucoup d'esprit, et cette réputation est un passeport qui assure l'admiration aux fautes et aux sottises; aussi jamais ministère n'a-t-il été plus mal que le sien. Il rit des maux de l'État, il n'y voit ni ne prévoit aucun remède, et il pratique ce qui les augmente autant qu'il est en lui. »

Tel était l'homme qui se vit honoré dès l'âge de quinze ans d'un titre de secrétaire d'État, et rentra en fonctions à soixante et treize ans, pour y rester jusqu'à sa mort, après la longue disgrâce dont il fut redevable à ses téméraires hardiesses envers Mme de Pompadour.

Sous le règne de Louis XVI, nous ne sommes pas plus heureux que sous le précédent; ici encore il n'est possible de citer qu'un nom, celui du comte d'Artois. Le propre frère du roi, qui chansonna le

souverain et toute la famille royale, dut à ses railleries effrontées les premiers succès de son imprudente jeunesse. N'y a-t-il point dans ces attaques, nées sur les marches du trône et tournées contre lui, un signe infaillible des temps? Puisque le pouvoir n'a même pas pour amis les hommes qui se trouvent le plus directement intéressés à sa conservation, c'est qu'il est à deux doigts de sa perte. Encore quelques années, et il aura sombré dans la tourmente révolutionnaire.

Tandis que les courtisans font de leur malignité l'instrument docile des vengeances ou des ambitions personnelles, la plupart des gens de lettres riment pour le compte d'autrui et cherchent dans leur problématique talent un honteux gagne-pain. Habitués du café Procope ou de la taverne Ramponneau, ces littérateurs de bas étage vendent au plus offrant leurs poésies mercenaires et chansonnent à forfait, avec une apparente conviction, tous les sujets désignés à leur verve satirique. Ils sont la providence des courtisans que la nature a faits ducs ou marquis sans les créer poètes, et qui se voient forcés d'emprunter l'esprit d'autrui pour répondre aux épigrammes de leurs adversaires. Au nombre de ces rimailleurs impudents nous devons placer en première ligne le fiéleux Lagrange-Chancel, auquel la duchesse du Maine, « cette poupée de sang », dictait ses cyniques médisances. Et le jeune Aroüet lui-même, Aroüet qui

fut un temps l'hôte du château de Sceaux, n'injuriait le Régent que pour complaire à la duchesse. Mais il eut le bon esprit de comprendre l'odieux et surtout la maladresse de son rôle, et d'y renoncer promptement.

Ceux des gens de lettres qui ne mettaient pas ouvertement leur esprit aux enchères, recouraient à des subterfuges ; ils attaquaient les grands en quêtant des pensions, prêts à récompenser les bienfaits par un panégyrique et à punir les refus par des sarcasmes. Souvent même ils employaient leurs loisirs à se déchirer mutuellement ; c'était là, dans les cafés, leur passe-temps habituel. « On n'y respectait pas assez, dit avec raison Voltaire, la première loi de la société : de se ménager les uns les autres. On se critiquait durement, et de simples impolitesses donnèrent lieu à des haines durables et à des crimes. » Les tristes mésaventures de J.-B. Rousseau n'eurent point d'autre cause que ces médisances d'estaminet.

A côté de ces poètes, courtisans ou gens de lettres, qui raillent le prochain pour satisfaire à leurs caprices ou à leurs besoins, il serait injuste d'oublier les soldats vaillants et bien disciplinés du *Régiment de la Calotte.* Cette phalange hardie, qui cachait beaucoup d'esprit et de bon sens sous une appellation comique, exerça presque seule durant un demi-siècle la police du ridicule, flagellant sans égard et sans pitié les

vices des contemporains. Marquis poudrés et musqués, abbés galants et damerets, robins suffisants, fonctionnaires hautains, plumitifs insolents, littérateurs vaniteux, grandes dames et filles de théâtre essuyèrent tour à tour les assauts de sa malignité, qui aurait pu s'approprier à juste titre la devise de la comédie antique : *Castigare ridendo mores.*

Une circonstance bizarre avait donné naissance à cette burlesque association. Vers 1710, quelques officiers de la cour, parmi lesquels Aymon, un des douze porte-manteaux du roi, et Torsac, exempt des gardes du corps, apposèrent en plaisantant une calotte de plomb sur la tête de l'un d'entre eux, qui s'était signalé par quelque folie. Ce fait, suivi de mille inventions grotesques, leur inspira l'idée de créer un régiment fantastique, uniquement composé de personnes que leur conduite singulière ou leurs mœurs dépravées signalaient à l'attention publique. De la conception à l'exécution, les malins courtisans ne firent qu'un saut : Aymon fut aussitôt proclamé généralissime de la troupe improvisée, titre dont il fut redevable à son caractère facétieux. A peine créé, le régiment se vit pourvu d'une abondante milice, car les fondateurs y firent entrer à leur suite, non sans les contraindre, tous ceux qui méritaient le nom de *Toqués* et la *Calotte de plomb.* L'élection de chaque soldat était consacrée par un brevet satirique, dans

lequel on l'honorait d'un grade en rapport avec ses fonctions ou ses aptitudes, en énumérant plaisamment les travers et les ridicules qui le distinguaient. Peu de temps suffit pour assurer le succès de l'institution; la ville et la cour s'intéressaient à ses progrès et suivaient avec curiosité l'admission forcée des nouvelles recrues. Louis XIV lui-même ne dédaigna pas de demander au général en chef, en manière de plaisanterie, s'il ferait bientôt défiler devant lui son régiment. « Sire, répondit Aymon, il ne se trouverait personne pour le voir passer. » Le vieux monarque, qui tolérait d'ordinaire chez ses serviteurs une grande familiarité de langage, rit de la hardiesse, et comme le bon ton ordonnait d'imiter son exemple, il fallut accepter gaiement les impudents brevets dont le conseil du régiment ne se montrait pas avare. Toute résistance était vaine et ne pouvait guère attirer que de nouvelles railleries sur les personnes assez mal inspirées pour se fâcher ou se plaindre.

Presque toujours l'inviolabilité du rire protégea les malins promoteurs de l'association et leur permit d'étendre jusqu'aux plus illustres personnages leurs téméraires attaques. Les brevets de la Calotte, rédigés par l'élite de la littérature militante, par les Roy, les Gacon, les abbés de Grécourt, Desfontaine, Margon, par Maurepas lui-même, et réunissant le double attrait de la bonne poésie et des allusions

satiriques, obtenaient d'emblée les honneurs de la popularité. Leur succès assurait l'impunité des auteurs et désarmait les victimes en mettant les rieurs du côté de leurs ennemis. A quoi bon, d'ailleurs, se révolter contre une critique qui ne ménageait jamais personne.

Chose étrange! l'écrivain qui s'irrita le plus des calottes, fut précisément celui qui en composa le plus durant sa longue vie; vous le devinez, c'est Voltaire. Tout en raillant impitoyablement ses adversaires, il se montra de bonne heure intolérant pour les malignités dont il était l'objet, et traita volontiers la médisance de calomnie. Aussi faut-il voir avec quel mépris il parle de ce Régiment qui l'avait placé de vive force au nombre de ses recrues. Il appelle les brevets des Calottins des turpitudes et déclare que les auteurs doivent être cités seulement pour faire abhorrer leur exemple.

Vers 1760, après une existence bien remplie, l'institution de la Calotte, déchue de sa splendeur primitive et oubliée d'un public qui trouvait dans les gazettes satiriques et les nouvelles à la main un aliment inépuisable pour sa frivolité, changea de caractère. Elle devint exclusivement militaire et se perpétua dans l'armée jusqu'à la Révolution, non sans porter quelquefois atteinte au respect et à la discipline.

Pour en finir avec les questions de personnes, il est nécessaire de constater que les grands esprits du siècle, les Montesquieu, les Diderot, les J.-J. Rousseau, n'ont jamais pris rang parmi les chansonniers. N'avaient-ils pas contre les hommes et les institutions de leur temps des arguments bien autrement redoutables et décisifs que les malignités de la satire? Et peut-être craignaient-ils d'affaiblir leur prestige et leur influence en employant, pour lutter, des armes aussi frivoles. D'ailleurs la chanson remplissait imparfaitement le but qu'ils se proposaient d'atteindre; celle-ci ne pouvait que détruire, eux voulaient surtout réédifier. Le seul Voltaire, ainsi qu'on l'a déjà vu, engagea contre le Régent une guerre d'épigrammes, par complaisance pour la duchesse du Maine. Mais il désavoua promptement les hardiesses peu honorables de sa muse juvénile, et renonça désormais à la satire politique, pour se consacrer tout entier à ses inimitiés littéraires.

Si l'on réfléchit aux soldats innombrables enrôlés durant le XVIIIe siècle sous le drapeau de la chanson, les quelques noms de poètes qu'il nous a été possible de citer sont assurément peu de chose. Mais l'absence d'indications plus nombreuses ne doit pas surprendre, attendu que la plupart des auteurs abri-

taient, de propos délibéré, leurs personnes sous le voile de l'anonyme. C'est, du moins, ce qu'ils déclarent dans leurs couplets :

> L'auteur de ces vaudevilles
> Ne dira jamais son nom ;

et cette déclaration de leur part n'est pas une vaine formule.

N'allez pas croire, toutefois, que la pudeur ou la modestie inspire la prudente réserve des chansonniers. De ces honorables sentiments ils n'ont aucune notion, et sacrifient toujours à contre-cœur leur vanité personnelle. Un seul motif les décide à rester inconnus, — et ils ne le cachent pas, — c'est la crainte du châtiment suspendu sur leurs têtes.

> Celui qui a fait la chanson
> N'oserait pas dire son nom,
> Car il aurait les étrivières,

remarquent-ils judicieusement ; ou bien encore

> L'auteur de ce vaudeville
> Ne dira pas ce qu'il est,
> Par la raison qu'il se plaît
> A voir de loin la Bastille.

Parfois même ils vont plus loin et restreignent volontairement la popularité de leurs pamphlets à à un petit cercle d'amis, par cette recommandation :

> Ne montrez point ces chansonnettes,
> Vous me feriez un mauvais tour.

Les chansonniers ont appris à leurs dépens que toutes les vérités n'étaient pas bonnes à dire, et docilement profité des rudes leçons que leur a données l'expérience. De temps à autre, en effet, il s'était rencontré des hommes politiques que les outrages, même les plus spirituels, ne laissaient pas indifférents, et qui répondaient par des voies de fait aux malignités de la critique.

Ainsi longtemps après la bastonnade infligée par le prince de Condé au joyeux Saint-Amant, La Faye distribuait une volée de bois vert à Rousseau, et plus récemment encore, le poète Roi et le jeune Arouet n'obtenaient que des coups de canne en récompense de leur verve railleuse. Quelques détestables que fussent ces précédents, il fallait en tenir compte. Aussi les railleurs effaçaient-ils discrètement leur personnalité, en présence du rôle, chaque jour plus accentué, que les coups de bâton usurpaient dans la vie littéraire.

Sans être excusables, les violences des particuliers

semblent assez naturelles, tandis que l'on s'étonne, à bon droit, de voir le gouvernement recourir aux mêmes pratiques et chercher dans des rigueurs impuissantes l'écrasement de la satire. Pour lui le mépris des injures eût été plus digne, sinon plus efficace. « Quelle maladresse ! s'écriait avec raison Dupin, défendant Béranger. Que c'est mal connaître le cœur humain ! On veut arrêter le cours d'un recueil de chansons, et l'on excite au plus haut point la curiosité publique ! On voudrait effacer des traits qu'on regarde comme injurieux, et, de passagers qu'ils étaient par leur nature, on les rend éternels comme l'histoire à laquelle on les associe. Au lieu de les détourner de soi, on vient avouer qu'ils ont frappé droit au but, on se dit percé de part en part ! Rappelez-vous donc ce qu'on lit dans Tacite : les injures qu'on méprise s'effaçent, celles qu'on relève, on est censé les avouer : *Spreta exolescunt, si irascaris, agnita videntur.* »

Mazarin s'était montré tolérant à l'endroit des chansonniers, faisant preuve en cela de beaucoup d'esprit, mais son exemple trouva peu d'imitateurs; après lui, les rois comme les ministres et les favorites eurent le mauvais goût de sévir. Sous Louis XIV les auteurs de poésies satiriques ne furent pas tous indistinctement ménagés. Le grand roi daignait autoriser les spirituelles facéties du Ré-

giment de la Calotte, parce qu'il ne redoutait de sa part aucune attaque personnelle; les officiers de sa maison, qui étaient les fondateurs de l'institution, ne pouvaient oublier en aucun cas le respect dû au souverain. Mais la tolérance royale se bornait à cette concession, et nous voyons Seignelay, dans une de ses lettres, donner au lieutenant de police l'ordre de rechercher activement quiconque prenait à partie dans ses vers la personne du monarque, la majesté du trône, les actes du gouvernement. Malheur à ceux que l'on découvrait! courtisans ou littérateurs, ils payaient de l'exil, de la prison, souvent même de la torture leur téméraire audace. On sait que Bussy-Rabutin fut disgracié à tout jamais et sans miséricorde pour avoir inséré dans un noël du temps ce quatrain railleur sur les amours de Louis XIV et de Mme de La Vallière :

> Que Déodatus est heureux!
> Il baise ce bec amoureux
> Qui d'une oreille à l'autre va.
> *Alleluia.*

Lauzun, lui-même, fut peut-être redevable de sa chute imprévue à certaine épigramme mordante qui courait Versailles sous son nom. A propos de la faveur de Mme de Montespan, il était censé dire à Louis XIV,

avec ce sans-gêne qui était la marque distinctive de son caractère :

Votre Majesté, Sire,
M'a fait un vilain tour;
Mais je n'en fais que rire,
Car je n'ai plus d'amour.
Je vous laisse ma maîtresse;
Mon Dieu, que j'en étais las!
Faites-en tous vos choux gras;
Moi, je n'en fais plus de cas:
Elle est vieille et sans appas.

Lauzun n'était probablement pas l'auteur de cette malice, mais le monarque vindicatif le crut coupable, et, selon toute vraisemblance, attendit la première occasion pour le châtier durement. Elle se présenta lorsque l'aventureux cadet de Gascogne voulut épouser Mlle de Montpensier. Alors Louis XIV, épuisant à la fois tous les motifs d'irritation qu'il avait contre lui, l'enferma, sans forme de procès, dans les cachots de Pignerol.

La Régence apporte, il est vrai, quelque adoucissement à ces rigueurs, et les chansonniers jouissent assez longtemps d'une complète immunité. Amoureux de la liberté pour les autres autant que pour lui-même, le duc d'Orléans vantait à son ami Saint-Simon l'Angleterre, cet heureux pays où l'on ne

connaissait pas plus l'exil que les lettres de cachet. Aussi ne songea-t-il pas tout d'abord à user, contre ses ennemis et ses calomniateurs, des mesures sévères adoptées par le feu roi, et se montra-t-il fermement opposé à toute répression. Lorsque le lieutenant de police, Marc-René d'Argenson, indigné des outrages que l'on proférait sur le cercueil même de Louis XIV, vint demander l'autorisation de poursuivre les médisants qui appelaient le monarque voleur et banqueroutier, Philippe lui répondit judicieusement : « Vous n'y entendez rien ; il faut payer les dettes du défunt, et tous ces gens-là se tairont. » Mais les dettes ne furent point payées, et la malignité des poètes se développa tant et si bien que le Régent dut se fâcher en dépit de ses intentions pacifiques. Disons-le à sa louange, il sévit mollement. Ainsi le jeune Aroüet, qui avait hasardé quelques quatrains cyniques, fut simplement exilé à Tulle, puis à Sully sur Loire, à la demande de sa famille. Peu après une satire qui courut sous son nom, mais dont il était bien innocent, fournit au Régent un prétexte tout naturel pour l'enfermer à la Bastille et lui procurer ces loisirs forcés durant lesquels il conçut le plan de la *Henriade*. La prison corrigea Voltaire, et le succès d'*Œdipe* acheva de le ramener à la sagesse ; il répudia le bagage peu littéraire qu'on lui avait attribué, et reconquit à force d'esprit les bonnes grâces d'un

prince pour qui le ressentiment était chose inconnue. Lagrange-Chancel fut plus sévèrement traité, mais il le méritait bien; la détention qu'il subit aux îles Sainte-Marguerite ne paraît aujourd'hui qu'un léger châtiment, si l'on tient compte des horreurs répandues dans ses *Philippiques*.

De Monsieur le Duc il n'y a rien à dire ici; les chansonniers, durant son ministère, ne furent pas inquiétés, sans doute parce qu'il n'eut pas le temps de les poursuivre. Le cardinal Fleury du moins répara le temps perdu et déploya un sévérité excessive, surtout en ce qui concernait les questions religieuses. Persuadé que la terreur pouvait seule arrêter le flot montant des libelles et des chansons, le naïf vieillard recourut contre les auteurs au bannissement et aux galères, sans jamais atteindre le but qu'il visait. Louis XV, naturellement indifférent, se montra dès le principe peu disposé à suivre les errements de son précepteur, et, lorsqu'il usa de mesures répressives, ce fut surtout pour satisfaire aux rancunes de ses favorites. Maurepas, qui donnait le mot d'ordre à la malignité des courtisans, devint le premier objet et la principale victime du courroux des maîtresses royales. Sa naissance, ses longs services, son dévouement au roi semblaient le mettre à l'abri d'une disgrâce, d'autant mieux qu'il avait pour lui la faveur de Louis XV. Le monarque inappliqué éprouvait un

certain attachement pour ce ministre facétieux et léger qui traitait en se jouant les affaires sérieuses, et égayait par ses bons mots le travail du cabinet; il avait besoin de ses plaisanteries. Mme de Châteauroux essaya de ruiner son crédit, elle n'eut ni la force ni le temps nécessaires pour réussir. Maurepas se crut dès lors inébranlable, et son trop de confiance le perdit. Il voulut railler aussi Mme de Pompadour; le roi le laissa faire en souriant, mais la marquise ne pardonna pas. Elle jura la perte du courtisan et l'obtint, non sans éprouver dans la lutte de sérieux dommages. Le ministre bafoué par la favorite dans l'exercice même de ses fonctions avait appelé au secours de son crédit menacé toutes les muses satiriques de sa coterie, et couvert son ennemie de ridicules. La marquise irritée cria vengeance, et le lieutenant de police Berryer dut se livrer à d'actives recherches pour découvrir les auteurs des épigrammes et des chansons qui inondaient la ville et la cour. Il mit la main sur un certain Desforges, auteur de vers injurieux, qui expia sa témérité dans la cage de fer du Mont-Saint-Michel, et sur bon nombre d'innocents auxquels le For-l'Évêque et la Bastille ouvrirent leurs portes; mais les vrais coupables restèrent inconnus. Le magistrat expliquait habilement son insuccès relatif, en disant : « Je connais Paris autant qu'on peut le connaître, mais je ne connais pas Ver-

sailles. » C'était indiquer nettement que les plus cruels ennemis du roi et de la favorite trouvaient à la cour un asile inviolable. Mme de Pompadour fut mieux servie dans ses projets de vengeance par le hasard que par les espions de la police. Un jour, à Marly, elle trouva sous sa serviette le quatrain célèbre qui circulait déjà dans Paris et révélait à tous un défaut ignoré de son royal amant :

> La marquise a bien des appas,
> Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
> Et les fleurs naissent sous ses pas,
> Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

L'insulte venait de Maurepas, il n'y avait pas de doute sur ce point; mais la preuve du délit manquait, et la favorite exaspérée voulait un châtiment immédiat. C'est alors que Richelieu lui procura fort à propos une copie de l'épigramme écrite de la main même de l'auteur supposé; munie de cette pièce, Mme de Pompadour obséda le roi qui, pour mettre un terme aux doléances de sa maîtresse, exila son ministre. Mais la disgrâce de Maurepas, si péniblement obtenue, fut plus chèrement payée, car l'audacieux courtisan, retiré dans ses terres, consacra désormais tous ses loisirs à chansonner son ennemie, avec autant de verve mais encore plus de fiel que par le passé.

D'ailleurs, l'éloignement du ministre ne rétablit pas le calme à la cour; bien loin de diminuer, le nombre et la violence des satires se développèrent prodigieusement. On prétendit qu'elles étaient lancées par les amis de Maurepas, dans le but de prouver l'innocence de l'exilé, et la marquise, toujours implacable, réclama de nouvelles victimes. Pour complaire à ses rancunes, Berryer, qui jadis peut-être craignait de se livrer à des poursuites trop consciencieuses, déploya une activité sans égale et eut enfin la satisfaction de découvrir un coupable. C'était le chevalier de Rességuier, qui apprit à ses dépens combien il est parfois dangereux de soutenir la cause des hommes tombés en disgrâce. Sans aucune forme de procès il fut destitué du grade qu'il occupait dans le régiment des gardes, et condamné à vingt ans de détention; à l'expiration de sa peine il devait être banni du royaume. Ainsi se vengeait la marquise. A quelque temps de là, un poète famélique, nommé Huet, qui se permettait de constater en vers l'état de misère dans lequel Paris était plongé, se vit simplement emprisonné à la Bastille par lettre de cachet. Son obscurité seule le sauva d'une peine plus grave.

Avec le règne de Mme de Pompadour la manie des vexations semble disparaître, et Louis XV ne songe nullement à la ramener. Le monarque blasé qui lisait, pour distraire son royal ennui, les rapports

journaliers de la police émaillés d'anecdotes scabreuses, et entretenait à Paris comme à Versailles une armée d'espions chargés de le tenir au courant de toutes les intrigues, dut sourire plus d'une fois en lisant les piquantes satires dont ses courtisans étaient l'objet. Les attaques à l'égard d'autrui justifièrent à ses yeux celles qu'on ne lui épargnait point et le rendirent tolérant pour des excès que rien ne pouvait réprimer. Aussi lorsqu'on lui proposa de sévir contre les auteurs de productions cyniques qui le déshonoraient aux yeux de toute la France, ainsi que M[me] du Barry, répondit-il avec indifférence : « Ce n'est pas la première fois qu'on dit du mal de moi dans ce genre ; ils sont les maîtres, je ne me cache pas ; l'on ne peut sûrement que répéter ce que l'on a dit de la famille du Barry ; c'est à eux à voir ce qu'ils veulent faire, je les seconderai. » Si la favorite eût demandé vengeance, les portes de la Bastille se fussent rouvertes à coup sûr pour enfermer les pamphlétaires ; elle eut le bon goût d'imiter l'indulgence du roi, et ne s'en trouva pas plus mal. Mais le calme dont jouissaient les satiriques n'était pas à l'abri de tout orage ; sur l'ordre du chancelier Maupeou, que les pamphlets avaient le don d'exaspérer, la police dut se livrer encore à d'incessantes recherches, terminées le plus souvent par un complet insuccès.

L'avènement de Louis XVI vint enfin mettre un terme à ces vengeances des gouvernants, mesquines autant qu'impolitiques, et clore définitivement pour la satire l'ère des persécutions. Sous ce règne inauguré par la suppression des lettres de cachet, arme terrible qui avait frappé tant de victimes innocentes, surtout dans les rangs des pamphlétaires, la liberté de la parole et de la pensée devenait inviolable. D'ailleurs la modération n'était pas moins commandée par la prudence que par le bon sens; rechercher les coupables, c'était s'exposer à les découvrir sur les marches même du trône.

Somme toute, en dépit des rigueurs déployées par le pouvoir depuis la Régence jusqu'à la Révolution, il faut reconnaître que les auteurs de chansons furent inquiétés bien plutôt que châtiés. Pour sévir, l'on avait besoin de preuves palpables, qui manquaient presque toujours. D'ailleurs les plus redoutables d'entre les satiriques, ceux qui vivaient à la cour, étaient protégés d'ordinaire par le rang, la faveur ou la naissance; la justice n'avait aucune action sur eux. L'exil était à peu près le seul châtiment qu'il fût possible de leur infliger, et encore la clémence royale, que les courtisans n'imploraient jamais en vain, prévenait-elle les effets salutaires de ce châtiment. Quant aux gens de lettres, loin d'être intimidés par les mesures de rigueur, ils semblaient se

faire un malin plaisir de les provoquer; presque toujours les condamnations dont ils étaient victimes leur assuraient une popularité qu'ils auraient vainement demandée à leurs médiocres ouvrages. Un jour que l'on représentait à Pidanzat de Mairobert, vulgarisateur effréné des pièces satiriques du temps, les dangers de son audace et le châtiment suspendu sur sa tête, le spirituel collaborateur de Bachaumont répondit avec assurance : « Tant mieux, cela illustre un homme. » Et il ne se trompait pas; la détention qu'il subit à la Bastille lui valut d'être nommé censeur royal. D'aucuns même, s'il faut en croire Dupin, sollicitaient les persécutions comme une grâce, avec l'espoir de quelque profit pécuniaire. Empruntons au spirituel avocat une curieuse preuve de ce fait :

En 1775 on avait publié contre le chancelier Maupeou des couplets satiriques au nombre desquels se trouvait celui-ci :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine,
Pour voir la f..... mine
Du chancelier Maupeou,
Sur la rou... sur la rou... sur la route de Chatou.

Faire une chanson contre un chancelier ou même contre un garde des sceaux, c'est un fait grave;

Maupeou, piqué au vif, fulminait contre l'auteur et le menaçait de tout son courroux s'il était découvert. Pour se mettre à l'abri de la colère ministérielle, le rimeur se retira en Angleterre; de là il écrivit à M. de Maupeou, en lui envoyant une nouvelle pièce de vers : « Monseigneur, je n'ai jamais désiré que trois mille francs de revenu ; ma première chanson, qui vous avait tant déplu, m'a procuré, uniquement parce qu'elle vous avait déplu, un capital de trente mille francs, qui, placé au 5 pour 100, fait la moitié de ma somme. De grâce, montrez le même courroux contre la nouvelle satire que je vous envoie, cela complètera le revenu auquel j'aspire, et je vous promets que je n'écrirai plus. » — L'anecdote est-elle rigoureusement vraie ? nous n'oserions l'affirmer ; mais du moins elle est vraisemblable et donne une juste idée du profit que les chansonniers pouvaient retirer de la persécution : *Si non è vero, è bene trovato.*

Impuissant à modérer la verve railleuse des poètes, le pouvoir fit de louables efforts pour empêcher la diffusion de leurs couplets. Il voulut arrêter dans son développement un fléau dont il ne pouvait étouffer les germes. Aussi les agents subalternes de l'opposition satirique furent-ils constamment en butte aux plus rigoureuses pénalités. Le pilori et la place de Grève attendaient les imprimeurs, graveurs, libraires et colporteurs convaincus d'avoir participé à la pu-

blication d'un écrit irrespectueux pour les gouvernants. Incessamment surveillés, ils échappaient avec peine aux coups de la justice, et les pièces de conviction saisies entre leurs mains fournissaient contre eux un témoignage décisif. Le premier lieutenant de police, La Reynie, ne se montra pas tendre à leur égard; il leur appliqua la torture ou les fit pendre sans miséricorde, et ses successeurs suivirent docilement l'exemple qu'il leur avait donné. Il était réservé au cardinal de Fleury d'aller plus loin encore; non content de confisquer les biens des condamnés, il imagina d'abord d'offrir aux délateurs comme prime de leurs honteux services la moitié de l'amende infligée aux coupables. Puis, le moyen ne réussissant guère, il édicta contre tout imprimeur qui coopérait à la diffusion de libelles relatifs aux querelles religieuses la peine du carcan pour la première fois, celle des galères en cas de récidive. Une sentence de police, rendue sous le ministère de l'irascible prélat (25 mars 1736), montre bien comment ses intentions étaient comprises et exécutées. Sur dix-huit individus punis du carcan et du bannissement, deux se trouvaient seuls qualifiés de garçons imprimeurs, les seize autres comprenaient trois cordonniers, un menuisier, un domestique, un ex-maître d'école, un maître d'écriture, un fourbisseur, et plusieurs sans profession.

Dominé par Mme de Pompadour, Louis XV, bien

loin de renoncer aux mesures tyranniques du cardinal, ne songea qu'à les multiplier et à les aggraver. La peine de mort, dont on avait jusqu'alors rarement fait usage en pareille matière, fut d'abord appliquée aux auteurs satiriques et plus tard à tous leurs complices. Dans sa déclaration du 16 avril 1757, le roi disait : « Tous ceux qui auront imprimé des ouvrages tendant à attaquer la religion ou à porter atteinte à notre autorité, et à troubler l'ordre et la tranquillité de nos États, libraires, colporteurs, et autres personnes qui les auront répandus dans le public, seront punis de mort. » On croirait volontiers qu'il est impossible d'enchérir sur ces dispositions sévères; mais telle ne fut pas l'opinion du chancelier Maupeou. Poursuivre les imprimeurs ne lui parut point suffisant, il voulut encore atteindre les simples lecteurs et décréta d'emprisonnement quiconque serait trouvé possesseur d'un pamphlet. Ainsi l'on put voir jusqu'à cinquante-deux personnes inculpées dans un procès que le Parlement instruisait en 1773, au sujet des libelles « antichanceliers ». Par là, Maupeou compléta dignement le régime des pénalités inaugurées par ses prédécesseurs, et mérita sans conteste la palme du ridicule dans ces vexations non moins odieuses qu'inutiles.

Toutefois il serait faux de prétendre que le pouvoir étendit ses proscriptions à toutes les chansons indis-

tinctement, car l'on en rencontre aujourd'hui encore un bon nombre qui furent publiées et vendues avec permission du lieutenant de police. Pour jouir de cette tolérance, elles devaient être bien inoffensives, et partant bien niaises; l'autorisation du magistrat équivalait presque toujours à un certificat d'ineptie. A l'égard des productions véritablement satiriques, la rigueur déployée atteignit partiellement son but, en ce sens qu'on n'osa pas les imprimer; mais leur diffusion ne fut nullement arrêtée par cet inconvénient. Manuscrites, elles trouvèrent d'autant plus de lecteurs que l'attrait du fruit défendu piquait davantage la curiosité publique. La postérité seule aurait souffert de cet état de choses, sans la zèle intelligent des contemporains qui s'occupèrent de rassembler et de conserver ces fragiles documents.

Dans un siècle où les collectionneurs judicieux et les amateurs délicats abondaient, il eût été surprenant qu'on laissât disparaître avec les hommes et les choses du temps les productions satiriques dirigées contre eux. Le goût qui portait les contemporains à recueillir les curiosités de toute sorte assura une longue existence à ces témoignages éphémères de la malignité publique. Ce fut, de bonne heure, une habitude assez répandue de transcrire, au fur et à

mesure de leur apparition, les poésies manuscrites les plus intéressantes et d'en former des recueils qui, sous le titre de *Chansonniers*, contenaient des pièces libres, de nature et d'objets fort différents. On voyait toujours dans les bibliothèques choisies quelques volumes de ce genre dont la plupart n'avaient d'ailleurs qu'une médiocre étendue et se trouvaient composés sans ordre ni méthode. Le caprice du bibliophile ou le hasard de ses trouvailles réglaient seuls la succession des matières; l'ordre chronologique n'entrait pas en ligne de compte. Aussi serait-il presque impossible aujourd'hui de reconstituer à l'aide de ces lambeaux épars et confondus les manifestations quotidiennes de la chanson politique, si elles ne nous avaient été transmises dans leur entier développement. C'est à Pierre Clairambault, généalogiste des ordres du roi, que nous sommes redevable de cette bonne fortune.

Seul de son époque, Clairambault devina l'utilité que présenterait, pour l'histoire anecdotique du XVIIIe siècle et pour l'étude des mœurs et des opinions, un recueil méthodique et complet des satires contemporaines. Dans les patientes investigations consacrées par lui, durant près de soixante-dix années, à former cet admirable cabinet historique qui lui a valu de nos jours la reconnaissance et l'admiration des érudits, il n'eut garde de négliger ces documents si

frivoles en apparence. Ses fonctions, qui le mettaient en rapport avec toute la haute société, facilitaient le succès de ses recherches et le développement de sa précieuse bibliothèque. Par un labeur incessant il put récolter une ample moisson de chants satiriques, relatifs à diverses périodes de notre histoire, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècle. Lorsqu'il mourut, en 1740, son neveu, Paschal Clairambault, digne héritier de sa charge et de ses manuscrits, poursuivit activement l'œuvre commencée, jusqu'au moment où il la céda lui-même à l'ordre du Saint-Esprit. Après avoir été déposées, en 1772, au couvent des Grands-Augustins, les collections de Clairambault furent transférées, le 9 mai 1792, à la Bibliothèque nationale, où elles auraient dû se trouver à l'abri de toutes vicissitudes. Mais, en vertu d'un décret révolutionnaire du 12 mai, tous les documents réputés généalogiques en furent distraits pour être solennellement brûlés sur la place Vendôme, et cette mesure à jamais regrettable fit périr plus de la moitié des richesses historiques qu'elles renfermaient.

Bien que la partie relative aux chansons ait été protégée par sa nature même contre le brutal autodafé du décret révolutionnaire, nous n'oserions affirmer qu'elle nous soit parvenue dans toute son intégrité. Du vivant de Clairambault, comme après sa mort, les pièces recueillies restaient sur feuilles

volantes, enfermées dans des cartons, afin qu'il fût toujours facile d'intercaler celles qui n'y figuraient pas encore et que l'on découvrait de temps à autre. Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner si quelques-unes de ces copies avaient été perdues lors des transports successifs de la collection au couvent des Augustins d'abord, puis à la Bibliothèque nationale. Quoi qu'il en soit, le Chansonnier de Clairambault, tel que nous le possédons aujourd'hui, forme un monument unique dans son genre.

Son étendue seule suffirait pour lui donner du prix à nos yeux, car les trente-six volumes dont il se compose partent de l'année 1549, pour aller, presque sans interruption, jusqu'à l'année 1759. Mais en dehors de l'importance matérielle, il emprunte une réelle valeur historique aux notes instructives consignées par Clairambault sur la plupart des feuillets. Ces notes sont un auxiliaire indispensable pour l'intelligence des poésies historiques; si elles faisaient défaut, le texte ne présenterait presque plus d'intérêt. Quel profit retirer, en effet, d'une chanson dans laquelle les noms propres sont remplacés par des initiales, d'une satire dont les malignes allusions se rapportent à des faits ignorés de nous? En formant son recueil, Clairambault comprit la nécessité de suppléer aux réticences des auteurs et de compléter pour les lecteurs à venir les indications par trop som-

maires qui suffisaient aux contemporains. De là ces commentaires précis que l'on retrouve à la marge de certaines pièces transcrites par lui et dont la sincérité est hors de doute, parce qu'ils émanent d'un témoin tout à la fois désintéressé et bien informé. On peut regretter seulement que leur nombre soit assez restreint, mais l'on n'est nullement fondé à se plaindre si l'on réfléchit aux multiples occupations de Clairambault comme généalogiste et comme collectionneur. Quelle que fût l'importance attribuée par lui au Chansonnier, il ne pouvait donner exclusivement son temps et ses soins à cet objet spécial. A côté de ces quarante volumes n'en avait-il pas trois mille autres qui réclamaient également son attention?

Le Chansonnier de Clairambault ne tarda pas à jouir d'une réputation justement méritée, et plusieurs amateurs furent autorisés par lui à prendre de copies que l'on rencontre maintenant dans les bibliothèques publiques. Presque toutes sont moins complètes que le manuscrit original, et c'est chose naturelle, puisque Clairambault enrichissait chaque jour son recueil de documents anciens aussi bien que de pièces contemporaines. Lorsque l'ordre du Saint-Esprit fut devenu propriétaire des collections, il semble que l'on ait apporté dans la communication du Chansonnier une très grande réserve. Il y avait là des attaques trop nombreuses et trop violentes contre certaines familles

aristocratiques pour qu'il fût permis à tout le monde indistinctement d'en prendre connaissance. C'est du moins ce que permet de supposer la lettre suivante, adressée à Beaujon, généalogiste des ordres du roi et gardien des manuscrits de Clairambault, par le marquis de Marigny :

A Versailles ce 10e janvier 1759.

Je vous accuse, monsieur, la réception de deux manuscrits que vous m'avez confiés, l'un ayant pour titre : *Recueil de vaux de ville,* etc., avec des notes, volume relié, 1093 pages ; l'autre ayant pour titre : *Recueil des chansons, vaux de ville,* etc., avec des remarques années 1715, 16 et 17, volume 14, non relié, feuilles volantes insérées dans un carton.

J'ai déjà lu ce dernier volume, et à deux pièces près, j'avais lu plusieurs fois tout ce qu'il contient ; je ne sais s'il en sera de même de l'autre, je ne fais que le commencer, et il me paraît à son épaisseur, ainsi qu'à l'écriture menue et serrée, que je ne vous le remettrai pas sitôt que le volume 14 que vous recevrez sous enveloppe demain jeudi dès mon arrivée à Paris.

Je vous ai donné, monsieur, ma parole d'honneur et je vous la réitère ici par écrit que qui que ce soit dans le monde entier, hors moi, ne lira les manuscrits que vous avez la bonté de me confier ; ils sont enfermés dans un tiroir fermé à clef, et je suis moi-même enfermé lorsque j'en prends lecture. J'ai trop bien senti l'importance de ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à ce sujet pour

ne pas répondre par toute la précaution possible à la confiance que vous me témoignez.

Comme ma présente lettre est un récépissé, qui me charge des deux vol. A et 14, ne jugerez-vous pas à propos de me la rendre, lorsque je vous les aurai remis tous deux; et je serai attentif à vous donner de nouveaux reçus, à mesure que vous me ferez l'amitié de me prêter de nouveaux livres. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

Si l'aimable marquis, dont la mémoire restera toujours chère aux artistes, poursuivit sa lecture d'un bout à l'autre du Recueil, il dut probablement se repentir de sa curiosité. Et plus d'une fois sans doute il rougit de colère et de honte en parcourant les cyniques outrages que la malignité des poètes avait prodigués à sa sœur, Mme de Pompadour, et à toute la famille des Poisson.

Parmi les copies du *Chansonnier* de Clairambault venues jusqu'à nous, celle qui porte le nom de Maurepas mérite une mention particulière, à cause de la célébrité dont elle jouit depuis un demi-siècle. Le facétieux homme d'État avait voulu posséder, lui aussi, un exemplaire des productions satiriques au développement desquelles il avait contribué plus que personne, et Clairambault, qui était un des princi-

paux commis de son département, mit à la disposition du ministre le Recueil qu'il avait formé.. La transcription, exécutée sur l'ordre de Maurepas, fut une véritable curiosité bibliographique; elle formait quarante-six volumes, reliés en maroquin rouge aux armes du comte et tous remarquables par leur élégance calligraphique et les tables alphabétiques dont ils étaient pourvus. Acquise en 1808 par la Bibliothèque nationale à la vente de l'érudit Méon, elle se trouva accessible au public, tandis que l'existence du Recueil de Clairambault lui était totalement inconnue. Dès lors la copie, fréquemment consultée et citée par les historiens, fit oublier l'original, et le nom de Maurepas resta désormais inséparable des chansons historiques de la vieille France.

Faut-il se plaindre du fâcheux concours de circonstances qui a privé Clairambault du fruit de ses persévérantes recherches? Nous ne le pensons pas; le hasard a bien fait les choses. La mémoire de Clairambault ne souffre point de cette injustice, et ce qui reste des magnifiques collections du savant généalogiste suffit pour lui assurer une longue renommée. Maurepas, au contraire, a trouvé le châtiment bien plutôt que la gloire dans la réputation attachée à ses manuscrits. Par là le courtisan frivole est aujourd'hui remis en lumière au détriment de l'homme d'État, et les services que le ministre rendit à la France, en

dépit de sa légèreté, sont totalement oubliés. De sa vie entière que connaît-on maintenant? Quelques épigrammes satiriques et un volumineux recueil de chansons. Ce sont les seuls souvenirs que puisse évoquer désormais le nom du dernier des Pontchartrain.

Les historiens et les érudits qui ont étudié dans le Recueil Maurepas les chansons historiques des deux derniers siècles sont unanimes à reconnaître qu'elles fournissent sur l'ancienne société française de piquantes et instructives révélations. S'ils blâment presque toujours, et cela d'ailleurs avec juste raison, le sans-gêne impudent dont les poètes ont fait preuve à diverses reprises, du moins ils ne suspectent nullement la véracité de leur témoignage. Ainsi F. Barrière, l'ingénieux auteur des *Tableaux de genre et d'histoire*, disait à ce sujet : « J'ai tenu dans mes mains cinq volumes in-folio de ces chansons manuscrites; *c'est une histoire de France en vaudevilles*, mais c'est bien l'histoire la plus scandaleuse qu'on ait jamais écrite. » Toutefois un récent critique, M. Aubertin, n'a pas craint de rompre avec l'opinion généralement reçue et de dénier toute valeur historique à ces documents. Dans le savant travail qu'il a consacré à l'*Esprit public au* XVIIIe *siècle*, il se montre d'une sévérité excessive à l'endroit des Chansonniers et les

enveloppe dans la même proscription que les Mémoires apocryphes, où la vérité par trop disséminée manque de certitude et de garantie. « Les mêmes scrupules, écrit-il, nous décident à laisser en dehors de notre plan une espèce particulière de publications qui servent parfois de supplément à la partie anecdotique et scabreuse des Mémoires ; j'entends par là ces recueils satiriques, chansons, pamphlets, nouvelles anonymes, rumeurs de la rue et de la place publique, que la méchanceté invente ou grossit et que l'oisiveté colporte. Tout ce menu butin des *sottisiers* du temps, ce résidu fade et cynique des médisances et des perfidies de la vie sociale, ne présente à l'observateur, quoi qu'on en ait dit, aucun point d'appui assez ferme pour y établir une exacte appréciation des mœurs et de l'esprit d'un siècle. N'hésitons pas à l'avouer, nous n'avons aucun goût pour ces trivialités prétentieuses, pour ces riens plus grossiers que spirituels, trop souvent cités et vantés et qui ne méritent, suivant le mot de Voltaire, que le mépris de l'histoire. »

Que Voltaire ait dédaigneusement voué au mépris de l'histoire les productions satiriques de ses contemporains, nous ne saurions en être surpris. C'était pour lui un moyen ingénieux d'anéantir les railleries dont sa vanité avait cruellement souffert, et de désavouer les méfaits commis au temps de sa folle jeunesse.

Mais nous sommes étonnés de voir M. Aubertin adopter en quelque sorte les yeux fermés le sentiment d'un écrivain qui ne brille point par l'équité. Avant de condamner en bloc les Chansonniers il serait juste de les lire; la critique a des exigences auxquelles l'on ne peut se soustraire par un faux-fuyant. D'ailleurs M. Aubertin, qui a si fidèlement analysé et si exactement apprécié les Mémoires du XVIIIe siècle, ne devait pas oublier avec quel soin leurs auteurs recueillaient et transcrivaient les pièces satiriques parvenues à leur connaissance. Si le sage Mathieu Marais, le délicat marquis d'Argenson, le frivole Barbier et le spirituel Bachaumont nous ont transmis un bon nombre d'entre elles, c'est qu'ils les croyaient dignes d'être conservées. Pourquoi donc rejeter ce que nos ancêtres acceptaient? Pourquoi refuser aux chansons historiques un intérêt et une utilité que leur ont de tout temps reconnu leurs juges naturels, c'est-à-dire les contemporains?

Il serait superflu d'accumuler ici les nombreux témoignages qui permettent de considérer comme non avenu le jugement formulé par M. Aubertin. Qu'il nous suffise de lui opposer, à titre d'argument décisif, l'exemple de deux écrivains que l'on ne taxera certes pas de légèreté, Victor Cousin et Walckenaër. Le grave historien de Mme de Longueville et le docte annotateur de La Bruyère ont tiré parti sans aucune

hésitation des renseignements variés qu'ils trouvaient dans les Chansonniers. N'était-ce pas reconnaître implicitement la valeur et l'utilité de leurs assertions?

Nous sommes, on le voit, d'un avis contraire à celui du critique précité, et notre opinion, fondée sur une étude approfondie de l'œuvre des satiriques, est que les Chansonniers présentent un réel intérêt, au double point de vue historique et littéraire. A côté de l'histoire officielle ils forment une histoire libre, où l'on retrouve les sensations vraies que les événements ont fait naître dans l'âme des contemporains et les appréciations qu'ils ont provoquées de la part des hommes qui étaient le plus aptes à les juger. Et la diversité même des opinions exprimées est un avantage plutôt qu'un embarras; elle permet d'atteindre la vérité par suite du contrôle mutuel que les opinions opposées exercent les unes sur les autres. On y trouve encore et surtout une critique juste, quoique parfois haineuse, des personnages sur lesquels la naissance, la faveur, les dignités, les talents attiraient l'attention publique. Leur vrai caractère est nettement indiqué, les mobiles intéressés de leurs actions, presque toujours dissimulés sous des dehors honorables, sont dévoilés, leur morale est ramenée à ses justes proportions, et les fautes secrètes de leur vie sont étalées au grand jour. C'est ce que M. Gustave Brunet, un critique fort compétent en pareille

matière, a nettement constaté. « Une multitude de circonstances restées inconnues, écrit-il, sont dans les chansonniers, toujours empressés à recueillir avec avidité, à colporter avec indiscrétion le scandale du jour ou l'anecdote de la veille. Ils nous apprennent, par exemple, que le chevalier de La Ferté, étant embarqué avec le comte d'Estrées, lui fit voler ses assiettes d'argent par un mousse. Ils nous révèlent sur les familles les plus illustres, sur les événements publics bien des particularités, dont les généalogistes et les historiens (les historiographes surtout) n'ont jamais dit le moindre mot. »

La légèreté et la frivolité de ces productions sont elles-mêmes un signe caractéristique de l'esprit du temps, dont on se fait parfois une bien fausse idée en appliquant à la société entière ce qui est vrai seulement de quelques grands hommes. Le sage d'Aguesseau, observateur judicieux et impartial de ses contemporains, ne disait-il pas : « Penser peu, parler de tout, ne douter de rien, n'habiter que les dehors de son âme et ne cultiver que la superficie de son esprit, s'exprimer heureusement, avoir un tour d'imagination agréable, une conversation légère et délicate, et savoir plaire sans savoir se faire estimer, être né avec le talent équivoque d'une conception prompte et se croire par là au-dessus de la réflexion, voler d'objets en objets sans en approfondir aucun, cueillir rapide-

ment toutes les fleurs et ne donner jamais aux fruits le temps de parvenir à leur maturité : c'est une faible peinture de ce qu'il plaît à notre siècle d'honorer du nom d'esprit. » Tel est, en effet, l'esprit du XVIIIe siècle ; d'Aguesseau le jugeait sainement, et les chansonniers nous le montrent sous son véritable aspect.

A l'appui de cette affirmation nous trouvons une preuve irrécusable dans l'impudeur justement reprochée aux auteurs de chansons. Si la licence du langage existe chez eux, c'est qu'elle est amenée par la corruption des mœurs et autorisée par l'anéantissement du sens moral. Les familiers hypocrites de Louis XIV vieillissant, les roués de la Régence, les courtisans éhontés du règne de Louis XV chantent comme ils agissent ; le cynisme de leurs couplets est une image fidèle du libertinage de leur existence.

Enfin, à ne tenir compte que de la forme, en négligeant le fond, les poésies satiriques restent encore une curiosité dont il serait injuste de méconnaître la valeur. Bon nombre d'entre elles sont de petits chefs-d'œuvre de style et de verve qui méritent d'être conservés. Et puisque l'histoire littéraire, loin de se borner exclusivement aux productions du génie, se préoccupe à bon droit des œuvres les plus insignifiantes, il n'est pas téméraire de réclamer une place dans notre littérature nationale pour les hardis champions de la malignité française.

Recommandée par des titres si divers, la publication des Chansonniers devint en quelque sorte une nécessité le jour où les curieux se portèrent avec empressement vers les documents inédits ou mal connus des derniers siècles. Aussi semble-t-il naturel que les érudits aient, à diverses reprises, projeté et même entrepris ce long travail[1]. Mais par suite de circonstances indépendantes de leur volonté ils n'ont pu le mener à bonne fin, et les Chansonniers historiques ne sont guère connus en ce moment que par des recueils incomplets et des citations disséminées un peu partout. Il nous a paru opportun et intéressant de reprendre à nouveau l'œuvre que nos prédécesseurs ont à peine effleurée, de telle manière qu'elle fût assurée d'une parfaite exécution. Plutôt que de tout embrasser indistinctement, — ce qui présente de sérieuses difficultés matérielles, — nous avons cru qu'il valait mieux nous restreindre au nécessaire. Et le nécessaire, actuellement, c'est la partie des chansonniers relative au XVIIIe siècle, qui n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune publication d'ensemble.

Les pièces satiriques composées entre 1715 et 1789

1. Pour ne point transformer la dernière partie de cette préface en catalogue de librairie, nous avons relégué toutes les indications bibliographiques dans un travail spécial que l'on trouvera ci-après.

présentent pour nous un intérêt tout particulier, parce qu'elles éclairent le développement successif du mouvement révolutionnaire et les véritables origines de la France contemporaine. Elles ont d'ailleurs sur celles du XVIIe siècle une incontestable supériorité au point de vue littéraire; plus que jamais elles approchent de la perfection. « L'art de la plaisanterie, disait, en parlant de son époque, le marquis d'Argenson, a fait, depuis quelque temps, d'immenses progrès. Ces vers burlesques de Scarron, qui réjouissaient tant nos pères, choquent notre goût plus épuré, et il n'est point de faiseur de parodies pour l'opéra-comique qui ne fasse cent fois mieux que la fameuse *Apothéose de la perruque de Chapelain*. La plaisanterie était dans son enfance au beau siècle de Louis XIV; le nôtre est arrivé à la perfection dans la bagatelle. Autant sommes-nous déchus dans le genre sublime, autant avons-nous marché dans le frivole. »

Les limites du travail ainsi posées, nous avons pris pour base de notre publication le Recueil de Clairambault, beaucoup plus complet et plus étendu que celui de Maurepas. Nous avons reproduit dans leur intégrité la plupart des poésies qu'il renferme, en éliminant surtout les parodies et les chansons par trop licencieuses. On ne nous reprochera certainement pas d'avoir omis, du moins à peu d'exceptions près, les parodies; tout le monde sait par expérience

combien ce genre de productions est monotone, lorsqu'il n'est pas absolument froid. Et d'ailleurs, quel plaisir les lettrés trouveraient-ils à relire d'admirables scènes de Corneille, de Racine, de Voltaire, ridiculement adaptées à des conceptions burlesques, à des sujets de haute fantaisie? En ce qui concerne les pièces libres, notre réserve est encore mieux justifiée; il fallait, ici plus que jamais, avoir présente à la pensée la sage réflexion de Boileau :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être respecté.

Tels couplets, que l'on osait fredonner à mi-voix dans les bosquets de Versailles, ne pourraient être transcrits aujourd'hui sans blesser le bon goût et la décence. Nous les avons sacrifiés avec d'autant moins de regret qu'ils n'étaient pas absolument inédits; ils ont déjà trouvé place dans un ouvrage dont l'éditeur, — j'emprunte ses propres expressions, — « s'est borné à exploiter la mine encore vierge des pièces libres du Recueil Maurepas ». Toutefois l'exclusion ne devait pas être absolue, sous peine d'enlever à notre travail le caractère historique auquel il devra toute sa valeur. Le même sentiment qui guidait F. Barrière éditant les Mémoires de Bachaumont a inspiré notre manière d'agir. Et nous disons volontiers avec lui : « Comme

cette licence est un des traits distinctifs de l'époque, nous ne pouvions l'effacer entièrement ; nous n'avons conservé du moins des produits d'un goût si corrompu que ceux auxquels l'esprit sert de voile et d'excuse. »

En dépit des labeurs incessants qu'il consacrait à la formation de son Recueil, Clairambault n'a pas connu toutes les chansons satiriques du XVIIIe siècle ; plusieurs, et ce ne sont pas les moins remarquables, ont échappé à ses recherches. Il nous a été donné d'en retrouver un certain nombre dans les manuscrits contemporains ou les Mélanges publiés après l'époque révolutionnaire, et nous les avons ajoutées à l'œuvre du collectionneur.

Mais le Chansonnier de Clairambault offre un inconvénient beaucoup plus sérieux : ainsi que nous l'avons déjà dit, il se termine à l'année 1759. Fallait-il nous borner à cette date ? Non sans doute ; car c'était enlever à la publication des chansons historiques leur principal mérite, celui d'offrir un tableau complet et ininterrompu de l'esprit public au XVIIIe siècle. De là pour nous la nécessité d'étendre jusqu'en 1789 le Recueil commencé par le savant généalogiste. Sans disposer des mêmes ressources que lui, nous avons eu toutefois entre les mains les matériaux indispensables pour l'exécution de ce travail, et nous les avons mis largement à contribution. Toutes les sources im-

primées qui, de près ou de loin, se rattachaient à notre objet, tous les documents manuscrits conservés dans les grandes bibliothèques, ont été explorés par nous avec non moins de patience que de succès. Il s'en faut cependant que nous ayons rassemblé, pour la période comprise entre 1759 et 1789, une collection de documents comparable à celle que le Recueil de Clairambault fournit sur la première moitié du siècle. Mais ce résultat est tout naturellement expliqué par la stérilité relative des poètes satiriques, plus encore que par la difficulté de retrouver leurs productions disséminées çà et là. Ainsi donc l'ensemble que nous avons réussi à constituer de toutes pièces peut être à bon droit regardé comme l'indispensable complément du Chansonnier de Clairambault.

Quel que fût notre désir de former un Recueil absolument complet, nous avons dû laisser en dehors toutes les œuvres qui, par suite de leur étendue, ne pouvaient prendre rang parmi les pièces fugitives. Tels sont, par exemple, les *Philippiques* de La Grange-Chancel, le *Philotanus* de l'abbé de Grécourt, et beaucoup d'autres pamphlets, pour chacun desquels il eût fallu un volume entier. Le même motif nous a décidé à sacrifier les *Brevets de la Calotte,* en dépit de leur valeur littéraire. Ici l'obstacle venait du nombre des documents et non de leur étendue ; plutôt que d'en admettre quelques-uns dont l'isolement eût à coup

sûr diminué l'originalité, nous avons préféré les écarter tous.

La grande majorité des pièces que nous publions se distingue par une critique mordante, souvent même par une violence immodérée. Étant donné le caractère des contemporains, il n'y a pas lieu d'être étonné de ce fait. Le marquis d'Argenson, dont nous sommes toujours heureux d'invoquer le témoignage, n'écrivait-il pas : « Ce que nous avons aujourd'hui d'hommes d'esprit tant à la cour qu'à la ville sont d'une malignité telle qu'ils ne prennent plaisir qu'au mal d'autrui, et s'il leur reste encore quelque franchise, c'est celle de ne pas mieux cacher leur malice. » Ces gens-là médisent des puissants du jour par plaisir et souvent par vengeance. Au refus d'une faveur ils répondent par une chanson, à la ruine de leurs espérances par une épigramme, aux blessures de leur orgueil par un vaudeville. Hier encore c'étaient des flatteurs, aujourd'hui les voilà devenus des ennemis acharnés ; leur éphémère amitié se transforme en haine durable. Aussi n'accordent-ils que de rares éloges, dans la crainte d'avoir bientôt à se rétracter, et l'inimitié chez eux étouffe la reconnaissance. A côté de ces adversaires du pouvoir viennent se placer les indifférents, joyeux viveurs pour la plupart, qui jettent sur tout et sur tous les éclats de leur verve bachique, dans le seul but de se distraire.

Ils pratiquent à l'égard du monde cette philosophie que Chamfort déclare la meilleure et qui consiste « à allier le sarcasme de la gaieté avec l'indulgence du mépris ».

Les développements et modifications que nous avons apportés à l'œuvre de Clairambault impliquaient la nécessité de donner à notre ouvrage une appellation en rapport avec son objet et son étendue. Car ce n'est plus le *Chansonnier de Clairambault* que nous mettons en lumière, mais bien le *Chansonnier historique du* XVIIIe *siècle*. De là le titre adopté pour notre publication, divisée tout naturellement en deux séries distinctes : le *Recueil Clairambault-Maurepas,* d'une part (1715-1759), et, d'autre part, le *Complément du Recueil* Clairambault-Maurepas (1759-1789).

Après la réunion générale des pièces, nous avons dû accorder une attention toute spéciale à l'établissement du texte. Il ne suffisait pas, en effet, d'imprimer les documents tels qu'ils nous sont parvenus ; il fallait encore et surtout les ramener autant que possible à leur état primitif. Les poésies satiriques, en circulant manuscrites, subissaient de nombresses altérations ; on le comprend sans peine. Aussi contiennent-elles souvent de grossières erreurs, que l'ignorance et l'incurie des scribes ont laissé échapper ; ou bien elles présentent des variantes ajoutées

par un lecteur facétieux. D'autres sont incomplètes ou tronquées, et leurs lambeaux épars forment autant de poésies distinctes. Il arrive enfin, et le cas n'est pas rare, que l'œuvre primitive ait été développée outre mesure par des interpolations et des additions postérieures dont l'à-propos et l'utilité peuvent paraître contestables. Quel que fût notre respect pour les copies de Clairambault et des autres collectionneurs, nous avons opéré sans hésiter les rectifications nécessaires lorsque l'étude attentive du sujet ou la possession du texte authentique de l'œuvre nous y autorisait. Ce faisant, nous avons eu pour but de nous conformer à la méthode critique actuellement en vigueur, méthode dont les résultats pratiques sont à l'abri de tout reproche.

Les textes sont parfois accompagnés de certaines indications dépourvues d'intérêt au point de vue historique. Telle est, par exemple, la mention des airs adaptés aux chansons qui nous a été scrupuleusement transmise par les copistes. Rien ne s'opposait à ce qu'elle fût négligée; aujourd'hui, en effet, il nous importe médiocrement de savoir si l'on chantait tels ou tels couplets sur l'air : *Ton humeur, Catherine,* ou sur l'air : *le Petit Comte de Tallard.* Quant aux refrains, dont la répétition constitue un allongement oiseux et sans profit pour le lecteur, nous les avons simplement reproduits avec les premiers et les der-

niers vers de chaque pièce. Il eût suffi, à la rigueur, de les placer au commencement, et si nous les avons maintenus à la fin, c'est surtout en vue de la symétrie et de l'élégance typographique. Par contre, nous avons ajouté à ces mêmes pièces le titre dont elles manquent dans les manuscrits contemporains. Ce titre, qui donne presque toujours une idée complète et précise du sujet, servira à trouver facilement dans les tables des matières les documents que l'on voudra consulter.

Les additions et corrections matérielles une fois terminées, nous avons résolument entrepris le travail indispensable de l'annotation. En premier lieu, tous les renseignements du Recueil Clairambault et des autres manuscrits collationnés par nous ont été rigoureusement publiés; leur provenance est indiquée à l'aide d'un signe spécial (M). Mais ils étaient loin de suffire à l'intelligence d'un texte qui réclame de fréquentes explications. De là la nécessité de multiplier les notes relatives aux personnages et aux événements, pour éclaircir, compléter et rectifier les assertions émises par les chansonniers. Afin d'écarter autant que possible de l'œuvre nos jugements personnels et afin de lui laisser son vrai caractère de document contemporain, nous avons puisé dans les mémoires du temps le commentaire explicatif dont les chansons avaient besoin. Mis en regard les uns des autres, ces

témoignages, de nature et d'origine fort diverses, s'éclairent et se contrôlent mutuellement. L'abondance des notes historiques a eu pour résultat d'écarter à peu près complètement les remarques philologiques ou littéraires; sur ce point, il a fallu nous borner à relever les incorrections de style et à expliquer les locutions tombées en désuétude. Pour le classement des pièces, nous avons adopté l'ordre chronologique, qui peut seul permettre de constater la succession et l'enchaînement des faits. Mais lorsque la disposition du Recueil Clairambault ou tout autre motif a amené quelque infraction à cette règle, nous avons pris soin d'indiquer les dates auxquelles il fallait reporter les poésies qui se trouvaient éloignées de leur place naturelle.

Le développement considérable du *Chansonnier* nous imposait l'obligation de le décomposer en plusieurs parties. Aussi ferons nous connaître successivement :

I. — LA RÉGENCE, 1715-1723.

II. — LE RÈGNE DE LOUIS XV, 1723-1742. (Ministère du duc de Bourbon et du cardinal Fleury.)

III. — LE RÈGNE DE LOUIS XV, 1743-1764. (Mme de Châteauroux et Mme de Pompadour.)

IV. — LE RÈGNE DE LOUIS XV, 1764-1774. (Mme du Barry et le Triumvirat.)

V. — LE RÈGNE DE LOUIS XVI, 1774-1789.

Ces divisions ne sont pas arbitrairement établies : elles trouvent leur raison d'être dans la nature des sujets traités par les poètes. Il importait en effet de ne pas rompre l'unité des attaques dirigées par la malignité publique contre les mêmes personnages, durant un laps de temps plus ou moins long. Et pour que le lecteur pût suivre avec intérêt et profit les manifestations variées de l'esprit public, nous avons fait précéder chaque période d'une introduction historique, dans laquelle sont brièvement passés en revue les hommes et les événements qui ont provoqué la fureur des satiriques. De plus, un index alphabétique a été placé à la fin de chacune de ces périodes pour simplifier et abréger les recherches.

Voilà comment nous avons compris la publication du *Chansonnier historique ;* voilà comment nous l'avons exécutée, avec la conviction intime de ne rien négliger de ce qui pouvait lui assurer les suffrages du public lettré. Quant aux soins apportés à la partie matérielle de l'œuvre, il est superflu d'en faire l'éloge ici ; le nom seul d'un éditeur qui a brillamment fait la preuve de ses goûts artistiques et de son

habileté typographique suffira pour édifier les bibliophiles les plus délicats. Aussi est-ce avec une entière confiance que nous venons présenter aux érudits curieux du passé un document instructif et piquant, qui, s'il nous est permis d'emprunter à Sainte-Beuve une de ses plus jolies expressions, « comptera et restera dans l'histoire littéraire de cet aimable et maudit XVIII[e] siècle ».

ÉMILE RAUNIÉ.

Paris, ce 4 août 1879.





JEAN-FRÉDÉRIC PHÉLYPEAUX
Comte de Maurepas
1701 – 1781

Rousselle sc   A. Quantin, Imp. Edit.





BIBLIOGRAPHIE

DES

CHANSONNIERS SATIRIQUES

Les matériaux que nous avons mis en œuvre dans la formation du *Chansonnier historique du* XVIII[e] *siècle* méritent bien par leur nombre et leur variété de faire l'objet d'une étude spéciale. Comme nous les avons recueillis un peu de tous côtés, il nous a semblé utile et même nécessaire de les indiquer avec précision. Par là les lecteurs seront instruits des sources auxquelles nous aurons recouru et auront en même temps sous les yeux une bibliographie générale des chansonniers satiriques du siècle dernier.

Nous diviserons ces documents en deux grandes classes : les *manuscrits* et les *imprimés*.

DOCUMENTS MANUSCRITS

Le plus important de tous, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, c'est le *Chansonnnier de Clairambault* conservé à la Bibliothèque nationale. Il comprend cinquante-huit volumes (Nos 12686 à 12743), divisés en plusieurs séries.

1° Une série chronologique qui va de l'année 1549 à l'année 1759 et comprend trente-six volumes, cotés n° 12686 à 12721.

2° Une série alphabétique de quinze volumes, cotés n° 12722 à 12736.

3° Trois volumes de tables des matières, cotés n° 12737 à 12739. Ces tables se rapportent en partie au *Chansonnier de Clairambault,* en partie aux livres imprimés de la Bibliothèque du Roi (au XVIIIe siècle bien entendu).

4° Quatre volumes de suppléments, cotés n° 12740 à 12743.

Il faut rattacher à cet ensemble un volume récemment entré à la Bibliothèque (N° 1050, fonds fr. Nouv. Acquisitions), et qui faisait autrefois partie des collections de Clairambault. Il est consacré tout entier aux poètes du moyen âge.

La première des quatre séries ci-dessus énoncées a servi de base à notre publication; c'est la seule, à vrai dire, qui mérite le titre de *Chansonnier de Clai-*

rambault, car la deuxième et la quatrième ne comprennent que des volumes acquis par le collectionneur et transcrits par lui dans son recueil.

Le *Chansonnier de Maurepas* est une copie incomplète de la première série et du volume isolé que nous avons mentionné en dernier lieu. Sur les quarante-quatre volumes dont il se compose (Nos 12616 à 12659), trente-cinq reproduisent avec de nombreuses variantes les Nos 12686 à 12721 du recueil Clairambault; trois correspondent au No 1050 des chansons du moyenâge; deux contiennent les *Brevets de la Calotte,* deux autres les airs notés des chansons, et les deux derniers les tables alphabétiques.

L'ordre chronologique est plusieurs fois rompu dans le *Chansonnier de Maurepas,* parce que l'on a relié les transcriptions au fur et à mesure qu'elle étaient exécutées. Pour le *Chansonnier de Clairambault,* cet inconvénient n'existe presque pas, car toutes les parties étaient complètes et classées méthodiquement au moment où l'on a relié les feuillets.

Pour faciliter les rapprochements, et les recherches nous avons établi un tableau de concordance des deux recueils.

Recueil Clairambault.		Recueil Maurepas.
I	1606-1664	I, II, XXI, XXII, XXIII, XXIV.
II	1549-1677	
III	1678-1684	IV, V.
IV	1685-1689	V, VI, XXVI.
V	1690-1692	VII, XXVI.

Recueil Clairambault.		Recueil Maurepas.
VI	1693-1695	VII, VIII, XXVII.
VII	1696-1701	IX, X, XXVII, XXVIII.
VIII	1702-1706	X, XXVIII, XXIX.
IX	1707-1710	XI, XXIX.
X	1711-1715	XII, XIII, XXX.
XI	1715-1717	XIII, XIV, XXX.
XII	1718-1720	XIV, XV, XXX.
XIII	1721-1722	XV, XVI, XXX.
XIV	1723-1730	XVI, XVII, XXX.
XV	1730-1731	XVII.
XVI	1731	XVII.
XVII	1730-1733	XVII, XVIII.
XVIII	1732	XVIII.
XIX	1732	
XX	1733-1735	
XXI	1672-1736	XIX.
XXII	1737	
XXIII	1738	XX.
XXIV	1740-1741	
XXV	1742-1743	XXXI.
XXVI	1744	XXXII.
XXVII	1744	
XXVIII	1745	XXXIII, XXXIV.
XXIX	1745	
XXX	1746	XXXIV.
XXXI	1747	XXXV.
XXXII	1747	
XXXIII	1748	Néant.
XXXIV	1749	»
XXXV	1750	»
XXXVI	1752-1759	»

Voici maintenant le catalogue des divers chansonniers relatifs au XVIIIe siècle que nous avons mis à

profit pour compléter le Recueil Clairambault et pour lui donner une suite de 1759 à 1789.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Nos 9351-9353. Recueil de chansons, épigrammes, cantates, épîtres, fables, épitaphes, etc., relatives à l'histoire du XVIIIe siècle.

12749-12750. Recueil de chansons et autres pièces en prose et en vers.

12660-12665. Recueil de chansons satiriques et autres.

12673-12675. Recueil de chansons et anecdotes de 1713 à 1747.

12676-12679. Vers, chansons, satires pour servir à l'histoire de Louis XV et aux événements et aventures de sa cour de 1715 à 1729.

12680-12685. Recueil de poésies, épigrammes et chansons diverses.

15128-15134. Recueil de chansons choisies et de vaudevilles pour servir à l'histoire anecdote de 1696 à 1744.

15136. Recueil de chansons historiques, 1600-1771.

15137. Recueil de chansons choisies ou vaudevilles pour servir à l'histoire depuis 1732 jusqu'en 1742.

15138. Recueil de chansons nouvelles (Bonn, 1746).

15139. Recueil de chansons historiques et satiriques sur un grand nombre de personnages célèbres.

15140-15142. Recueil de chansons satiriques sur le XVIIIe siècle.

15143-15155. Recueil de chansons satiriques sur le XVIIIe siècle.

15159. Recueil de chansons contre les jésuites.

15156-15158. Recueil de chansons.
15160. Recueil de chansons et pièces de vers du XVIII[e] siècle.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

Nos 2933. Recueil de vaudevilles.
2934. Recueil de chansons choisies.
2960. Recueil de pièces en vers, 1749.
2961-2962. Recueil de pièces en vers depuis Louis XIV jusqu'en 1733.
2970. Recueil du comte de Montbarrey.
2971-2973. Recueil de poésies.
2976. Recueil sur les affaires du temps.
3115-3117. Vers et chansons de 1709 à 1743.
3132-3133. Recueil de 1696 à 1748.
3134. Poésies sur la bulle Unigenitus.
3279-3280. Recueil de vaudevilles.
3300-3301. Poésies en l'honneur de Louis XV.
3329. Poésies sur les événements de la cour et les grands hommes.
3462. Poésies historiques.
4844-4846. Recueil de pièces de vers.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Nos 1375 (A,B,C.) Recueil de chansons, couplets et vaudevilles pour servir à l'histoire anecdocte de 1658 à 1723.
1377. Chansons libres et poésies diverses.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS

Nos 8721. Chansons et poésies historiques.
11927. Chansons satiriques et historiques de 1650 à 1720.

11931. Chansons sur Louis XIV, la cour, etc., de 1660 à 1730.
11960-11961. Chansons satiriques.
12595. Recueil sur les affaires du temps, de 1698 à 1715.

Nous avons encore trouvé bon nombre de poésies curieuses et inédites dans les recueils manuscrits qui sous le titre de *Mélanges,* contiennent indistinctement des pièces en prose et en vers. Les bibliothèques précitées en possèdent une volumineuse collection. Nous ne pouvons les indiquer ici, car cela dépasserait les limites étroites de cette bibliographie; on les trouvera dans les catalogues de leurs manuscrits respectifs, sous la rubrique *Mélanges.*

DOCUMENTS IMPRIMÉS

Les mémoires des journaux du XVIIIe siècle, publiés dans ces derniers temps, tels que ceux de Mathieu Marais, de Barbier, de d'Argenson, ont tous été consultés par nous. Mais les poésies satiriques n'y tiennent en général qu'une place secondaire. Il n'en est pas de même pour les compilations anecdotiques relatives à la même époque. Aussi devons-nous accorder une mention spéciale aux ouvrages suivants, dont les quatre premiers nous ont fourni un très grand nombre des pièces destinées à former le *Complément* du *Chansonnier de Clairambault:*

Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France depuis 1772 *jusqu'à nos jours* (par Bachaumont, Pidanzat de Mairobert et autres). Londres, John Adamson, 1784-1789, 36 vol. in-12.

L'Espion anglais ou correspondance secrète entre milord All'eye et milord All ear (par Pidanzat de Mairobert). Londres, Adamson, 1777-1785, 10 vol. in-12.

Anecdotes secrètes du XVIIIe *siècle*, rédigées pour faire suite aux mémoires de Bachaumont ; ouvrage contenant un choix de couplets, épigrammes, etc., qui forment l'histoire maligne de la cour et de la ville (par P.-J.-B. Nougaret). Paris, Collin, 1808, 2 vol. in-8°.

La Chronique scandaleuse ou Mémoires pour servir à l'histoire de la génération présente, contenant les anecdotes et les pièces fugitives les plus piquantes que l'histoire secrète des sociétés a offertes pendant ces dernières années (par Imbert). Paris, dans un coin d'où l'on voit tout, 1784 et années suivantes. 1 vol. petit in-8°. — Réimpression publiée par Octave Uzanne, 1 vol. in-8°. jésus. Paris, Quantin, 1879. (Fait partie de la *Collection de documents sur les mœurs du* XVIIIe *siècle*.)

Correspondance secrète politique et littéraire ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours et des sociétés depuis la mort de Louis XV (par Imbert et Métra). Londres, 1787-90, 18 vol. in-12.

Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques, contenant des détails ignorés ou peu connus sur les événements et les personnes marquantes de la fin du règne de Louis XIV, des premières années de Louis XV et de la Régence, par M. de B... Jourdain, écuyer de la grande écurie du Roi (Louis XV). Paris, 1807, 3 vol. in-8°.

Telles sont les sources de la chanson historique

pour le XVIII[e] siècle; nous avons dû les indiquer toutes, par suite de leur utilité pour notre publication. Mais, en ce qui concerne la Bibliographie générale des chansonniers satiriques, nous ne saurions mentionner tous les documents du même genre; ils sont trop considérables. Laissant absolument de côté les manuscrits, nous avons choisi parmi les Recueils imprimés ceux-là seulement qui présentaient un réel intérêt. Les voici classés d'après l'ordre chronologique des sujets.

Recueil des chants historiques français du XII[e] *au* XVIII[e] *siècles,* publiés par Leroux de Lincy. Paris, Gosselin, 1841-1842, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage s'arrête à la fin du XVI[e] siècle.

Recueil de poésies françoises des XV[e] *et* XVI[e] *siècles,* morales, facétieuses, historiques, revues sur les anciennes éditions et annotées par M. A. de Montaiglon. T. I-XIII. Le recueil des anciennes poésies comprendra quinze volumes, dont deux volumes de glossaire. Paris, Daffis, 1860-1879.

Choix de mazarinades, publié par C. Moreau. Paris, Renouard, in-8° (publication de la Société de l'histoire de France).

Le même auteur a publié la Bibliographie des mazarinades. Paris, Renouard, 3 vol. in-8° (même collection).

Nouveau Siècle de Louis XIV ou Poésies anecdotes du règne et de la cour de ce prince, avec des notes historiques et des éclaircissements. (par Sautereau de Marsy). Paris, Buison, 1793, 4 vol. in-8°.

Le Nouveau Siècle de Louis XIV ou Choix de chansons his-

toriques et satiriques, presque toutes inédites, de 1634 à 1712, publié par le *traducteur de la Correspondance de Madame* (G. Brunet). Paris, Garnier, 1857, 1 vol. in-12.

La Caribarye des artisans ou Recueil nouveau des plus agréables chansons vieilles ou nouvelles (réimpression). Paris, Gay, 1862, in-12.

Vers sur la mort de Louis XIV. Cologne, 1715, in-8°.

Le Nouveau Juvénal satirique. Utrecht, 1716, in-8°.

Poésies sur la Constitution Unigenitus. Villefranche, 1724 2 vol. in-8°.

Bibliothèque biblio-facétieuse, éditée par les frères Gebeodé (Gust. Brunet et Octave Delepierre). Londres, 1856, 3 parties petit in-8° (la 3e partie renferme un choix de chansons historiques, 1615-1746).

Recueil de Maurepas, pièces libres, chansons, épigrammes et autres vers sur divers personnages des siècles de Louis XIV et de Louis XV. Leyde (Gay), 1865. 6 vol. in-12 (tous les exemplaires sont numérotés).

Il existe une contrefaçon de cet ouvrage, portant le même millésime, bien que faite en 1868. On la reconnaît facilement, les exemplaires n'étant pas numérotés.

Antérieurement à ces deux éditions, le libraire Janet avait annoncé la publication intégrale du *Recueil Maurepas,* confiée par lui à un érudit bien connu, M. Anatole de Montaiglon. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution.

Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte (par l'abbé de Margon, Desfontaines, Aymon, Roy, Gacon, etc.). Aux États calottins, de l'imprimerie Calottine, 1752-1754, 6 parties en 3 volumes in-12.

Cette édition des Mémoires est la plus complète.

Poésies satiriques du XVIIIe *siècle* (publiées par Sautereau de Marsy). Londres, 1782, 2 vol. in-18.

Recueil d'épitaphes sérieuses, badines, etc., le tout enrichi de notes par Laplace. Bruxelles, 3 vol. in-8°.

Satiriques du XVIIIe *siècle. Supplément : choix d'épigrammes*. Paris, Colnet, an VIII et IX, 8 tomes en 4 vol. in-8°.

Toutes les publications que nous venons d'indiquer méritaient par la nature et la diversité des pièces qu'elles contiennent de prendre rang dans notre bibliographie. Il ne pouvait en être de même des petites plaquettes : leur énumération eût été aussi longue qu'inutile. Aussi renverrons-nous les érudits qui vou draient sur cette matière de plus amples renseignements à deux ouvrages très complets :

La Bibliographie des Ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satiriques, etc., par M. le C. d'I***, troisième édition, refondue et augmentée. Turin, J. Gay, 1861-1873, 6 vol. in-16.

La Bibliothèque poétique ou Catalogue des livres composant la Bibliothèque poétique de Viollet-le-Duc, avec des notes bibliographiques, biographiques et littéraires sur chacun des ouvrages catalogués pour servir à l'histoire de la poésie en France, par Viollet-le-Duc. Paris, 1843, in-8°.

Il serait injuste d'oublier, dans notre bibliographie des chansonniers, l'excellent travail de M. Ch. Nisard,

sur les *Chansons populaires* (Paris, Dentu, 1867, 2 vol. in-12). C'est, en effet, le seul ouvrage où l'on trouve résumés avec beaucoup de science et de précision les développements successifs de la chanson historique en France, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin de la période révolutionnaire.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉGENCE

1715-1723





PHILIPPE D'ORLÉANS
Régent de France
1674-1723

Rousselle sc A Quantin, Imp. Edit.



INTRODUCTION HISTORIQUE

LA RÉGENCE

APRÈS *un règne de soixante et douze ans inauguré par de brillants succès et terminé par de tristes revers, Louis XIV mourait à Versailles le* 1er *septembre* 1715, *laissant la couronne de France à son arrière-petit-fils, un enfant de cinq ans, qui reçut le nom de Louis XV.*

Dans son testament, le feu roi avait pourvu à la régence en instituant un conseil chargé de l'administration des affaires pendant la minorité de son successeur. Il composait ce conseil de ses bâtards légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse, et de leurs amis, et en donnait la présidence à son neveu Philippe d'Orléans, qui n'avait ainsi qu'une ombre de pouvoir. Le duc du

Maine recevait en outre la tutelle du jeune prince avec la surintendance de son éducation et une autorité absolue sur sa maison militaire : la charge de gouverneur était dévolue au maréchal de Villeroy. Louis XIV, à ses derniers moments ne s'abusait pas sur la valeur de ces dispositions : « Dès que je serai mort, disait-il, on n'en fera ni plus ni moins. Je sais trop bien ce qu'est devenu le testament du roi mon père! »

Et ses prévisions furent réalisées. Le 2 septembre, le Parlement s'assembla sans être convoqué, pour l'ouverture du testament. Avant toute communication, le duc d'Orléans demanda la régence en vertu de ses droits de naissance, plutôt que des dernières volontés de Louis XIV, et termina son discours par ces mémorables paroles : « A quelque titre que je doive aspirer à la régence, j'ose vous assurer, messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, par mon amour pour le bien public, et surtout étant aidé de vos conseils et de vos sages remontrances. » Après quoi, le testament de Louis XIV fut ouvert, lu à voix basse et rapidement, et les magistrats rendirent un arrêt, préparé d'avance, qui déclarait le duc d'Orléans régent, avec une autorité à peu près absolue, en ne laissant au duc du Maine que la surintendance de l'éducation royale. Le Parlement disposait ainsi du pouvoir suprême, comme il l'avait fait à la mort de Henri IV et de Louis XIII, et regagnait du même coup l'influence politique que lui avait brusquement arrachée l'autocratie de Louis XIV.

A ce mépris des dernières volontés du monarque vint s'ajouter une inconvenante protestation contre ce maître

despotique dont le pouvoir avait si longtemps pesé sur la nation. Tandis que l'on portait à Saint-Denis la dépouille mortelle du défunt, le populaire amassé sur la route insultait à son cercueil et accablait d'épithètes outrageuses le cadavre de ce prince qu'il acclamait jadis du surnom de Grand.

Ainsi la Régence s'annonçait comme une réaction violente contre le passé : réaction tout à la fois politique et morale qui rompait ouvertement avec les traditions d'un règne détesté. Deux figures originales caractérisent cette époque et la personnifient en quelque sorte : le Régent et l'abbé Dubois.

Nul n'a jugé Philippe d'Orléans avec plus de clairvoyance et d'impartialité que son ami Saint-Simon ; aussi laisserons-nous au caustique auteur des Mémoires *le soin de nous faire connaître le nouveau gouvernant de la France.*

« Monseigneur le duc d'Orléans, dit-il, était de taille médiocre au plus, fort plein, sans être gros, l'air et le port aisé et fort noble, le visage large, agréable, fort haut en couleur, le poil noir et la perruque de même. Quoiqu'il eût fort mal dansé et médiocrement réussi à l'Académie, il avait dans le visage, dans le geste, dans toutes ses manières, une grâce infinie et si naturelle qu'elle ornait jusqu'à ses moindres actions, et les plus communes. Avec beaucoup d'aisance, quand rien ne le contraignait, il était doux, accueillant, ouvert, d'un accès facile et charmant, le son de la voix agréable, et un don de la parole qui lui était tout particulier, en quelque genre que ce pût être, avec une facilité et une netteté que rien ne surprenait et

qui surprenait toujours. Son èloquence ètait naturelle jusque dans les discours les plus communs et les plus journaliers, dont la justesse ètait ègale sur les sciences les plus abstraites, qu'il rendait claires, sur les affaires du gouvernement, de politique, de finance, de justice, de guerre, de cour, de conversation ordinaire et de toutes sortes d'arts et de mècanique. Il ne se servait pas moins utilement des histoires et des mèmoires et connaissait fort les maisons. Les personnages de tous les temps et leurs vies lui ètaient prèsents, et les intrigues des anciennes cours comme celles de son temps. A l'entendre, on lui aurait cru une vaste lecture. Rien moins. Il parcourait lègèrement, mais sa mèmoire ètait si singulière qu'il n'oubliait ni choses, ni noms, ni dates, qu'il rendait avec prècision, et son apprèhension ètait si forte qu'en parcourant ainsi, c'ètait en lui comme s'il eût tout lu fort exactement. Il excellait à parler sur-le-champ, et en justesse et en vivacitè, soit de bons mots, soit de reparties. Il m'a souvent reprochè, et d'autres plus que lui, que je ne le gâtais pas, mais je lui ai souvent aussi donnè une louange, qui est mèritèe par bien peu de gens et qui n'appartient à personne si justement qu'à lui : c'est qu'outre qu'il avait infiniment d'esprit et de plusieurs sortes, la perspicacitè singulière du sien se trouvait jointe à une si grande justesse qu'il ne se serait jamais trompè en aucune affaire s'il avait suivi la première apprèhension de son esprit sur chacune. Il prenait quelquefois cette louange de moi pour un reproche, et il n'avait pas toujours tort, mais elle n'en ètait pas moins vraie. Avec cela nulle prèsomption, nulle trace de supèrioritè d'esprit ni de connaissances, raisonnant comme

d'égal à égal avec vous, et donnant toujours de la surprise aux plus habiles. Rien de contraignant ni d'imposant dans la société, et, quoiqu'il sentît bien ce qu'il était, et de façon même de ne le pouvoir oublier en sa présence, il mettait tout le monde à l'aise, et lui-même comme au niveau des autres...

« Aussi d'ambition de régner ni de gouverner n'en avait-il aucune. S'il fit une pointe tout à fait insensée pour l'Espagne, c'est qu'on la lui avait mise dans la tête. Il ne songea même, tout de bon, à gouverner que lorsque force fut d'être perdu et déshonoré, ou d'exercer les droits de sa naissance; et quant à régner, le cas forcé arrivé, il s'en serait trouvé également importuné et embarrassé. Que voulait-il donc? me demandera-t-on : commander les armées tant que la guerre aurait duré, et se divertir le reste du temps sans contrainte à lui ni à autrui.

« C'était à quoi, en effet, il était extrêmement propre. Une valeur naturelle, tranquille, qui lui laissait tout voir, tout prévoir, et porter les remèdes, une grande étendue d'esprit pour les échecs d'une campagne, pour les projets, pour se munir de tout ce qui convenait à l'exécution, pour s'en aider à point nommé, pour s'établir d'avance des ressources et savoir en profiter bout à bout, et user aussi avec une sage diligence et vigueur de tous les avantages que lui pouvait présenter le sort des armes. On peut dire qu'il était capitaine, ingénieur, intendant d'armée; qu'il connaissait la force des troupes, le nom et la capacité des officiers et les plus distingués de chaque corps; il savait s'en faire adorer, les tenir néanmoins en discipline; exécuter, en manquant de tout, les choses les plus difficiles.

Ce qui a été admiré en Espagne et pleuré en Italie, quand il y prévit tout et que Marsin lui arrêta les bras sur tout. Ses combinaisons étaient justes et solides, tant sur les matières de guerre que sur celles d'État; il est étonnant jusqu'à quel détail il en embrassait toutes les parties, sans confusion, les avantages et les désavantages des partis qui se présentaient à prendre, la netteté avec laquelle il les comprenait et savait les exposer, enfin la rareté infinie et la justesse de toutes ses connaissances sans en montrer jamais, ni avoir en effet meilleure opinion de soi.

« *Quel homme aussi au-dessus des autres et en tout genre connu! et quel homme plus expressément formé pour faire le bonheur de la France lorsqu'il eut à la gouverner! Ajoutons-y une qualité essentielle, c'est qu'il avait plus de trente-six ans à la mort des Dauphins, et près de trente-huit à celle de M. le duc de Berry qu'il avait passé particulier, éloigné entièrement de toute idée de pouvoir arriver au timon; courtisan battu des orages et des tempêtes, et qui avait vécu de façon à connaître tous les personnages, et la plupart de ce qui ne l'était pas; en un mot, l'avantage d'avoir mené une vie privée avec les hommes et acquis toutes les connaissances, qui, sans cela, ne se suppléent point d'ailleurs. Voilà le beau, le très beau sans doute et le très rare.* »

Oui tout cela est très rare et très beau assurément; mais écoutons la conclusion : « *Enfin, jamais homme né avec tant de talents de toutes les sortes, tant d'ouverture et de facilité pour s'en servir, et jamais de vie de particulier si désœuvrée, ni si livrée au néant et à l'ennui.* »

Madame, mère du Régent, qui connaissait bien les

mérites et les défauts de son fils, résumait son appréciation dans une spirituelle plaisanterie : « Les fées, disait-elle, furent conviées à mes couches, et chacune douant mon fils d'un talent, il les eut tous ; malheureusement on avait oublié une fée qui, arrivant après les autres, dit : Il aura tous les talents, excepté celui d'en faire usage. » L'apologue était aussi vrai qu'ingénieux. Philippe d'Orléans avait reçu de la nature les grandes qualités d'un homme supérieur, mais il les annula ou les ternit par son amour des plaisirs et par les vices dont il était redevable à son éducation. De son précepteur l'abbé Dubois, il n'avait guère reçu que des leçons de débauche, de cynisme et d'impiété, et il avait docilement profité de ces tristes enseignements. Le maître s'était, de bonne heure, attaché à développer et à satisfaire les mauvais instincts de son élève, afin de le dominer entièrement. A son insu, Louis XIV servit les honteux calculs de Dubois lorsque, jaloux des premiers succès de son neveu, il l'éloigna des armées. Philippe d'Orléans, privé du seul moyen honorable qui lui eût été offert pour déployer son activité, se laissa aller à cette vie de désordre et d'oisiveté vers laquelle l'entraînait son naturel perverti. Et l'habitude était si fortement enracinée en lui, que le respect dû au pouvoir royal dont le Parlement l'avait rendu dépositaire ne put en triompher. Tel il avait vécu simple particulier, tel il vécut régent, à la grande satisfaction de l'abbé Dubois, qui mettait à profit, pour son élévation, ses passions et ses faiblesses.

D'abord conseiller de régence, puis ambassadeur à Londres et ministre des affaires étrangères, Dubois osa

prétendre à l'archevêché de Cambrai et même au cardinalat, qu'il obtint l'un et l'autre. Que lui manquait-il pour couronner dignement sa carrière? le titre de premier ministre; et cette réalisation suprême de ses ambitieux désirs ne lui fut point refusée. Le caractère et les aptitudes du personnage, joints à l'influence sans bornes qu'il avait prise sur le Régent, suffisent pour expliquer ses monstrueux succès. Saint-Simon, qui vit Dubois à l'œuvre, a buriné son image en traits ineffaçables. « C'était, nous dit-il, un petit homme maigre, effilé, chaffouin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit; qui était en plein ce qu'en mauvais français on appelle un sacre, *mais qui ne se peut guère exprimer autrement. Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. Ils y faisaient un bruit et un combat continuel entre eux. L'avarice, la débauche, l'ambition, étaient ses dieux; la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens; l'impiété parfaite, son repos; et l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères dont on se pare, et qui n'ont de réalité dans personne, son principe, en conséquence duquel tous moyens lui étaient bons. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, il ne pouvait s'en passer, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendaient, avec une patience qui n'avait de terme que le succès, ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant ainsi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau. Il passait ainsi sa vie dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui était tourné en nature, avec un air simple, droit, sincère, souvent honteux. Il aurait parlé avec grâce et*

facilité, si, dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, la crainte de s'avancer plus qu'il ne voulait ne l'avait accoutumé à un bégaiement factice qui le déparait, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler des choses importantes, devint insupportable et quelquefois inintelligible. Sans ses contours et le peu de naturel qui perçait malgré ses soins, sa conversation aurait été aimable. Il avait de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, mais tout cela gâté par une fumée de fausseté qui sortait malgré lui de tous ses pores et jusque dans sa gaieté, qui attristait par là. Méchant d'ailleurs avec réflexion, et par nature et par raisonnement, traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs, effronté à faire peur étant pris sur le fait; désirant tout, enviant tout et voulant toutes les dépouilles. On connut après, dès qu'il osa ne plus se contraindre, à quel point il était intéressé, débauché, inconséquent, ignorant en toute affaire, passionné toujours, emporté, blasphémateur et fou, et jusqu'à quel point il méprisa publiquement son maître et l'État, le monde sans exception et les affaires, pour les sacrifier à soi tous et toutes, à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à ses frayeurs, à ses vengeances. »

Entre le Régent et l'abbé Dubois se place un troisième personnage qui jouit, lui aussi, d'une immense notoriété et d'une influence non moins excessive qu'éphémère sur la marche des événements : le financier Law. Nous n'avons pas à parler ici de son caractère, car, à vrai dire, ce ne fut pas un homme, mais bien un système vivant, et sa

biographie tout entière se résume dans les combinaisons audacieuses dont nous retrouverons bientôt l'histoire.

Philippe d'Orléans, au début de son administration, se concilia la faveur populaire en adoptant une politique opposée à celle de son prédécesseur. « Je voyais, dit le duc d'Antin dans ses Mémoires, *tout le monde courir au soleil levant : on allait, on venait, on s'assemblait, on réglait tout, on partageait tout : il s'agissait de changer le gouvernement d'une aussi grande monarchie. » Le Parlement, humilié sous Louis XIV, recouvra le droit de remontrances en échange du service rendu par lui au Régent. Des conseils administratifs, composés de grands seigneurs, remplacèrent les secrétaires d'État, dont la présence rappelait les derniers désastres du grand règne. La liberté fut rendue aux victimes des querelles religieuses, les jésuites tombèrent en disgrâce, les protestants virent leur condition adoucie, et les traitants, enrichis des dépouilles de l'État, reçurent le juste châtiment de leurs méfaits. Il est bon d'ajouter, toutefois, que ces sages mesures, ne restèrent pas longtemps en vigueur : dès* 1718 *les conseils administratifs cédèrent à leur tour la place aux secrétaires d'État, le Parlement fut privé de son droit de remontrance lorsqu'il voulut en faire usage, et les jésuites rentrèrent insensiblement en faveur. La seconde partie de la Régence fut consacrée à détruire l'œuvre de la première.*

L'héritage de Louis XIV était trop lourd pour les faibles épaules d'un prince indolent et qui se trouvait brusque-

ment mis aux prises avec de redoutables difficultés. Au dehors, en effet, les menaces de l'Espagne constituaient pour le Régent un danger personnel; au dedans les questions financières et les querelles religieuses lui créaient de sérieux embarras. Il essaya de remédier à tout, et les remèdes qu'il employa furent pires que les maux.

Le roi d'Espagne Philippe V, mécontent d'avoir renoncé à ses droits héréditaires sur la couronne de France qui pouvait devenir vacante par la mort du jeune et débile Louis XV, accusait hautement le duc d'Orléans d'intentions criminelles contre le roi et revendiquait pour lui-même la régence. Son ministre Albéroni, désireux de satisfaire ses prétentions et de restaurer la monarchie de Charles-Quint, démembrée par les traités d'Utrecht, projetait un bouleversement européen. Il voulait chasser de l'Angleterre la maison de Hanovre et mettre à sa place les Stuarts; en France il se proposait d'enlever le Régent pour lui substituer le duc du Maine, qui eût représenté Philippe V; en Hongrie il fomentait une insurrection contre l'empereur Charles VI, et, dans le but de l'écraser, recherchait l'alliance des Turcs. Pour réaliser ces gigantesques projets, il fallait de vastes ressources, et l'Espagne n'en avait point; Albéroni tenta de la régénérer: on ne lui en laissa pas le temps.

Le Régent et George Ier, inquiets de son audace, conclurent, le 4 *janvier* 1717, *la Triple alliance à laquelle les Hollandais prirent part, et dont l'abbé Dubois fut le négociateur. Les deux alliés se garantissaient mutuellement leurs trônes ou leurs droits au trône; en cas de mort de Louis XV, le duc d'Orléans, et non Philippe V,*

devenait roi de France. Mais celui-ci sacrifiait à cette éventualité les intérêts et l'honneur de la nation, car il s'engageait à démolir Dunkerque, à combler le canal de Mardyck, à renvoyer le prétendant Stuart au delà des Alpes et à maintenir en Angleterre la succession protestante. L'abbé Dubois avait subi sans mot dire ces honteuses conditions; l'argent qu'il recevait de l'Angleterre écartait toute réclamation de sa part.

Cependant Albéroni, pressé d'agir par l'impatient Philippe V, dut mettre brusquement ses projets à exécution. En France le moment était favorable : une déclaration du roi venait de dépouiller les bâtards de Louis XIV de leur titre de princes du sang et de les réduire au rang de ducs et pairs. L'ambassadeur d'Espagne à Paris, Cellamare, exploita les légitimes griefs du duc du Maine et l'irritation de son ambitieuse femme pour les engager dans un complot contre le Régent. Mais l'affaire fut découverte, Cellamare expulsé de France, le duc et la duchesse du Maine emprisonnés, tandis que quelques nobles bretons, complices de leur projet, étaient décapités. A ce moment même l'empereur adhérait à l'alliance de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, transformée ainsi en Quadruple alliance, et de concert avec eux déclarait la guerre à l'Espagne, qui se trouva bientôt écrasée sur terre et sur mer. Les plans d'Albéroni échouaient partout à la fois, et Philippe V, excédé de ces revers, demandait la paix. Le 17 *février* 1720 *il accédait aux conditions de la Quadruple alliance, exilait son ministre et se réconciliait avec le Régent par la conclusion d'un double mariage.*

Son fils aîné, le prince des Asturies, prenait pour femme une des filles du Régent, tandis qu'une infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, âgée seulement de cinq ans, était envoyée à Versailles pour y être élevée, jusqu'à ce qu'elle fût en état d'épouser le jeune Louis XV. Les deux pays se trouvaient ainsi ramenés à la politique de Louis XIV, et ne retiraient d'autre fruit de leur lutte fratricide qu'une soumission complète à leurs anciens ennemis. La France avait courbé la tête devant l'Angleterre, l'Espagne s'était humiliée devant l'empereur. Mais Dubois était satisfait, puisque en travaillant à leur abaissement il avait établi sa fortune et préparé sa grandeur.

Les affaires financières de la Régence ne furent ni moins graves ni moins difficiles à débrouiller que les questions diplomatiques. Louis XIV en mourant avait laissé le Trésor dans un état déplorable : une dette énorme pesait sur le gouvernement, les recettes couvraient à peine la moitié des dépenses, et le revenu de quatre années était dévoré par anticipation. Il ne fallait pas songer à augmenter les impôts, car la France était presque ruinée depuis la guerre de la succession d'Espagne, et le manque d'argent paralysait le commerce et l'industrie. Dans certaines provinces même, les paysans n'avaient point de pain pour se nourrir, point de paille pour se coucher; les terres restaient incultes ou abandonnées. Comment sortir d'embarras sans aggraver la misère publique? Saint-Simon proposait un moyen énergique, la banqueroute, et voulait la faire décréter par les États généraux. Moins hardi et plus ingénieux, le duc de Noailles, président du

conseil des finances, recourut à des expédients pour subvenir aux nécessités de la situation. Une chambre de justice fut créée pour rechercher les malversations commises dans le maniement des deniers publics et faire rendre gorge aux traitants; on refondit les monnaies; on éteignit une partie de la dette par la revision des titres de créance. C'étaient là des ressources passagères; elles ajournaient les difficultés sans les résoudre, et le duc de Noailles demandait onze années pour rétablir l'ordre dans les finances. Il fallait au Régent des hommes plus expéditifs : l'Écossais Law se présenta, le séduisit par de belles paroles et lui fit agréer l'établissement de son fameux Système.

Mais, si grandes que fussent les préoccupations financières du moment, elles étaient reléguées au second plan par les querelles religieuses, que Louis XIV avait transmises à son successeur avec la bulle Unigenitus. *On sait que le pape Clément XI, sur les instances du grand roi et de son confesseur le P. Le Tellier, avait condamné cent et une propositions extraites des* Réflexions morales sur le Nouveau Testament *du P. Quesnel, comme entachées de jansénisme. Louis XIV mourut sans avoir pu faire accepter la bulle par tous les évêques de France; nombre d'ecclésiastiques, entre autres l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles, s'y étaient obstinément refusés en dépit des rigueurs déployées contre eux. A l'avènement du Régent, le cardinal de Noailles fut nommé chef du conseil des affaires ecclésiastiques; les jésuites, partisans de la bulle, furent disgraciés, et les opposants reprirent courage. Ignorant des principes théologiques*

que l'on discutait sous ses yeux, le public ne voyait dans les querelles de la Constitution que deux partis politiques en présence, les jésuites d'une part et, d'autre part, leurs adversaires, désignés sous l'appellation commune de jansénistes. Poussé par sa haine irréfléchie contre les jésuites, il se rangeait tout naturellement du côté de leurs ennemis, et se passionnait pour les divers incidents de la lutte. Malgré son scepticisme en matière de religion, le Régent intervint lorsqu'il comprit le danger de ces stériles agitations. Il défendit provisoirement toute dispute et entama des négociations avec la cour de Rome. Le pape consulté exigea, sous peine d'excommunication, une obéissance entière et sans réserve à la Constitution Unigenitus *et ne réussit qu'à provoquer de nouvelles réclamations de la part des opposants. Alors le Régent, dominé par Dubois, qui visait déjà au chapeau de cardinal, se montra favorable à l'acceptation de la bulle, et prescrivit une nouvelle trêve dont personne ne tint compte. « L'Église de France, dit Voltaire, resta divisée en deux factions : les* acceptants *et les* refusants. *Les acceptants étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV, avec les jésuites et les capucins. Les refusants étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptants se prévalaient de Rome ; les autres des universités, des parlements et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique. » La querelle s'envenimait chaque jour et la paix de l'Église était sérieusement menacée, lorsque le Système de Law vint momentanément conjurer le péril et arracher l'attention publique aux discussions religieuses.*

L'Écossais Jean Law, fils d'un orfèvre d'Édimbourg, doué d'une grande force d'esprit et initié dès son jeune âge aux opérations de banque, avait rêvé de créer une puissance inconnue jusque-là : le crédit. Il voulait substituer au numéraire métallique dont la quantité est toujours limitée, le papier-monnaie que l'on peut multiplier indéfiniment, et augmenter ainsi la richesse publique. Le Régent, auquel il fit part de son projet et des avantages que l'État devait en retirer, autorisa son essai. Mais comme le duc de Noailles s'opposait à ce que l'expérience fût tentée sur les finances de l'État, Law fonda en mai 1716 *une banque privée au capital de* 6 *millions divisé en* 1,200 *actions de* 5,000 *livres chacune, payables un quart en espèces et trois quarts en billets d'État. Il escompta d'abord à* 6 *pour* 100, *puis à* 4 *pour* 100, *les effets de commerce, et il émit lui-même des billets qu'il payait à vue, en pièces invariables de poids et de titre. La régularité de ses opérations provoqua une confiance unanime et l'on se disputait son papier, qui facilitait singulièrement les transactions. L'ordre donné par l'État aux comptables de recevoir les effets de la banque comme de l'argent, en payement des impôts, garantit sa solvabilité et assura son succès. Le* 4 *décembre* 1718 *elle fut transformée en banque royale; Noailles et d'Aguesseau, qui faisaient de l'opposition, furent disgraciés, et le lieutenant de police, d'Argenson, tout dévoué au Régent et au système, fut investi du double titre de garde des sceaux et de président du conseil des finances.*

Cependant Law étendait ses opérations; à la banque il ajoutait une Compagnie maritime qui obtint le privi-

lège exclusif du commerce de la vallée du Mississipi. Encouragée par les premiers succès du financier et séduite par de trompeuses illusions, la foule voulut accaparer les actions de la nouvelle entreprise. Law se mit alors en devoir de tenir les promesses qu'il avait faites au Régent et d'alléger la dette publique. Il établit que ses actions, si vivement recherchées, devraient être payées un quart en espèces et trois quarts en billets d'État. Dès lors les billets reprirent faveur par suite du besoin où l'on se trouvait d'en avoir pour se procurer des actions, et l'État paya ses dettes en multipliant le papier-monnaie, sans que la confiance reçût aucune atteinte. La banque atteignit ainsi son but; elle prêta à l'État des valeurs fiduciaires avec lesquelles les créanciers furent payés, et ces valeurs revinrent dans les coffres de Law en échange des titres de la Compagnie. Ce fut le plus brillant moment du Système: les actions, accaparées par d'habiles spéculateurs, montèrent rapidement de 500 livres à 20,000, et tout le monde se les disputait.

Mais l'engouement dura peu. Un jour le bruit se répandit que les terres de la Louisiane ne donnaient pas les résultats espérés; l'enthousiasme fit place à l'inquiétude, le prix des actions diminua, et les gens avisés commencèrent à réaliser. La défiance se répandit de proche en proche, et les guichets de la banque furent assaillis par la foule, qui demandait des espèces à la place des billets. Comment la satisfaire? On avait créé plus de 3 milliards de papier, et la France entière ne possédait pas plus de 700 millions de numéraire. Law, qui était devenu contrôleur général le 5 janvier 1720, après avoir abjuré le

protestantisme, voulut maintenir de vive force la circulation du papier et fit rendre une ordonnance qui défendait aux particuliers de garder chez eux plus de 500 *livres en espèces. Cette mesure discrédita le Système; et l'État acheva sa ruine en déclarant qu'il ne recevrait plus le papier comme payement. Law poursuivi par d'universelles malédictions, s'enfuit à l'étranger, emportant seulement quelques milliers de louis, derniers débris de son opulence passagère, et mourut à Venise en* 1729, *dans un état voisin de la misère.*

Le Régent, qui avait garanti les opérations de Law en le nommant contrôleur général, dut procéder à la liquidation et chargea de ce travail les frères Pâris-Duvernay. Tous les billets de banque furent soumis à un visa après lequel le Trésor se trouva débiteur de 1 *milliard* 700 *millions envers les créanciers de la Compagnie. Mais comme le Système avait permis d'amortir une égale part de la dette publique, la situation financière du pays restait à peu près la même qu'auparavant. Si la tentative de Law ne donna pas les résultats attendus, si elle contribua à ébranler les mœurs et les idées et à bouleverser les conditions et les fortunes, elle montra du moins la puissance du crédit et ranima le commerce et l'industrie française anéantis par les dernières guerres de Louis XIV.*

La fureur de l'agiotage, en détournant les esprits des controverses religieuses, avait préparé la pacification des différends provoqués par la bulle Unigenitus. *D'ailleurs le Régent avait de sérieux motifs pour y mettre définitivement un terme et pour faire accepter la constitution papale. Lors de sa réconciliation avec l'Espagne et du*

règlement des mariages projetés entre les deux branches de la maison de Bourbon, le jésuite Daubenton, confesseur de Philippe V, avait exigé que la bulle fût reçue en France comme article de foi. D'autre part, l'abbé Dubois, nommé récemment archevêque de Cambrai et désireux d'obtenir la pourpre, poussait activement à l'adoption d'une mesure qui devait lui assurer la bienveillance du Saint-Siège. On flatta le cardinal de Noailles, l'on obtint de lui un Corps de doctrine *assez ambigu pour satisfaire tous les partis, et le Parlement, exilé à Pontoise, reçut l'ordre d'enregistrer l'acceptation de la bulle et la nullité des appels formés contre elle. Comme il refusait encore, l'on s'adressa au grand Conseil, qui se montra plus docile. Jaloux de ses prérogatives et craignant d'être transféré de Pontoise à Blois, le Parlement obéit enfin. Noailles, qui avait promis de se rétracter aussitôt après la soumission des magistrats annonça son adhésion à la bulle; Rome fut satisfaite, et Dubois reçut le chapeau de cardinal. L'ambition de l'audacieux ministre triomphait ainsi des obstacles que n'avait pu renverser la toute-puissance de Louis XIV.*

Le Régent, qui depuis longtemps se reposait sur Dubois de toutes les affaires, le fit nommer premier ministre en 1722, *fonction qui lui resta après que la majorité de Louis XV eut été déclarée par le Parlement. Lorsque Dubois mourut le* 10 *août* 1723, *le duc d'Orléans daigna être lui-même premier ministre. Mais au bout de quatre mois il succombait à son tour, emporté par une attaque d'apoplexie, conséquence naturelle et prévue de sa vie de débauche. Cette triste fin n'inspira point de regrets à la*

nation ; depuis la ruine du Système, le prince était l'objet d'un mépris unanime et d'une haine violente. Il était devenu plus odieux que Louis XIV lui-même, et cela à bon droit, puisque, après avoir fait preuve, au début de son administration, d'un esprit libéral, il avait repris en l'aggravant, sous l'influence de Dubois, le despotisme de son prédécesseur.

Si la réaction politique qui signala les premiers jours de la Régence fut éphémère et sans portée, la réaction morale, au contraire, fut profonde et durable. A la contrainte hypocrite de la vieille cour succéda brusquement un libertinage sans frein ; toutes les passions, contenues par la religiosité de Louis XIV et l'austère vertu de Mme de Maintenon, éclatèrent au grand jour. Jeunes gens, femmes du monde, poètes surtout célébraient avec enthousiasme cette aimable époque qui faisait du plaisir l'unique objet de l'existence,

Temps fortuné marqué par la licence,
Où la folie, agitant son grelot,
D'un pied léger parcourt toute la France ;
Où nul mortel ne daigne être dévot,
Où l'on fait tout, excepté pénitence.

L'exemple d'ailleurs partait de haut : il venait du chef de l'État, du Régent lui-même, qui, sans aucun souci de l'opinion publique, consacrait aux petits-soupers et aux bals de l'Opéra tout le temps qu'il pouvait dérober aux affaires publiques. Chaque soir, il célébrait avec ses maîtresses et ses roués les tristes orgies brutalement dépeintes

par Saint-Simon : « On buvait, on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher et on recommençait le lendemain. » Faut-il s'étonner, après cela, que la duchesse de Berry, cette fille du Régent, plus folle que coupable, vécût ouvertement au Luxembourg avec un obscur cadet de Gascogne, le comte de Riom, neveu de Lauzun ? Faut-il s'étonner que l'ancien garde des sceaux, d'Argenson, passât ses derniers jours dans le couvent de la Madeleine du Traisnel, choyé par une abbesse trop complaisante, et que le grave chancelier d'Aguesseau permît à la maréchale d'Estrées de l'appeler : mon folichon ? *Paris et Versailles devenaient plus que jamais « l'égout des voluptés de l'Europe », et l'on voyait même quelques jeunes courtisans faire une honteuse tentative pour remettre en honneur le règne des mignons. Le cynisme du Régent et l'impiété de Dubois expliquent tous ces désordres, je dirais presque qu'ils les excusent.*

La fièvre de l'or, provoquée par le Système de Law, acheva la ruine du sens moral ; ce qui restait encore de respect et d'honnêteté tomba sous les coups d'une ignoble cupidité. Grands et petits se jetaient tête baissée dans la spéculation, oubliant pour s'enrichir toute pudeur et toute retenue. Un duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé et futur premier ministre, dirigeait sur la place Vendôme l'armée des agioteurs ; un duc d'Antin, un duc de La Force, accaparaient à vil prix les cafés, les suifs, les graisses, les savons et les revendaient avec de gros bénéfices. Les femmes titrées, imitant leurs maris,

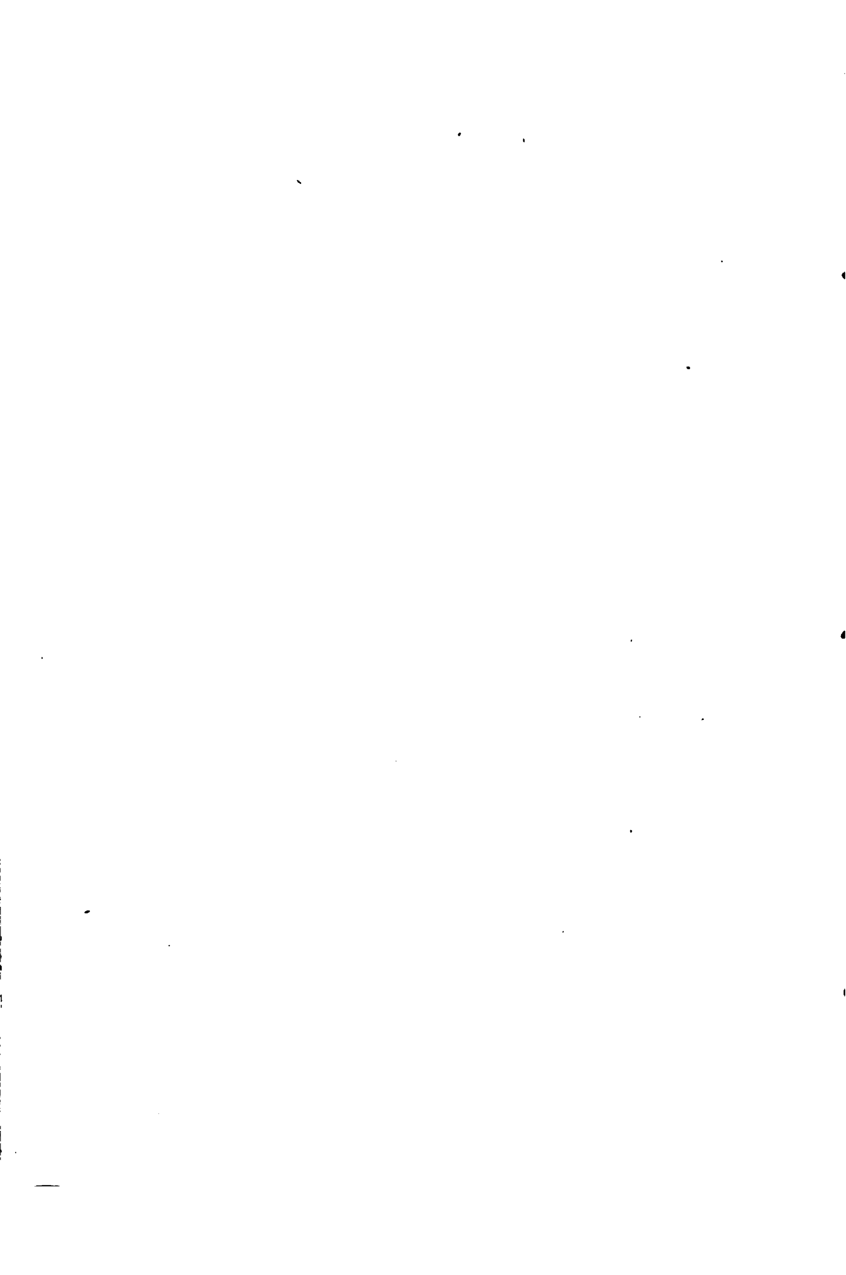
se pressaient dans les salons de Law et ne lui laissaient point de répit qu'il n'eût satisfait à leurs pressantes sollicitations. Tel était l'affaissement de la moralité publique que l'on vit un comte de Horn assassiner un courtier pour lui voler ses actions.

En même temps que les nobles sentiments, disparurent aussi les anciennes distinctions sociales : toutes les classes se trouvaient confondues et bouleversées par les résultats imprévus du Système. La fortune comme la misère tombaient à l'improviste sur les spéculateurs ; tel se couchait dans la gêne qui se relevait millionnaire ; des laquais roulaient carrosse et des bourgeois demandaient l'aumône. A côté de l'aristocratie du sang s'élevait soudain l'aristocratie de la richesse, et entre ce double monde de grands seigneurs et de parvenus les barrières primitives s'abaissaient. Les caprices du hasard achevèrent ainsi de confondre tous les rangs de la société, qu'une passion commune pour la richesse et un égal amour du plaisir avaient déjà rapprochés les uns des autres.

Cependant le sentiment de la grandeur morale n'était pas complètement effacé dans les cœurs, et la régenee donnait encore, au milieu de ses saturnales, un admirable spectacle de dévouement et de charité. Lorsque en 1720 *la peste envahit la Provence, on vit à Marseille l'évêque Belzunce, le chevalier Roze et les échevins prodiguer mille fois leur vie pour sauver leurs concitoyens et consoler par leur noble exemple la France épouvantée des ravages du terrible fléau.*

Mais la conduite de quelques hommes généreux ne permet pas d'absoudre de ses fautes la société tout entière.

Et, quelle que soit l'indulgence de l'historien, il lui est impossible de ne point porter sur la Régence un jugement sévère. Si on la compare au règne de Louis XIV qui ne fut certes pas l'idéal de la perfection, on trouve ses progrès politiques absolument nuls et sa décadence morale véritablement honteuse. Un seul mérite la recommande à l'estime et à la reconnaissance de la postérité : celui d'avoir préparé et encouragé ce mouvement philosophique et littéraire qui restera toujours le plus pur titre de gloire du XVIIIe *siècle.*







LE R. P MICHEL LE TELLIER

Confesseur de Louis XIV

1643 - 1719

Rousselle sc A.Quantin.Imp F.lit



ANNÉE 1715

LES MAUX

DE LA

FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Tristes et lugubres objets[1],
J'ai vu la Bastille et Vincennes,

1. Cette satire violente qui circula dans Paris, peu après la mort de Louis XIV, fut attribuée au jeune Aroüet, et lui valut d'être enfermé à la Bastille, où il resta onze mois. Dans une de ses lettres, il s'explique ainsi à ce sujet : « Comme je n'avais pas vingt ans alors, plusieurs personnes crurent que j'avais mis par là mon cachet à cet indigne ouvrage ; on ne me fit pas l'honneur de croire que je pusse avoir assez de prudence pour me déguiser. L'auteur de cette misérable satire ne contribua pas peu à la faire courir sous mon nom, afin de mieux cacher le sien. Quelques-uns m'imputèrent cette pièce par malignité, pour me décrier et pour me perdre ; quelques autres qui l'admiraient bonnement me l'attribuèrent pour m'en faire honneur ; ainsi un ouvrage que je n'avais point fait, et même que je n'avais point encore vu alors, m'attira de tous côtés des malédictions et des louanges. Heureusement ma justification est

Le Châtelet, Bicêtre et mille prisons pleines[1]
De braves citoyens, de fidèles sujets.
J'ai vu la liberté ravie,
De la droite raison la règle peu suivie,
J'ai vu le peuple gémissant
Dans un rigoureux esclavage.
J'ai vu le soldat rugissant
Crever de faim, de soif, de dépit et de rage[2].
J'ai vu les sages contredits,
Leurs remontrances inutiles.
J'ai vu des magistrats vexer toutes les villes[3]

venue, quoique un peu tard ; celui qui m'avait calomnié et qui avait causé ma disgrâce m'a signé lui-même, les larmes aux yeux, le désaveu de sa calomnie. » Le véritable auteur était Antoine-Louis Lebrun (1680-1743), écrivain assez peu connu et auteur d'opéras qui ne trouvèrent jamais de musiciens.

1. L'usage des *lettres de cachet,* en vertu desquelles la police enlevait un citoyen pour le transporter dans une maison de force où il était détenu sans jugement, aussi longtemps qu'on le jugeait à propos, avait singulièrement multiplié le nombre des prisonniers. » Le Régent, dit Saint-Simon, leur rendit à tous pleine liberté, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'État, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité. »

2. Durant la guerre de la succession d'Espagne, les troupes ne furent le plus souvent ni payées, ni même nourries. On vit des officiers subalternes vendre leur dernière chemise pour vivre, des soldats échanger leurs justaucorps et leurs armes pour un morceau de pain. Les combattants de Malplaquet, au moment de livrer bataille, manquaient de pain depuis un jour entier.

3. Les intendants, qui jouissaient dans les provinces d'un pouvoir illimité, en abusèrent surtout en matière financière.

Par de criants impôts et d'injustes édits.
J'ai vu sous l'habit d'une femme [1]
Un démon nous faire la loi;
Elle sacrifia son Dieu, sa foi, son âme
Pour séduire l'esprit d'un trop crédule roi.
J'ai vu cet homme épouvantable [2],
Ce barbare ennemi de tout le genre humain,
Exercer dans Paris, les armes à la main,
Une police abominable.
J'ai vu les traitants impunis;
J'ai vu des gens d'honneur persécutés, bannis;
J'ai vu même l'erreur en tous lieux triomphante,

1. Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (1635-1719). Petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, elle avait été convertie à grand'peine au catholicisme. Veuve du poète Scarron, elle fut chargé de l'éducation des enfants du roi et de Mme de Montespan, et vers 1684, un mariage secret l'unit à Louis XIV. Ses contemporains l'ont assez mal jugée, et lui ont attribué gratuitement une influence désastreuse dans les affaires de l'État. M. Th. Lavallée, son dernier biographe, a dit avec raison : « Elle n'eut pas de grandes vues, elle n'inspira pas de grandes choses; elle borna trop sa pensée et sa mission au salut de l'homme et aux affaires de la religion; l'on peut même dire qu'en beaucoup de circonstances elle rapetissa le grand roi; mais elle ne lui donna que des conseils salutaires, désintéressés, utiles à l'État et au soulagement du peuple; et en définitive elle a fait à la France un bien réel en réformant la vie d'un homme dont les passions avaient été divinisées. »

2. Marc-René de Voyer d'Argenson (1652-1721) succéda à La Reynie, comme lieutenant général de police, en 1697. Il avait bien le physique de l'emploi : un visage affreux, une perruque noire, des sourcils refrognés, un langage rude et menaçant. Le peuple de Paris, qui le redoutait fort, l'appelait le *Damné*.

La vérité bannie et la foi chancelante.
J'ai vu Port-Royal démoli.
J'ai vu l'action la plus noire
Qui puisse jamais arriver,
Toute l'eau de la mer ne pourrait la laver,
Et nos derniers neveux auront peine à le croire :
J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité,
Des sacrilèges, des profanes,
Remuer, tourmenter les mânes
Des corps marqués du sceau de l'immortalité [1].
Ce n'est pas tout encor : j'ai vu la prélature
Se vendre et devenir le prix de l'imposture ;
J'ai vu les dignités en proie aux ignorants ;
J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs ;
J'ai vu de saints prélats devenir la victime
Du feu divin qui les anime.
O temps ! ô mœurs ! j'ai vu dans ce siècle maudit
Ce cardinal [2], l'ornement de la France,

1. Un arrêt du Conseil (1710) ordonna la destruction des bâtiments de Port-Royal des Champs, dont les religieuses avaient été précédemment expulsées. La suppression de l'église rendit nécessaire l'exhumation des morts qui reposaient dans le cimetière, et ouvrit un théâtre à d'horribles scènes. On mit d'abord à l'abri les corps de qualité ; quant aux autres on les traita sans respect ni décence. « La vallée sainte par excellence, dit Sainte-Beuve, n'offrit plus, durant les mois de novembre et décembre 1711, que la vue d'un immense charnier livré à la pioche et aux quolibets des fossoyeurs. Des chasseurs qui traversèrent alors le vallon, ont raconté qu'ils furent obligés d'écarter avec le bout de leurs fusils des chiens acharnés à des lambeaux. »

2. Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), fut appelé à

Plus grand encor, plus saint qu'on ne le dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance.
J'ai vu l'hypocrite honoré,
J'ai vu, c'est dire tout, le Jésuite adoré;
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda par vengeance à nos désirs ardents.
J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans!

LA VIE DE LOUIS XIV

Or écoutez, mes chers amis,
Le très véritable récit,
L'histoire de notre monarque,
Et vous jugerez si la Parque
A bien ou mal fait de trancher
La trame d'un prince si cher.

l'archevêché de Paris par l'influence de Mme de Maintenon. Il contribua à la suppression de Port-Royal, et eut avec les jésuites de nombreux démêlés. En 1714, Louis XIV, irrité de son opposition à la bulle *Unigenitus*, lui défendit de reparaître à la cour. « Ce cardinal, dit Voltaire, plein de vertu et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, et aimait peu les jésuites sans leur nuire et sans les craindre. » *(Siècle de Louis XIV.)*

Son père, le roi des Français,
Tous les jours faisait des souhaits
Pour que la reine vînt enceinte;
Il priait les saints et les saintes;
Le cardinal priait aussi[1],
Et beaucoup mieux y réussit.

Au bout de neuf mois vint au jour
Un petit enfant de l'amour
Avec des dents longues et belles;
Lors on consulta son étoile,
Et dès ce temps-là l'on prédit
Qu'il mangerait grands et petits.

D'abord sur ses mamans tetons
S'exerça ce maître glouton,
Et leur montrant ses dents cruelles,

1. La malignité publique se fait souvent l'écho de bruits injurieux qui reposent seulement sur des soupçons vagues et peu justifiés. Si cette allusion vise le cardinal de Richelieu, elle nous paraît dénuée de fondement. On ne saurait contester assurément les prétentions de Richelieu sur le cœur de la jeune reine de France, ses démarches ridicules, et ses jalousies; mais Tallemant des Réaux, qui raconte longuement tous les détails de cette bizarre intrigue, ne laisse planer aucun doute sur la résistance d'Anne d'Autriche aux désirs impatients du tout puissant ministre. Si l'allusion s'adresse à Mazarin, elle est encore moins juste. Mazarin ne fut reçu à la cour de France qu'en 1640, c'est-à-dire deux ans après la naissance de Louis XIV; quant à l'attachement d'Anne d'Autriche pour lui, il fut assurément postérieur à la mort de Louis XIII.

Il leur déchirait les mamelles.
Chacune d'elles le quitta,
Puis une louve l'allaita[1].

Quand il commença de régner,
Il aurait dû se faire aimer
Pour démentir la prophétie,
Mais elle n'est que trop accomplie,
Car il n'a cessé de ronger
Pour nous faire tous enrager.

Nous lui prêtames notre argent
En beaux louis, bons écus blancs,
Croyant qu'il serait honnête homme,
Mais nous savons à présent comme
C'est être fou de se fier
A gens que l'on ne peut coffrer.

Il nous vendit de ses billets[2]
Qu'il disait être bons effets
Pour avoir cours dans le commerce
Et pour payer toutes ses dettes;
Mais à présent ce beau papier
Ne peut servir qu'à s'essuyer.

1. Pérétte Dufour, femme de M. Ancelin, père et mère de l'évêque de Tulle. Elle ressemblait à une louve. (M.)

2. « Le ministre Chamillart commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. » (VOLTAIRE.)

Les uns le nomment Louis le Grand
Et d'autres Louis le Tyran,
Louis le Banqueroutier, Louis l'Injuste,
Et c'est raisonner assez juste,
Car n'eut autre raison jamais
Qu'en disant : Voulons et nous plaît[1].

Ce prince n'avait pas pourtant
Le cœur dur comme un diamant,
Car il aimait la demoiselle
Quand il avait jeune cervelle;
Puis, étant devenu barbon,
Il prit la veuve de Scarron.

Le confesseur, qui le savait[2],
Pour pénitence lui donnait
D'exterminer les Jansénistes,
Dont en poche il avait les listes,
Et chaque péché pardonnait
Pour une lettre de cachet.

En deux mots voici le portrait
De ce directeur si parfait :

1. La formule finale des actes émanant du roi était : *Car tel est notre bon plaisir*.

2. Le confesseur de Louis XIV, depuis la mort du P. de La Chaise, était le P. Le Tellier, jésuite, (1643-1719). C'est en grande partie à son influence qu'il faut attribuer les mesures de rigueur employées par le roi contre les protestants et les jansénistes.

Cet homme qui passe sa vie
De Jésus en la compagnie,
Moi je crois bien qu'il la trahit,
Car il a l'air à l'Antechrist[1].

O la plaisante invention
Que cette Constitution[2] !
Elle était pleine d'indulgence,
Elle exemptait de pénitence.
Louis y avait tant de foi
Qu'à tout moment il la baisait.

Ce prince ayant régné longtemps,
Malgré nous et malgré nos dents,
Fut attaqué de maladie
Qui menaçait beaucoup sa vie.
Il regarda venir la mort
Comme ferait un esprit fort.

Il composa dedans son lit
Son dernier tome des édits;

1. « Il eût fait peur au coin d'un bois. Sa physionomie était ténébreuse, fausse, terrible; les yeux ardents, méchants, extrêmement de travers : on était frappé en le voyant. » (SAINT-SIMON.)

2. La Constitution *Unigenitus*, établie par Clément XI à l'instigation du P. Le Tellier, condamnait cent une propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel. L'acceptation de la bulle du pape donna lieu à de longs débats, et divisa pendant près d'un siècle l'Église de France.

Il régla toute la finance
De ce pauvre peuple de France;
Tous ses billets il retira,
Et c'est ainsi qu'il s'acquitta.

On fit venir des médecins;
Mais soit qu'ils n'y connussent rien,
Ou que par esprit de prudence
Voulussent délivrer la France,
Ils l'ont mis dans le monument
A notre grand contentement.

Aussitôt son trépassement
On l'ouvrit d'un grand ferrement [1];
On ne lui trouva point d'entraille,
Son cœur était pierre de taille,
Son esprit était très gâté,
Et tout le reste gangrené.

Avec la Constitution,
Son cœur, enfermé dans du plomb,

1. « L'ouverture de son corps fut faite par Maréchal, premier chirurgien, avec l'assistance et les cérémonies accoutumées; on lui trouva toutes les parties si entières, si saines, et tout si parfaitement conformé, qu'on jugea qu'il aurait vécu plus d'un siècle sans les fautes qui lui mirent la gangrène dans le sang. On lui trouva aussi la capacité de l'estomac et des intestins double au moins des hommes de sa taille; ce qui est fort extraordinaire, et ce qui était cause qu'il était si grand mangeur. » (SAINT-SIMON.)

Fut envoyé chez les jésuites [1],
Par un beau trait de politique;
De droit il leur appartenait,
Et puis personne n'en voulait.

Sitôt qu'il fut enseveli,
On le porta à Saint-Denis
Sans pompe et sans magnificence [2],
Afin d'éviter la dépense,
Car à son fils il n'a laissé
Pas de quoi se faire enterrer.

Or prions le doux Jésus-Christ
Qu'il envoie au-devant de lui
Ses anges rangés en bataille,
Car on assure que le diable,
Le regardant comme son bien,
Doit l'enlever sur le chemin.

1. « Le cardinal de Rohan porta le cœur aux Grands-Jésuites avec très peu d'accompagnement et de pompe. Outre le service purement nécessaire, on remarqua qu'il ne se trouva pas six personnes de la cour à cette cérémonie. » (SAINT-SIMON.) — L'église des Jésuites est aujourd'hui la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis, et leur maison professe est devenue le lycée Charlemagne.

2. « Louis XIV n'avait rien réglé, ni défendu pour ses obsèques, écrit Saint-Simon. On se conforma au dernier exemple pour éviter la dépense, l'embarras, la longueur des cérémonies. Louis XIII, par modestie et par humilité, avait lui-même ordonné les siennes au moindre état qu'il avait pu. »

LES

DERNIERS MOMENTS

DE LOUIS XIV

Or apprenez, peuple français,
La mort du plus grand de nos rois,
Oh reguingué! oh lon lan là!
Je vais conter la manière
Dont il a fini sa carrière.

D'un mal très dangereux atteint
Il appela son médecin[1];
Mais las! pour ce pauvre monarque
Mieux eût valu mander la Parque.

Cet Ésope malencontreux,
Cet Esculape monstrueux,
Pour conserver si chère tête,
Fit assembler mainte autre bête.

1. Fagon, premier médecin du roi. Saint-Simon le rend responsable de la mort de Louis XIV, dont il ne vit point l'état, et qu'il s'obstina à soigner contrairement à son tempérament.

De leur homicide sabbat
Patience est le résultat.
Cependant du malheureux sire
Le mal à chaque instant empire.

Sentant donc son mal aggraver,
Sa conscience il veut laver;
Et pour la nettoyer bien vite
L'humble Le Tellier le visite.

Sire, dit-il, premièrement
Ne devez-vous rien ? — Non vraiment.
Desmarets, qui bien me seconde[1],
Dit qu'il a payé tout le monde.

Des amours de la Montespan[2]
Mon cœur, mais en vain, se repent;
Toujours, malgré sa repentance,
Je sens remords de conscience.

Rassurez-vous, dit le Docteur,
Cela n'est rien sur mon honneur;

1. Nicolas Desmarets (1650-1721), fut nommé contrôleur général des finances en 1708. « Zélé, laborieux, intelligent, dit Voltaire, il ne put réparer les maux de la guerre. »

2. Françoise Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, femme de Louis de Gondrin, marquis de Montespan, dame d'honneur de la reine, et maîtresse du roi (1641-1707). Elle eut de Louis XIV huit enfants, dont deux moururent au berceau.

Ne l'avez-vous pas bien payée ? —
Oui. — La faute est donc pardonnée.

Mais, dit le roi, pour Maintenon,
Dois-je l'épouser tout de bon[1] ? —
Non certes, répondit le Père,
Jamais vous ne la fîtes mère. —

Donnez-moi l'absolution ? —
Ah ! de la Constitution,
Dit le faux saint, rendez-moi maître,
Et ce prélat[2] envoyez paître;

Sans cela point de paradis.
Et, de par Dieu, je vous le dis,
Sire, pour une bagatelle,
Ne perdez la gloire éternelle. —

Hé bien, reprit le grand Bourbon,
Soit, mon père, j'y consens donc.
Taillez, rognez; à votre zèle
Je remets la sainte querelle.

Aux bénéfices même encor[3]
Vous nommerez après ma mort;

1. Des témoignages autorisés permettent de croire qu'un mariage secret unit Louis XIV et Mme de Maintenon; mais il n'a subsisté de ce fait aucune preuve matérielle.

2. Le cardinal de Noailles, alors exilé, et dont Louis XIV avait demandé le rappel, pendant sa maladie.

3. La feuille des bénéfices ecclésiastiques était adminis-

Donnez-les à votre ordinaire
A gens d'une vie exemplaire.

Lors harangua d'un soin égal
Tous les princes du sang royal,
Même le Dauphin en personne,
Et Maintenon la toute bonne.

Je meurs, dit-il, car tout prend fin.
Vous prince, parlant au Dauphin[1],
Vivez, imitez votre père,
Régnez en paix, jamais en guerre.

Vous, monsieur le duc d'Orléans[2],
Pour mon fils régentez céans;
Desmarets je vous recommande,
Homme de probité très grande.

trée par Le Tellier, qui présentait à la nomination royale les candidats aux bénéfices vacants. « Il exclut autant qu'il lui fut possible, nous dit Saint-Simon, tout homme connu et de nom, et ne voulut que des va-nu-pieds et des valets à tout faire, gens obscurs, à mille lieues d'obtenir ce qu'on leur donnait, et qui se dévouaient sans réserve aux volontés du confesseur. »

1. Louis XV, alors âgé de cinq ans, héritier du trône par la mort de son aïeul, le grand Dauphin, et de son père, le duc de Bourgogne.

2. Philippe d'Orléans (1674-1723). Louis XIV lui laissait par son testament la régence, pendant la minorité de Louis XV, mais avec de telles restrictions qu'elle devenait purement nominale. Le parlement réuni en lit de justice cassa le testament du feu roi, et accorda au Régent le pouvoir royal tout entier.

Et vous, cher objet de mes vœux,
Je vous fais mes derniers adieux;
Louis vous regrette, mignonne,
Bien plus qu'il ne fait sa couronne.

Vous tous, princes petits et grands,
Soyez unis en tous les temps.
Vous êtes tous parents, je pense;
Vivez en bonne intelligence. —

A temps se tut le potentat,
Ayant si bien réglé l'état
Qu'on dirait, vu son indigence,
Qu'en ce jour il a pris naissance.

Deux ou trois jours après cela
Un empirique le traita[1];
Mais que l'heure ou non soit venue,
Comme bourreau, médecin tue.

Or voilà notre bon roi mort !
Priez donc pour lui Dieu bien fort,
Qu'il lui fasse miséricorde,
Et place à son âme il accorde.

1. « Un empirique de Marseille, nommé Lebrun, se présenta avec un élixir qu'il annonçait comme un remède sur contre la gangrène, qui faisait beaucoup de progrès à la jambe du roi. Les médecins n'espérant plus rien de son état, lui laissèrent prendre quelques gouttes de cet élixir qui parut le ranimer; mais il retomba bientôt. » (Duclos, *Mémoires secrets.*)

Mais priez-le aussi, d'un grand cœur,
Qu'au médecin, au confesseur
Il donne pour leur récompense
Dedans l'enfer pleine indulgence.

Toujours cependant sous son nom
L'on publie édits sans façon,
Oh reguingué ! oh lon lan là !
Mais s'il n'en avait rendu d'autres,
Il serait au rang des apôtres.

LES

ADIEUX DE LOUIS XIV

ENFIN Louis le Grand est mort,
La Parque a fait un noble effort,
Oh reguingué ! oh lon lan là !
Elle vient de trancher sa vie.
Toute l'Europe en est ravie.

Sentant son heure s'approcher,
Les grands il envoya chercher,
Puis après, sans cérémonie,
Dit ces mots à la compagnie :

Je vais rejoindre mes parents,
Qui m'attendent depuis longtemps.
Je voudrais avant ce voyage
Détruire ici leur héritage.

Adieu, reine de Maintenon,
Autrefois veuve de Scarron,
Vos conseils et votre prudence
Mériteraient bien la régence.

Recevez mes embrassements,
Dauphin, mais dans fort peu de temps
Je vous attends sur le rivage;
Philippe aura soin du voyage [1].

Adieu, mon neveu d'Orléans,
Vous avez de si grands talents
Pour succéder à ma couronne
Que déjà je vous l'abandonne.

Pardonnez-moi, ma belle-sœur [2];
Vous avez encor sur le cœur

1. La malveillance publique avait accusé Philippe d'Orléans d'avoir empoisonné le duc de Bourgogne et sa femme, et le croyait capable d'en user de même à l'égard du jeune Louis XV, pour s'emparer de la couronne. Ces suppositions injurieuses ne résistent pas à l'examen impartial des faits.

2. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, seconde femme de Monsieur et mère du Régent. Elle ne voulait pas du mariage de son fils avec Mlle de Blois, fille illégitime de

D'une bâtarde l'alliance;
N'est-elle pas du sang de France?

Adieu, duchesse de Berry[1],
Il vous faudrait un bon mari
Pour soutenir votre dépense;
Prenez parti dans la finance.

Adieu, nouveaux princes du sang[2]
Que je fis à la Montespan;
Mais étais-je seul à les faire?
N'auriez-vous point eu plus d'un père?

Trois dauphins vous ont éprouvés,
Pour votre gloire est-ce assez,
Sinon voici le quatrième;
Agissez avec lui de même.

Louis XIV et de Mme de Montespan, et, lorsqu'elle apprit que le futur Régent, endoctriné par Dubois, se laissait marier sans mot dire, elle lui appliqua un vigoureux soufflet. M. G. Brunet a publié deux volumes des lettres de cette princesse qui nous présentent un tableau peu flatté de la cour du grand roi.

1. Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille cadette du Régent célèbre par les désordres de sa vie, était veuve de Charles de France, duc de Berry, troisième fils du grand Dauphin. Lors de la mort du duc arrivée en 1714, Louis XIV paya les cinq cent mille livres de dettes que les deux époux avaient contractées depuis leur mariage.

2. Les bâtards de Louis XIV et de Mme de Montespan avaient été légitimés dès 1673, et mis au rang des princes du sang en 1714.

Tâchez de conserver le nom,
Le glorieux nom de Bourbon.
Prenez garde qu'un téméraire
De d'Antin ne vous fasse frères[1].

Pour vous j'ai renversé les lois;
C'est le privilège des rois.
J'en jouissais en assurance
Plus qu'aucun autre roi de France.

Et pour vous, prince de Condé[2],
Vous n'êtes qu'un prince hasardé,
Henri Quatre, mon cher grand-père,
Connaissait bien tout ce mystère.

Vous, bossu prince de Conti[3],
Du même endroit êtes sorti.
Admirez la haute naissance
De ces princes du sang de France.

1. Louis de Pardaillan de Gondrin, premier duc d'Antin (1665-1736), seul enfant légitime de Mme de Montespan, se trouvait être le demi-frère des bâtards légitimés. Sa mère, devenue maîtresse de Louis XIV, ne voulut rien faire pour lui, mais l'habileté de courtisan qu'il déploya toujours lui permit d'arriver aux plus hautes fonctions de l'Etat.

2. Louis-Henri de Bourbon (1692-1740), que l'on appela *monsieur le Duc*. Le chef de la branche des Condé, Louis de Bourbon, était frère d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

3. Louis-Armand de Bourbon (1695-1727), devenu prince de Conti en 1709, à la mort de son père.

Adieu, docile parlement,
A qui j'ai donné fort souvent,
Pour récompenser ses suffrages,
Tant d'augmentation de gages.

J'aurais mal fait pour mes projets
De faire pendre Desmarets.
Mon neveu, ne vous en défaites
Tant qu'il restera quelques dettes.

Dévot clergé, prélats françois
Soyez toujours soumis aux rois,
Aux dépens de vos consciences;
Vous en aurez la récompense.

Très sainte Constitution,
Que je crois sans restriction,
Je ne sais pourtant qui l'a faite
Du pape ou du diable en cachette.

Adieu, jansénisme maudit[1].
Desmarets, qu'on fasse un édit
Pour en purger toute la terre ;
Je vais le porter à saint Pierre.

1. « On avait tellement fait peur au roi de l'enfer, qu'il croyait que tous ceux qui n'avaient pas été instruits par les jésuites étaient damnés, et qu'il craignait d'être damné en les fréquentant. Quand on voulait perdre quelqu'un, il suffisait de dire : *Il est huguenot* ou *janséniste,* alors son affaire était faite. » *(Lettres de la duchesse d'Orléans, princesse Palatine.)*

Père Tellier, ne craignez rien.
Je vous le dis, tout ira bien.
Votre doctrine est trop commode
Pour n'être pas toujours de mode.

Je meurs, je vas en paradis,
Vous me l'avez toujours promis,
Oh reguingué! oh lon lan là!
Saint Ignace [1] est en sentinelle,
Je l'entends et vois qu'il m'appelle.

QUEL prodige surnaturel
En ces lieux va paraître?
Que vois-je? l'homme immortel
Qui veut cesser de l'être.
Tremblez, ô peuple de Sion!
La faridondaine, la faridondon,
Plus d'un malheur je vous prédis, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

La mort se présente à ses yeux
Sous une autre couronne,
Je le vois qui fait ses adieux
A sa toute mignonne.
Je meurs, dit-il, c'est pour raison!
Vous serez reine à Saint-Denis.

1. Ignace de Loyola, fondateur de l'institut des Jésuites.

Il se tourne vers le Dauphin,
Et lui tient ce langage :
Mignon, je vous laisse à la fin
Un charmant héritage ;
Profitez-en, car il est bon,
Depuis la paix tout y fleurit.

Ensuite il parle à son neveu
Et lui dit ce qu'il pense :
Je meurs content, puisque dans peu
Vous aurez la régence.
Mon testament vous en fait don,
Mon dernier codicille aussi[1].

Tellier, sans se faire appeler,
S'en approche avec zèle.
Si vous voulez, dit-il, aller
A la gloire éternelle,

1. Le testament de Louis XIV instituait un Conseil de régence pour régler toutes les affaires de l'État ; le duc d'Orléans en avait la présidence, mais ne pouvait seul et de sa propre autorité prendre aucune décision ; deux bâtards légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse, figuraient dans ce conseil. La garde et éducation de Louis XV étaient spécialement confiés au duc du Maine, qui avait sous ses ordres tous les officiers de la maison du roi. Le premier codicille de Louis XIV donnait au duc de Villeroy le commandement des troupes de la maison du roi jusqu'à l'établissement définitif de la régence ; le second nommait l'abbé Fleury précepteur et le P. Le Tellier confesseur de Louis XV

Laissez-moi la commission
De remplir vos devoirs ici.

Le roi répond : je le veux bien,
Nommez aux bénéfices,
Je vous connais homme de bien
Sans fraude et sans malices.
Ah ! sire, que vous êtes bon,
Dit le confesseur attendri.

Voyant toute la cour en pleurs,
Il parle et la console,
Adieu pour toujours, je me meurs,
Car je perds la parole.
Alors se tait le grand Bourbon,
Laissant bien à penser de lui.

Français, préparez-vous au deuil.
Je le vois, il expire.
Il entre enfin dans le cercueil
En héros qu'on admire.
Plongez-vous dans l'affliction,
Puisque vous perdez tout en lui.

Je vois Philippe au Parlement
Demander la régence [1].

1. « Le 2 septembre 1715, M. le duc d'Orléans a demandé au Parlement la régence qui lui appartenait par le droit de sa naissance ; il a dit que le roi la lui avait accordée dans les derniers jours de sa maladie, et qu'il lui avait

Dût-il y paraître charmant,
Il n'aura rien, je pense,
Car, suivant ma prédiction,
Le testament sera suivi[1].

Peuples, courez voir, en pleurant,
L'homme de Diogène;
La mort, en son char triomphant,
A Saint-Denis l'emmène.
Que de filles se souviendront[2],
D'avoir vu son convoi de nuit!

Hélas! fallait-il qu'il mourût,
Ce prince tant aimable?
Son zèle pour notre salut
Était inconcevable.

dit qu'elle lui appartenait d'autant plus qu'il était l'héritier de la couronne si le jeune roi venait à mourir. » *(Journal de Mathieu Marais.)*

1. Le chansonnier ne fut point prophète, et sa prédiction ne se réalisa pas; le parlement cassa le testament de Louis XIV et déféra la régence pleine et entière à Philippe d'Orléans.

2. La mort de Louis XIV causa peu de regrets à la cour, et le peuple de Paris témoigna une joie scandaleuse. « Le jour où son corps fut porté à Saint-Denis, dit Duclos, l'affluence fut prodigieuse dans la plaine. On y vendait toutes sortes de mets et de rafraîchissements. On voyait, de toutes parts, le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse; et plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures en voyant passer le char qui renfermait le corps. »

Avec la Constitution
Il nous menait en paradis.

Sa sagesse et son équité
Brilleront dans l'histoire.
Par lui le mérite exalté
En publiera la gloire;
Et du Pérou jusqu'au Japon
On ne parlera que de lui.

Si vous êtes chargés d'impôts,
Il n'en était point cause.
Il désirait votre repos,
Pouvait-il autre chose?
Vous lui faisiez compassion,
Il songeait plus à vous qu'à lui.

Vous alliez vivre très heureux
Dans une paix profonde.
Son ardeur à combler vos vœux
L'aurait rendue féconde.
C'était là son ambition;
Mais voilà votre espoir détruit.

Il eût, sensible à vos besoins,
Fait régner l'abondance.
Il eût rétabli par ses soins
Bientôt la confiance.
Il y travaillait tout de bon,

La faridondaine, la faridondon,
Avec Desmarets et Bercy [1], biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

LA MORT DE LOUIS XIV

CET homme qu'une indigne et basse flatterie
Sur un piédestal criminel
Expose à tous les yeux comme étant immortel [2],
Et pour qui, sans la peur d'un trait de raillerie,
La courtisane idolâtrie
Aurait fait dresser un autel.
Cet homme, dis-je, insatiable
Vient de mourir insolvable,
Et son peuple affligé, indigent, malheureux,
N'a de tous ses exploits qu'un souvenir affreux.
Ah! si vingt ans plus tôt la Parque
L'eût mis du noir Caron dans la plaintive barque,

1. « Bercy, gendre de Desmarets, avait été sous lui intendant des finances; il avait eu toute sa confiance et conséquemment la principale autorité dans ce ministère. Il faut avouer qu'il la méritait par son esprit et sa capacité. » (SAINT-SIMON, *Notes sur Dangeau.*)

2. Le monument de la place des Victoires, élevé en l'honneur de Louis XIV par le duc de La Feuillade, portait l'inscription : *Viro immortali.* (Cf.; p. 44.)

Nous en gémirions moins, et si par son ciseau
Elle eût coupé le fil de sa trop longue vie,
Alors lui-même, sans envie,
Jouirait parmi nous d'un glorieux tombeau.
Mais en disciple trop crédule
On le vit jusqu'à son déclin
Respecter d'Ariston[1] l'hypocrite férule,
Et tel que le grand Constantin
Qui, vainqueur de l'arianisme,
D'un Eusèbe[2] arien donna dans le sophisme,
Cet homme qui dompta les enfants de Calvin[3],
Mourut, par le même destin,
Entre les bras du molinisme[4];
Enfin si de la mort par un indigne effroi,
Ce prince pour Tellier eut une entière foi,
Cet homme si grand par lui-même
Se laissa gouverner par ce fin conducteur,
Et soumit son pouvoir suprême
Aux intérêts cachés d'un si fier séducteur[5].

1. Le P. Le Tellier.

2. Pamphile Eusèbe, évêque de Césarée. Son orthodoxie a été contestée, parce qu'il chercha une conciliation impossible entre les erreurs d'Arius et les croyances de saint Athanase. Il jouit d'une grande faveur auprès de Constantin, et obtint de ce prince le rappel d'Arius exilé.

3. Par la révocation de l'édit de Nantes (1685) et les mesures tyranniques qui en furent la conséquence, Louis XIV essaya de détruire le protestantisme en France.

4. Les molinistes acceptaient la doctrine sur la Grâce, professée par le jésuite espagnol Louis Molina et combattue par l'évêque d'Ypres, Jansénius, et par ses disciples.

5. « Il avait à venger ses injures particulières. Les jan-

LE DEUIL DE LOUIS XIV

Il est donc mort ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Le Tellier et de Fagon.

Vous ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil,
Et de sa mort portez le deuil.

Il nous laisse à tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Mais cherchez, vous en trouverez
Dans la bourse de Desmarets
Et de gens comme Bourvalais [1].

Faites de généreux efforts
Pour enfoncer leurs coffres-forts,
Suspendez au gibet leurs corps.

sénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises ; il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.*)

1. Célèbre traitant qui avait fait dans les dernières années du règne de Louis XIV une fortune scandaleuse.

Que Desmarets soit écorché
Et par menus morceaux tranché;
Personne n'en sera fâché.

Mettez Le Tellier *in pace*,
Que Fagon soit récompensé,
Il a le royaume sauvé.

Sans cet ignorant médecin
Qui de Louis fut l'assassin,
Nos maux auraient duré sans fin.

Or prions tous le Roi des rois
Que jamais l'empire français
Ne tombe sous de dures lois

Que le Régent doux et bénin
Inspire à son petit cousin
D'être juste, paisible, humain;

Et pour qu'il pratique cela,
Qu'aucun enfant de Loyola
N'approche de ce prince-là.

SAINT PIERRE ET LOUIS XIV

Louis, voulant entrer au ciel avec les saints,
S'en vient droit à saint Pierre et fait la révérence.
Bonjour, lui dit le saint, as-tu fait pénitence
Des crimes et des vols dont ton peuple se plaint?
Les jésuites pour moi commencent à la faire,
Mon neveu s'y prend bien pour venger mes forfaits.
Là-bas, hélas! mon Dieu, j'avais tout à souhaits :
Baiser, manger, voler, c'était ma seule affaire.
Tu veux le paradis? dit le saint en colère.
Oui, car mourant j'obtins bonne absolution;
De plus voici sur moi la Constitution
Que j'offre au Tout-Puissant de la part du Saint-Père. —
Tout beau, pauvre abusé, le repos règne ici,
Clément[1] et Le Tellier brouilleraient le ciel même;
Tu fus toute la vie dans une erreur extrême,
Il faut auparavant expliquer tout ici.

1. Albani, pape sous le nom de Clément XI (1649-1721), plus connu par les deux bulles *Vineam Domini* et *Unigenitus*, que par ses ouvrages en cinq ou six volumes in-folio.

LOUIS XIV AUX ENFERS

Sur les bords de l'Achéron,
L'invincible monarque
Criait fièrement à Caron :
Hé ! qu'on prépare la barque.
Ne parlez pas si haut, Bourbon,
La faridondaine, la faridondon,
Ici vous serez obéi, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

Votre nom m'est assez connu,
Dit le pilote sombre,
Entrez, votre tour est venu,
Je vais passer votre ombre;
Venez-vous combattre Pluton ?
Parlez, vous serez obéi, biribi.

Était-ce votre intention
De laisser à la France,
Avec la Constitution,
Le repos, l'abondance ?
Pauvre Louis, ah ! voyez donc
Comme vous avez réussi, biribi.

Oses-tu bien railler un roi ?
Dit Louis en colère,

Qui, quoique mort, donne la loi
Aux deux bouts de la terre.
J'y règne dans les cœurs, dit-on,
La faridondaine, la faridondon,
Caron lui dit : Tout comme ici, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

LA SCARONNADE

Je suis, de par le Dieu Pluton,
Vers toi député, moi, Scarron [1].
Notre beau basané monarque
Vient d'être instruit par une Parque
De ta venue en ce canton,
Et cette carogne, dit-on,

1. Poète satirique (1610-1660), créateur du genre burlesque en France. De ses nombreux ouvrages on connaît surtout le *Roman comique* et le *Virgile travesti;* ses plus beaux vers sont ceux qu'il composa pour son épitaphe :

Celuy qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais icy de bruit
Et garde bien qu'il ne s'éveille,
Car voicy la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Fut celle qui fit la filasse
De ta trop durable carcasse.
Enfin les bords de l'Achéron
Te possèdent, maître Bourbon.
Parbleu, tu ne te pressais guère
De vouloir dénicher de terre;
Tu ne voulais de *requiem*
Qu'à l'âge de Mathusalem;
Tu ne voulais quitter ton trône
Non plus que ta vieille matrone;
Et quoique tu fusses réduit
A n'avoir ni sou ni crédit,
Quoique ton peuple, à la besace,
Te maudît et toute ta race,
Blâmant tes vices, tes excès,
Ta confiance en Desmarets,
Ton Pontchartrain, cette pécore [1],
Voisin [2], ton chancelier encore,
Ton Esculape de nabot,
Et Pelletier, ce fier sot [3];
En un mot tout ton ministère;

1. Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain (1674-1747), secrétaire d'État, fils du chancelier Louis Phélippeaux et père du célèbre Maurepas. Il était renommé pour son humeur désagréable. (Cf.; p. 120.)

2. Daniel-François Voisin (1655-1717), secrétaire d'État de la guerre en 1709 et chancelier en 1714. Il ne connut jamais, suivant l'expression de Voltaire, que l'autorité du roi et de Mme de Maintenon.

3. Claude Le Pelletier (1630-1711), contrôleur général des finances, à la mort de Colbert.

Ta fureur de faire la guerre,
Ton luxe avec ton peu de foi,
En voulant tout avoir pour toi,
Gênant même ta conscience
Par une fade complaisance
A récompenser un flatteur
Qu'approuvait ton noir directeur;
Ne gouvernant plus par toi-même,
Laissant l'autorité suprême
Entre les mains d'une guenon,
Je veux dire la Maintenon.
Tu la connais!... oh! oh! la garce?
Ne va pas faire la grimace.
Dans ce climat d'obscurité
On dit toujours la vérité;
Et dans ce ténébreux empire
Un Scarron est autant qu'un Sire.
Vraiment nous avons un bon roi;
Trois juges font ici la loi,
Eaque, Minos, Rhadamante;
Ils ont une charge éminente,
Et jugent en dernier ressort
Tous ceux que leur envoie la mort.
Lorsque tu régnais à baguette,
Et qu'en te faisant la courbette,
Je présentais des vers vernis
Ou quelques autres pots pourris,
J'encensais ta sotte figure;
Et ma femme, ta créature,
T'a par ma foi souvent donné

De mon encensoir par le nez;
Elle a si bien fait, la vilaine,
Qu'elle était prête d'être reine;
Sans ton Conti, sans ton Dauphin,
Elle le devenait enfin.
J'en ai ri avec la Dauphine
Dans la maison de Proserpine,
Où j'ai trouvé le grand Colbert[1].
A propos de cet homme vert,
On dit que ce royaume sombre
Porte du respect à son ombre,
Et qu'il travaille avec Plutus
A nos infernaux revenus.
Un jour que j'étais à sa suite,
Me promenant près du Cocyte,
Il me dit d'un ton goguenard,
Esprit Scarron, défunt cornard,
Il me revient qu'en notre France
Tout va tomber en décadence;
Que mon neveu, le contrôleur[2],
Devient de plus en plus voleur;
Qu'avec un nombre de canailles
Il impose tailles sur tailles,

1. Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), l'un des plus grands ministres de l'ancienne monarchie. Il ne dut son avancement qu'à son mérite, rétablit l'ordre dans les finances dilapidées par Mazarin, et fut le protecteur du commerce, de l'agriculture et de tous les arts.

2. Nicolas Desmarets, neveu de Colbert, avait succédé en 1708 à Chamillart, comme contrôleur général des finances.

Mille abominables détours
Qu'il sait inventer tous les jours;
Qu'il peut espérer la potence
Si jamais vient une vengeance,
Car je sais de très bonne part
Que dans un complot, lui douzième,
A réussi pour le dixième [1],
Lequel a mis sur le grabat
Tous les sujets du pauvre État.
Depuis que, sans miséricorde,
Avec gens de sac et de corde
Que le public nomme intendants;
Des maltôtiers et des traitants,
Il a su mettre dans sa bourse
L'argent du public sans ressource,
Et réduit aux derniers abois
Tout le pauvre peuple français.
Je t'en dirais bien davantage,
Mais mon devoir ailleurs m'engage.
J'en sais bien plus présentement
Que n'en marque mon testament [2],
De plus un tel discours t'ennuie,
Et ta face en paraît rougie.
Mais ne parlons plus de Colbert,

1. L'impôt du dixième (établi en 1710 et supprimé en 1718) se percevait sur tous les biens-fonds, charges, emplois et commissions d'épée, de robe et de finances, ainsi que sur les rentes de l'Hôtel de Ville.

2. Allusion au *Testament politique de Colbert,* ouvrage apocryphe composé par Sandras de Courtilz.

Et parcourons un peu l'enfer.
Vois-tu là, dans l'ardente braise,
Ton pauvre directeur La Chaise [1],
Pour t'avoir remis tant de fois
Le crime favori des rois.
Peut-être serait-il un ange
Sans la guimpe de Fontange [2],
Sans ta marquise de Biran [3],
Sans ta futile Montespan,
Et sans ta prude La Vallière [4],
Il n'aurait pas chaud le bon père.
Enfin son sort est arrêté :
Il ne boira jamais de thé.
Connais-tu bien ce fantôme

1. Le P. de la Chaise, jésuite (1624-1709), confesseur du roi. On cite une belle parole de Louis XIV à son endroit : « Je lui disais, quelquefois, vous êtes trop doux. — Ce n'est pas moi qui suis trop doux, me répondait-il, c'est vous, sire, qui êtes trop dur. » Son successeur, Le Tellier, le fit regretter.

2. Marie-Angélique Scoraille de Roussille, duchesse de Fontanges (1621-1686). Son éclatante beauté inspira une vive passion à Louis XIV.

3. M[lle] de Laval, fille d'honneur de la Dauphine, fut mariée par Louis XIV avec M. de Roquelaure, marquis de Biran, qui à cette occasion fut créé duc à brevet. « On prétend, dit M[me] de Caylus, qu'elle avait plu au roi ; je ne sais ce qui en est. » Saint-Simon, moins circonspect, affirme que Louis XIV était fort épris d'elle.

4. Françoise-Louise de la Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière (1644-1710), fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, et maîtresse de Louis XIV, passa les trente-six dernières années de sa vie aux Carmélites, dans les pratiques de la plus rigoureuse piété. Elle avait eu du roi deux enfants qui furent légitimés.

Qui fut jadis ton économe,
Ton grippe-sou, ton fin matois?
C'est ton brûle-maison Louvois [1];
Il est entre les Euménides,
Exécutrices fort rigides
De la vengeance des humains.
De son bras de fer, de ses mains
Chacune tour à tour l'étrille;
L'une le bat, l'autre l'houspille,
Tant mieux! il l'a bien mérité
Pour t'avoir sans cesse excité
A toujours soutenir la guerre,
Et à troubler toute la terre,
A traiter comme des goujats
Tous les nobles de tes États[2].
Et bien, feu Louis, que t'en semble?
Viens et suis-moi au petit train,

1. François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1639-1691), secrétaire d'État de la guerre en 1666, déploya dans ces fonctions la plus haute capacité, et ses réformes militaires eurent pour résultat de donner à nos armées une grande supériorité. Mais l'influence extrême qu'il avait prise sur Louis XIV, lui permit d'engager le roi dans une succession de guerres qui, prospères d'abord, devaient aboutir à des revers désastreux. A ce point de vue l'on a pu dire avec raison qu'il fut *le mauvais génie du roi.*

2. L'historien Vittorio Siri l'appelle *le plus grand et le plus brutal des commis.* Il établit dans l'armée *l'ordre du tableau* qui réglait l'avancement des officiers d'après leur ancienneté. Cette mesure désastreuse pour la noblesse, jusqu'alors en possession de toutes les dignités militaires, eut pour résultat de pousser en avant les roturiers qui végétaient auparavant dans les emplois subalternes.

Je vais te montrer Mazarin;
Connais-toi dans cette Éminence.
Il est avec son Excellence
Monseigneur le consul Minos,
Qui parle de toi, mon héros.
Ce juge sévère et habile
Est des plus sujets à la bile,
Et les nièces du cardinal[1]
Font ici souvent bacchanal.
Ils ont su tous deux ta venue,
C'est la cause de l'entrevue
Du Toscan et du sénateur;
Ils sont tous deux bien en chaleur.
Je sais, par longue expérience,
Que le premier prend ta défense,
Et ce subtil Italien
Te prône pour homme de bien.
Il dit qu'étant sous sa conduite,
Il a, bien mieux qu'aucun jésuite,
Réglé tes inclinations
Par ses sages instructions.
S'il a commis quelque bassesse,
Dit-il, ce n'est que par faiblesse
Et par les conseils séducteurs

1. Mazarin avait sept nièces : deux d'entre elles, Olympe et Marie Mancini avaient inspiré de l'affection à Louis XIV, celle-ci fut peut-être même devenue sa femme sans les obstacles apportés par le cardinal à ce mariage. Olympe épousa le prince Eugène de Savoie-Carignan, et fut la mère du plus redoutable adversaire du Grand-Roi.

De tous ses ministres flatteurs.
Je sais qu'il aimait la justice
Et surtout la bonne police,
Et que pour le bien des mortels
Il a défendu les duels.
Par une sainte fantaisie
Il a purgé de l'hérésie
Ses États, plus il établit
De quoi payer maint bel esprit,
Item maintes académies
De tous arts amplement fournies;
Encor fit-il des bâtiments
Pour tous les guerriers indigents :
C'est là que le pauvre invalide
Le reste de ses jours réside.
De plus, par un chaste désir,
Le monastère de Saint-Cyr,
Pour empêcher maint demoiselle
De s'instruire à la bagatelle;
Et si dans sa belle saison
Avait d'époux démangeaison,
Alors la dame fondatrice
Cherchait à pourvoir sa novice;
Et mon Louis, toujours dévot
(Après en avoir pris son lot),
Pour l'acquit de sa conscience,
Lui donnait homme de finance.
Voilà mot pour mot ses caquets,
Pour soutenir tes intérêts.
Nous verrons bientôt si ton juge

Approuvera tout ce grabuge.
En attendant ton jugement,
Prépare bien ton argument;
Il te faut soutenir ta thèse
Sans conte bleu et sans fadaise;
Céans on ne fait pas sa cour
Par l'éloquence et par détour.
Quoique ce pays soit des songes,
On n'y souffre pas de mensonges.
On dit tout franc, par ci, par là,
J'ai fait ceci, j'ai fait cela,
Je m'en repens au fond de l'âme.
Mais gare une éternelle flamme
Et le sort fatal d'Ixion[1],
Malgré ton absolution.

LES

EXPLOITS DE LOUIS XIV

VIOLER la nature aux dépens d'une armée,
Transporter sur les monts la Seine courroucée[2],

1. D'après la mythologie antique, Ixion, roi des Lapithes, fut précipité dans le Tartare par Jupiter, et attaché sur une roue qui tournait sans cesse.
2. L'eau manquait à Versailles : Louis XIV fit établir

Forcer l'homme timide à devenir soldat,
Donner droit aux traitants d'élire un magistrat[1],
Abolir la noblesse, en faire de nouvelle[2],
Traiter le droit des gens de pure bagatelle,
Enfreindre les traités sans honneur et sans foi,
Croire que l'univers n'est créé que pour soi,
Morguer avec mépris tous les rois de la terre,
D'un long règne passer plus des deux tiers en guerre,
D'avides maltôtiers protéger les rigueurs[3],

à grands frais la machine de Marly, due au génie du mécanicien liégeois Rennequin Swalm, pour élever l'eau de la Seine. Comme elle semblait insuffisante, il songea à détourner l'Eure et à l'amener à Versailles, au moyen d'un aqueduc, par-dessus les vallons et les montagnes. Cette entreprise gigantesque à laquelle dix mille soldats travaillèrent durant plusieurs années, fut interrompue par les maladies pestilentielles et surtout par les guerres de la fin du règne. Il en subsiste encore des débris, immenses autant qu'inutiles.

1. Desmarets avait créé en 1712 des charges d'inspecteurs des finances pour contrôler les opérations des fermiers généraux; mais les comptables, qui trouvaient cette institution incommode, obtinrent le droit d'acheter eux-mêmes ces charges et se mirent ainsi à l'abri de toute surveillance.

2. « Le contrôleur général, Pontchartrain, vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent, mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles anciens et nouveaux de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. » (VOLTAIRE.)

3. « Des partisans, à qui le ministère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ses besoins pressants, s'engraissaient du malheur public et insultaient à ce malheur par leur luxe. » (VOLTAIRE.)

De ministres cruels ignorer les fureurs[1],
Se livrer tout entier aux traîtres loyolistes
Pis que de mécroyants traiter les rigoristes,
A mille honnêtes gens ravir la liberté,
Réduire tout son peuple à la mendicité,
Des bras d'un tendre époux enlever une femme,
Confondre dans son sang le fruit de cette flamme,
De métaux recherchés se dresser un autel,
Enchaîner les humains aux pieds de l'Immortel,
Au milieu de la paix faire aux hommes la guerre,
Par le fer et le feu en dépeupler la terre,
Accabler sous le poids du rang et de l'honneur
Des monstres d'un amour dont frémit la pudeur,
Avilir tout pour eux, dignités et naissance,
Voilà tout ce qu'a fait le héros de la France.

LA FIGURE
DE LA
PLACE DES VICTOIRES[2]

QUAND je vous vois, en l'air poser cette couronne,
Sur le chef de Louis, ne sais à quel propos :

1. Allusion à Louvois, qui imagina contre les protestants les *dragonnades*, et incendia le Palatinat.

2. Le maréchal de La Feuillade, forma la place des

Si c'est pour nous railler, ha! je vous le pardonne.
Mais qu'a-t-il fait, parlez, ce monsieur le héros [1]?
Il foula ses sujets sans épargner personne,
Se laissa gouverner par l'antique Scarronne,
A tous les gens de bien préféra des cagots,
A des fripons, des fats, confia ses affaires,
Par de honteuses paix finit d'injustes guerres,
Et donna pour Bourbons de petits Montespans.
Pour cela vous voulez le couronner de gloire?
Mais non, je m'abusais, je vous vois en suspens;
Cadédis! haut le bras, madame la Victoire!

Victoires avec les terrains de l'hôtel de Senneterre qu'il avait démoli, et y éleva un monument à la gloire de Louis XIV. Sur un haut piédestal était représentée la statue du roi couronnée par la Victoire, avec l'inscription si souvent critiquée : *Viro immortali;* aux quatre angles, des esclaves enchaînés, et des fanaux. Sur quoi, un Gascon, faisant allusion au soleil que le roi avait pris pour emblème, composa le distique suivant qu'il attacha à la grille :

La Feuillade, sandis! jé crois qué tu mé bernes,
Dé placer lé soleil entré quatré lanternes.

Les figures d'esclaves sont aujourd'hui aux Invalides, la statue de Louis XIV et la Victoire furent fondues en 1792. On trouvera une gravure exacte de ce monument dans la *Description de Paris* par Isaac de Bourges. (Quantin édit.)

1. Variante des quatre premiers vers :

Quand je vous vois, ne sais à quel propos,
Sur le chef de Louis poser cette couronne,
Je ne puis m'empêcher de vous dire en deux mots
Que vous êtes bien bonne.

LE

TOMBEAU DE LOUIS XIV

Au tyran de la France élevez un tombeau,
Sur la mauvaise foi fondez son mausolée,
Qu'il s'élève au-dessus armé du noir flambeau
Dont il brûla jadis l'Europe désolée,
Qu'il y foule à ses pieds un peuple gémissant
Que pour vertus, au coin d'un marbre teint de sang,
Le désespoir, la mort, la fureur et la faim
Y voilent leur pasteur de lambeaux funéraires.
Qu'avec la volupté les amours adultères
S'empressent d'y graver ses crimes sur l'airain,
Et que la Haine y trace en hideux caractères,
Ce titre affreux : Ci-gît le fléau des humains.

MÉDAILLE DE LOUIS XIV

Au milieu des grandeurs vaincre sa vanité,
Être un parfait miroir de la Divinité,
Du seul bruit de son nom renverser des murailles,
Suspendre pour la paix le cours de ses batailles,

Mêler à ses travaux d'héroïques plaisirs,
Sur la règle des lois mesurer ses désirs,
Étouffer les erreurs et les tenir esclaves,
Captiver les duels par de justes entraves[1],
Et de la vérité fidèle partisan,
Renverser le désir de l'adroit courtisan,
Même à ses ennemis arracher des louanges,
De fierté, de douceur faire d'heureux mélanges,
Se tenir toujours loin de toute extrémité,
De ses puissants États bannir l'iniquité,
Déconcerter lui seul les plus fins politiques,
Connaître leurs détours et leurs routes obliques,
Être le ferme appui de la religion,
Ennemi du faux zèle et de la passion;
A parer les autels employer sa dépense,
Attirer par ses vœux le bonheur de la France,
Soulager l'indigent dans sa mendicité,
Des captifs pour la foi payer la liberté,
Établir avec soin les plus sages maximes,
Protéger l'innocent et réprimer les crimes,
Dépeupler chaque jour l'empire du démon,
N'aimer que les vertus qui sont dans Maintenon,
Mourir en vrai héros, en chrétien, en monarque,

1. Louis XIV, imitant l'exemple de Richelieu, se montra d'une sévérité extrême dans sa législation sur le duel. Non seulement il maintint la peine de mort établie par le cardinal (1626), mais il édicta qu'un décret de prise de corps pouvait être décerné contre les duellistes, d'après la seule notoriété publique (1670), qu'un procès serait fait au cadavre même des victimes, et leurs biens confisqués au profit des hôpitaux (1711).

Du trône, sans frayeur, voir approcher la Parque,
Voilà du grand Louis les mémorables faits !
Ne mérite-t-il pas nos pleurs et nos regrets ?

REVERS DE LA MÉDAILLE

S'ÉLEVER des autels, pousser sa vanité
Jusqu'à prendre le nom de la Divinité,
Au mépris des traités surprendre des murailles,
Livrer en pleine paix de perfides batailles,
Forcer les éléments à servir ses plaisirs,
Sans respecter les lois contenter ses désirs,
Traiter ses ennemis comme de vils esclaves,
Leur mettre sans raison des fers et des entraves,
Être l'unique dieu du fade courtisan,
Abandonner son peuple au cruel partisan,
Croire par ces beaux faits mériter des louanges,
Du pur sang des Bourbons faire d'affreux mélanges,
Et pour pousser l'erreur jusqu'à l'extrémité,
N'aimer que les enfants de son iniquité ;
Avoir pour confesseurs de rusés politiques
Qui mènent les esprits par des routes obliques,
Se jouer hardiment de la religion,
Ne s'en servir jamais que pour sa passion ;
Continuer le cours d'une affreuse dépense,

Sans pitié, sans égard pour l'état de la France :
Réduire ses sujets à la mendicité ;
A ceux qui se plaignaient ôter la liberté,
Contraindre les esprits à suivre des maximes
Qui peuvent en vertu transformer tous les crimes ;
Construire un testament, ouvrage du démon,
Ou du moins de Voisin, ou de la Maintenon ;
Mourir en fils d'Ignace et non pas en monarque,
Croire qu'un lâche vœu pourra fléchir la Parque,
Voilà du grand Louis les mémorables faits :
Ne mérite-t-il pas nos pleurs et nos regrets ?

ÉPIGRAMMES

SUR LOUIS XIV

A PEINE notre grand Louis
Est-il gisant à Saint-Denis,
Que l'on insulte à sa mémoire.
Peuple ingrat, le pourra-t-on croire ?
Tant qu'il vécut, vous savez bien
Qu'il ne voulut que votre bien.

Non Louis n'était pas si dur qu'il le parut.
Son trépas nous le justifie,

Puisque aussi bien que le Messie
Il est mort pour notre salut.

Enfin l'homme immortel est mort
Malgré sa superbe devise.
La Parque a terminé son sort
Pour le bien de l'État et celui de l'Église.

Louis le Grand par excellence
Est heureusement trépassé,
Ayant en trois ans fricassé [1]
Tout son revenu par avance.
S'il eût encor vécu deux ans,
Nous eussions passé par ses dents.

Apprends-nous, mon pauvre Scarron
Si Louis a la même flamme
Près le redoutable Achéron,
Qu'il avait pour ta chère femme.

1. « Louis XIV laissa, à sa mort, deux milliards six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites ; ce qui fait environ quatre milliards cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760. » (VOLTAIRE.)

Louis le Grand n'est plus, il est réduit en poudre[1].
O Français, répandez l'encens de toutes parts !
Il imita trois dieux : par l'adultère, Mars ;
Mercure par le vol, Jupiter par la foudre.

Si la France au moment que ta course est finie
Ne pleure point, Louis, ne t'en étonne pas.
Ses yeux baignés de pleurs pendant toute ta vie
Se trouvent épuisés au jour de ton trépas.

Le jour que l'argent diminue
Le roi Louis finit son sort ;
Sa ruse n'est pas inconnue :
Il a voulu qu'on dise : On perd à sa mort.

Jamais Louis d'Henri Quatre
Ne fut le petit-fils.
Lui-même allait combattre
Ses fiers ennemis.
Louis bornait ses conquêtes,
A Trianon,

1. Épitaphe latine par un Anglais (M.) :

Hic jacet insignis prædo, concoctor, adulter,
Hunc magnum triplici dicere jure potes.

A conter des sornettes
A la Scarron.

Il fit tout par argent, beaucoup par artifice [1],
Très peu par la valeur et rien par la justice.

Ce monarque fameux, adoré dans Versailles,
Fut l'auteur innocent de nos calamités,
Il chérissait son peuple, il estimait Noailles,
Qu'il a tous deux persécutés.
Plus grand par sa vertu que par son diadème,
Il eût été parfait s'il eût vu par lui-même.
Sa mort de tout Paris fut l'unique entretien.
Gémissant dès malheurs où la France est réduite,
Il est mort, ce monarque, en héros, en chrétien,
Quoique entre les bras d'un jésuite.

L'abominable banqueroute
Que Louis fait dans sa déroute
Va charger la barque à Caron.

1. Cette épigramme est la traduction du distique suivant :

Omnia fecit spargendo largiter aurum,
Armis pauca, dolo plurima, jure nihil.

(M.)

Il meurt si gueux dans son vieil âge
Qu'on craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

Vous auriez pu, grand roi,
Suivre Jésus et sa loi
Sans tant aimer sa Compagnie;
On ne la connaît pas aux cieux.
Si du monde on l'avait bannie,
Vous et chacun en seriez mieux.

Un compagnon du père Ignace
A juré sur ses grands dieux
Que Louis avait pris place
Au plus éminent des cieux.
Son frère lui dit : Le croyez-vous, Père ?
Pour moi, je n'en crois rien,
Ou le diable avec sa proie
A été volé en chemin.

Louis, près de mourir, sachant qu'un ravisseur
Ne peut jamais prétendre à l'éternel bonheur,
Et tenant dans ses mains tout le bien de la France
Dont il a si longtemps dévoré la substance,

Commençant d'avoir peur,
Fit appeler son confesseur,
Qui, comme on sait, était jésuite.
Voici ce qu'il lui répondit :
« Vous n'avez qu'à faire un édit
Qui dira que vous êtes quitte [1]. »

O sort cruel!
L'invincible monarque,
L'homme immortel,
Est tombé sous la Parque;
Mais
Laissons passer la barque,
Ne le rappelons jamais.

Tout le monde s'étonne
Que le régent du royaume

1. Les conseils donnés par le P. Le Tellier à Louis XIV, en matière de finances, ne valaient guère mieux que celui qui lui est attribué par cette épigramme. Lorsqu'il fut question d'établir l'impôt du dixième, Louis XIV incertain consulta son confesseur sur la légalité de cette mesure; il lui fut nettement répondu « que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et que, quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait. Cette décision, ajoute Saint-Simon, mit le roi fort au large, lui ôta tous ses scrupules, et lui rendit le calme et la tranquillité qu'il avait perdus. »

Ne fait point sonner dans Paris [1].
La raison, la voici :
C'est qu'étant économe
Il conserve la corde
Pour dans tous les quartiers
Faire pendre les maltôtiers.

Pour paraître au grand tribunal,
Enfin Louis déloge.
Bien des gens en disent du mal
Et peu font son éloge.
Pour laisser ses mânes en paix,
Je ne veux rien écrire.
L'honnête homme ne doit jamais
Ni mentir ni médire.

1. Vers sur ce que l'on ne sonnait point à Paris, après la mort du roi Louis XIV. (M.) — Ces mauvais vers, évidemment d'origine populaire, montrent une fois de plus l'animosité de la foule contre les traitants.

ÉPITAPHES

DE LOUIS XIV

Ici repose notre roi,
La vieille qui nous fit la loi,
Le confesseur et les finances,
Le pouvoir de deux éminences,
L'orgueil du pontificat,
Et l'honneur de plus d'un prélat.

Ci-gisent en même tombeau
Le grand Louis et les finances,
Et la bulle et l'édit nouveau,
Et de Tellier les manigances.
Mortels qui visitez ce lieu [1]
Le plus célèbre de la France,
Apprenez qu'il faut craindre Dieu
Et mettre en lui son espérance.

1. L'église de Saint-Denis, lieu de sépulture des rois de France.

Ci-gît notre invincible roi,
Qui meurt pour un acte de foi.
Il est mort comme il a vécu,
Sans nous laisser un quart d'écu.

Ici Louis Quatorze emplit
Ce que si bien il désemplit[1].

Ci-dessous est inhumé
Qui, supprimant, fut supprimé.

Ci-gît au milieu de l'église
Celui qui nous mit en chemise.
Et s'il eût plus longtemps vécu
Il nous eût fait montrer le c...

1. L'auteur suppose Louis XIV enterré dans la caisse des emprunts. Cette caisse avait été supprimée par le feu roi en 1715, mais à la condition de ne rembourser aux détenteurs des billets que la moitié du capital, sous prétexte que la dépréciation de ces billets avait permis aux porteurs actuels de les payer seulement le quart de leur valeur.

Ci-gît Louis le Petit ;
Ce dont tout le peuple est ravi.
S'il eût vécu moins de vingt ans,
Il eût été nommé le Grand.

Ci-gît le grand Bourbon,
Qui ne fut, hélas! que trop bon.
Préservez-le, Seigneur, de l'éternelle flamme;
Comme il a pris nos biens, daignez prendre son âme.

Ci-gît le maître des impôts,
Qui mourût de la gangrène;
Il en mérita bien la peine,
Ayant rongé son peuple jusqu'aux os.

Ci-gît le maître des impôts,
Que la Parque vient de surprendre.
On dit que Dieu l'avait donné,
Mais qu'il n'a pas voulu le prendre.

Ci-gît qui fut un grand monarque
Tandis qu'il vécut ici-bas.

Caron, le voyant dans sa barque,
Lui dit : Tu ne passeras pas.
Tu mangeais là-haut tout le monde,
Reprit-il d'un ton de travers,
Dans cette demeure profonde
Tu mangerais tous les enfers.

Ci-gît de qui les édits
Nous ont tous rendus misérables.
Qu'il aille droit en paradis,
Et son conseil à tous les diables.

Ici gît le roi des impôts,
Dont chacun a l'âme ravie.
Que Dieu lui donne le repos,
Qu'il nous ôta pendant sa vie.

Ci-gît le père des impôts.
Disons-lui des patenôtres :
S'il est en haut pour son repos,
Il y est aussi pour le nôtre.

Ci-gît le plus grand de nos rois,
Qui fu t chéri de ses sujets
Au temps de ses généreux faits.
Si vox populi, vox Dei,
Il est ailleurs qu'en paradis.

Ci-gît... mais non, je me ravise,
Cherchez ce monarque plus bas:
Le diable en a purgé l'église
Dès le moment de son trépas.

A Saint-Denis comme à Versailles
Il est sans cœur et sans entrailles.

Ci-gît le roi Louis le Grand.
Il avait le cœur d'Alexandre ;
La mort n'a pris ce conquérant
Que quand il n'eut plus rien à prendre.

Ci-gît l'idole de la France
Et l'ennemi de son repos.

Il fut un gouffre de finance
  Et l'asile des impôts.

Ci-gît le roi des maltôtiers,
Le partisan des usuriers,
L'esclave d'une indigne femme,
L'ennemi juré de la paix.
Ne priez point Dieu pour son âme:
Un tel monstre n'en eût jamais.

On a semé sur cette terre[1]
Les os du prince de la guerre;
Si le terroir est de façon
Que pour un grain cent il rapporte,
Grand Dieu! grêlez sur la moisson
Et nous privez de la récolte.

Passant, ci-gît Louis le Grand,
  Qui fit plus qu'Alexandre.
Quand il mourut, ce conquérant
  N'avait plus rien à prendre.
Hommes, femmes, filles, garçons,

1. Certains chansonniers (*Bibl. Mazarine*) appliquent cette épitaphe au cardinal de Richelieu.

La faridondaine, la faridondon,
Dites *De profundis* pour lui,
Biribi,
A la façon de Barbari,
Mon ami.

DIALOGUE

DE DEUX PAYSANS

DANS L'ÉGLISE SAINT-DENIS

AGA[1], compère Michaut,
Vois-tu dans cette église
Ce grand bouteur d'impôts

1. Ce mot, aujourd'hui en désuétude, était une exclamation de surprise et signifiait : *regarde* (syncope du verbe *agarder*, employé lui-même pour *regarder*). Il était d'ailleurs rarement employé; nous le trouvons au XVIe siècle dans Vauquelin de la Fresnaye :

Aga, voilà celuy
Duquel la France a reçu tant d'ennuy.

et au XVIIe dans Thomas Corneille (*Festin de pierre*) :

Aga, ton oreille n'est pas perdue ; la vois-tu?

C'est l'exemple classique le plus récent que l'on puisse citer.

Qui nous laissa que la chemise ?
S'il avait plus longtemps vécu
J'aurions montré le c...

Morgué, disons-lui une antienne,
Afin que Dieu, par sa bonté,
Le boute en lieu de sûreté;
Car j'ons trop peur qu'il ne revienne.

PANÉGYRIQUE DE LOUIS XIV[1]

QUEL bruit impétueux, quelle rage effrénée
Travaille à l'instant tous les cœurs ?
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs;
De libelles grossiers l'injurieux déluge
Inonde la ville et la cour.
La halle même, en critique à son tour[2],

1. Il nous a paru curieux de rechercher l'auteur de cette pièce qui se distingue par son impartialité, au milieu du concert d'injures et de malédictions dont on accable le feu roi. Elle est du P. de la Rue, jésuite, qui obtint une certaine vogue comme prédicateur, et fut confesseur de la duchesse de Bourgogne.

2. Pendant le XVIII[e] siècle, les harengères de la halle interviennent souvent dans les affaires politiques; plusieurs satires que nous aurons l'occasion de publier témoignent

Au rimeur insolent prête un honteux refuge.
Que faut-il pour vous exciter,
Traîtres adulateurs, troupe avide et servile ?
Le sordide intérêt en éloges fertile
N'a-t-il plus rien à vous dicter ?
A l'immortalité vos flatteuses promesses
Désormais ne l'élèvent plus.
L'écrivain le plus vil attaque ses faiblesses,
Vous n'osez seulement défendre ses vertus.
Pourquoi vous démentir ? Quelle âme assez altière
Pouvait à ce héros refuser son respect ?
N'eût-on pas dit, à son aspect,
Qu'il régnait sur la terre entière ?
Vit-on jamais d'exploits plus beaux ?
Au bruit de ses premières armes,
Le Batave saisi des plus vives alarmes
Chercha son salut dans les eaux[1].
Jusqu'où ses ennemis, par de promptes retraites,
N'ont-ils point élevé sa suprême grandeur ?
Que de talents ! que de splendeur !
Mais c'est trop hasarder ! les plus savantes plumes.

de ce fait. Déjà, lors de la famine de 1709, elles avaient essayé de se porter en foule à Versailles, mais d'Argenson les avait arrêtées au pont de Sèvres, avec ses troupes et les avait ramenées à Paris. Au début de la Régence nous les verrons adresser une *Requête* à Philippe d'Orléans. (Cf. p. 121.)

1. En 1672, les Hollandais pour repousser Louis XIV, rompirent les digues qui retenaient l'eau de la mer et inondèrent le pays tout autour d'Amsterdam ; le grand roi fut contraint de reculer devant cet ennemi d'un nouveau genre.

Pourront-elles réduire, au gré de l'univers,
La matière de cent volumes
A la mesure de cent vers ?
Sous tant de monuments illustres
Ce monarque, il est vrai, paraît enseveli;
Après avoir brillé pendant plus de dix lustres,
A la fin l'étoile a pâli.
Hochstedt et Ramilly, Turin et Barcelone[1],
L'hiver le plus affreux[2], l'usure au front d'airain,
Tant de malheurs ensemble ébranlèrent le trône
Sans ébranler le souverain[3].
Tous ces événements sinistres,
Jusqu'aux injures des saisons,
Tous les égarements des chefs et des ministres
Sont pour le condamner d'implacables raisons.

1. Durant la guerre de la succession d'Espagne, Tallard fut battu à Hochstedt (1705), Villeroy à Ramillies (1706), Marsin et La Feuillade devant Turin (1706), et l'archiduc Charles, le compétiteur de Philippe V, s'empara de Barcelone (1705).

3. L'hiver de 1709, qui vint ajouter ses rigueurs aux calamités d'une guerre désastreuse et amena la famine avec lui.

3. « Cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il pouvait le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement; ces dehors de même roi en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auraient été capables, c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de *grand*, qui lui avait été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui ramena tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. » (SAINT-SIMON.)

Les bouillantes ardeurs de la tendre jeunesse
Sont un crime à lui seul, rien ne peut l'excuser;
De ses ans prolongés la constante sagesse
Est un modèle à mépriser.
César fut adultère, et jadis Alexandre
N'écouta que la vanité;
L'un et l'autre mit tout en cendre.
Ont-ils moins les honneurs de la postérité?
La mort imprévue et facile
De leurs sanglants efforts interrompit le cours.
Dans le sein de la paix, d'un œil ferme et tranquille,
Louis compta ses derniers jours;
Non que de ces vainqueurs la profane arrogance
Lui fît avec mépris insulter le trépas;
Soumis à l'Éternel[1], il vit sans résistance
Cet instant qu'il ne craignait pas.
Pourquoi donc, insensés, par les traits les plus lâches,
Jusque dans le tombeau troublez-vous son sommeil?
Il avait ses défauts, le soleil a ses taches,
Mais il est toujours le soleil[2].

1. « Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne. » (SAINT-SIMON).

2. La comparaison est d'autant plus juste que Louis XIV avait pris le soleil pour emblème, avec la devise *Nec pluribus impar*. Napoléon, dans ses *Mémoires*, exprime la même idée dans les mêmes termes : « Le soleil lui-même n'a-t-il pas de taches? Louis XIV fut un grand roi. C'est lui qui a élevé la France au premier rang des nations. Depuis Charlemagne, quel est le roi de France qu'on puisse comparer à Louis XIV sous toutes ses faces. »

Malgré tous vos serments, un coupable caprice
Vous soustrait au devoir promis.
Rendez-lui du moins la justice
Que lui rendent ses ennemis !
Du plus grand de nos rois, élève nécessaire,
Régent, vous répondez à nos tristes souhaits,
Vous voulez maintenir les biens qu'il nous a faits,
Et réparer les maux qu'il nous a laissé faire ;
Mais dévoilez la scène, et, sans être surpris,
Vous verrez sur les vains théâtres
Des fourbes dans vos idolâtres,
Des ingrats dans vos favoris.

LES

DÉTRACTEURS DE LOUIS XIV[1]

Vous, cœurs ingrats, à qui Louis
A prodigué ses récompenses,
Pendant sa belle vie vous étiez éblouis ;
A présent qu'il ne peut savoir vos impudences ;
De mille traits affreux vous ternissez sa gloire,

1. Ici le manuscrit nous fournit par exception le nom de l'auteur, que nous tenons à signaler, tout comme pour la pièce précédente : c'est un nommé Hanicle.

Par vos coups redoublés vous souillez sa mémoire.
Hélas ! le sage Ésope a prévu l'avenir.
Votre portrait est dans ses fables[1],
Et je vous y renvoie pour vous punir
De vos morsures épouvantables.
Il fut un fier lion pendant sa digne vie,
Devant qui loup, bœuf, cheval plie
Mais tous à sa mort lui donnèrent coup de dent,
Devenus forts de sa faiblesse.
L'âne y rua d'un air très imprudent.
Je remarque en vous deux même bassesse.

LES

ENNEMIS DE NOAILLES

Paissez, ne craignez plus le loup,
Disait à son troupeau Noailles;
Un chasseur les écarte tous.
Paissez en paix, chères ouailles;
Pour renverser nos ennemis
Il ne vous en coûte qu'un Louis.

1. La fable à laquelle on fait allusion ici est de Phèdre, non d'Ésope; La Fontaine l'a imitée *(le Lion devenu vieux)*.

Le Tellier triomphait déjà,
Le mal allait prendre racine,
Rome chantait *Alleluia*
Sans un coup de la médecine
Contre Maréchal et Fagon
Qui perd la Constitution.

L'Inquisition de Goa[1]
Allait être établie en France,
Et l'on avait nommé déjà
Dans un conseil de conscience
Pontchartrain grand inquisiteur
Et d'Argenson exécuteur[2].

D'Argenson ne se mêle plus
Que de l'emploi qui le concerne
De corriger quelques abus,
De faire abaisser les lanternes[3]

1. Les Portugais avaient établi l'Inquisition dans leurs possessions de l'Inde, et la ville de Goa dut une atroce renommée aux supplices dont elle fut le théâtre.

2. En l'année 1714, Saint-Simon écrit : « Nous voici parvenus à l'époque des premiers coups d'État en faveur de la Constitution et de la persécution qui a fait tant de milliers de confesseurs et quelques martyrs, dépeuplé les écoles et les places, introduit l'ignorance, le fanatisme et le dérèglement, couronné les vices, mis toutes les communautés dans la dernière confusion, le désordre partout, établi la plus arbitraire et la plus barbare inquisition.»

3. Ce fut La Reynie, nommé lieutenant général de police en 1667, qui plaça des lanternes dans les rues de Paris.

Adieu donc tout votre crédit,
Cailly[1], Tisserand et Champy[2].

Pour établir l'ordre partout
Le régent de tout côté lorgne,
Et dans la marine surtout
Il ne veut point de compte borgne.
Pontchartrain est *a quia*[3];
De quel œil verra-t-il cela ?

LES

EXPLOITS DU P. LE TELLIER

Ton crédit et ta gloire ont pris une autre face[4];
Rien ne peut, Le Tellier, soulager ta disgrâce;
L'archevêque jouit d'un triomphe nouveau,
Quand le tien se détruit dans la nuit du tombeau.

1. Commissaire du Châtelet, favori de d'Argenson. (M.)
2. Exempts de police. (M.)
3. « Les mémoires pleuvaient contre lui; il ne passait pas pour avoir les mains nettes. La marine entière, qu'il s'était complu à désespérer, criait alors sans crainte et sans ménagement. » (Saint-Simon.)
4. « Dieu! quel changement dans l'Église et dans l'État après la mort de Louis XIV! Le croirions-nous, si nous ne l'avions vu? Le cardinal de Noailles, qui depuis dix-





LOUIS ANTOINE DE NOAILLES

Cardinal Archevêque de Paris

1651 – 1729

Poussoelle sc. A.Quantin, Imp. Edit.

Par tes ordres cruels l'éloquence craintive
Laissa gémir longtemps la vérité captive;
Elle recouvre enfin toute sa liberté,
L'orage se dissipe et lui rend sa clarté.
Mais réponds à présent, et montre-nous quel titre
Des principes de foi t'érigeait en arbitre [1] ?
L'exil et la prison signalant tes fureurs [2]
Punissaient l'innocent sous prétexte d'erreurs;
Tu versais le poison dans le sein de l'Église,

huit mois était exilé de la cour, y fut reçu comme en triomphe quatre heures après la mort du roi. Le P. Le Tellier, tout puissant quelques jours devant, y tomba dans un décri inexprimable. Bien lui en prit de se cacher à l'arrivée du cardinal; s'il se fût montré en ce moment, combien de reproches, d'insultes, d'avanies, aurait-il eu à essuyer, tant on était irrité contre lui! Les obsèques du roi furent à peine finies que ce Père, par ordre de la cour, fut chassé de Paris comme un perturbateur public, comme un homme odieux à tout le monde; il reçut l'ordre d'aller ronger son frein d'abord à Amiens, où il resta assez longtemps (quatre ans), ensuite à la Flèche, que les principaux des jésuites regardent comme la voirie, où depuis il n'a été mention de lui. Il y mourut, deux mois après, de chagrin, presque de maladie, oublié du peu qu'il avait eu d'amis, haï de ses confrères, qu'il avait traités durement tant qu'il avait été en place. » *(Mémoires de l'abbé Legendre.)*

1. Si l'on en juge par les faits, le P. Le Tellier n'avait pas précisément lieu de s'ériger en arbitre de la foi, puisque son livre sur les *Cérémonies chinoises* avait été condamné par la Sorbonne et par le pape.

2. « Le jésuite Le Tellier en usa pour la Constitution comme Louvois avait fait contre les protestants. Mêmes intrigues, même inquisition, séductions, menaces et tourments. Si la tyrannie fut plus sourde, elle n'en fut pas moins cruelle. » (DUCLOS.)

Sans que la plainte alors nous put être permise.
Quels désordres, ô ciel ! et que de lâchetés [1] !
Livrant leur conscience au prix des bénéfices,
Ils t'accordaient ainsi les plus honteux services.
Sur ton égarement ouvre un moment les yeux ;
Connais de ton esprit l'effort audacieux.
Il fait naître aujourd'hui ces funestes disputes
Qui nous causent toujours d'inévitables chutes ;
C'est lui qui, n'écoutant que de faux préjugés,
Abandonne au péril tant de gens engagés.
Quelle ardeur t'animait ? Tu vois quelle est la suite
Qu'apporte à tes desseins cette aveugle conduite [2] ;
Tu vois ce qu'a produit ta folle ambition ;
De nos savants prélats elle rompt l'union,
Et, voulant tout ranger sous son obéissance,
De l'Église alarmée affaiblit la puissance.
Était-ce là comment il fallait prévenir
Les maux qui selon toi menaçaient l'avenir ?
Avoue ici plutôt qu'une gloire trompeuse
Flattait les sentiments de ton âme orgueilleuse ;
Tu tâchais d'affermir ton pouvoir combattu
Sur les tristes débris du mérite abattu.

1. Il manque ici un vers que les Recueils manuscrits ne donnent pas.

2. « Ses confrères, effrayés de son trop de vivacité dès les premiers mois qu'il fut confesseur du roi, disaient : « Il nous mène grand train, gare qu'il ne nous verse à aller si vite ! C'était un homme de collège, peu propre aux grandes affaires, assez téméraire pour les entreprendre, pas assez habile pour les bien conduire, ni assez sage pour les bien finir. » *(Mémoires de l'abbé Legendre.)*

Mais puisque ton projet avorte en sa naissance,
Désormais la retraite est l'unique assurance
Qui te reste pour fuir les ennemis jaloux
Qu'arme contre toi seul un trop juste courroux.

LA DISGRACE

DU P. LE TELLIER

TELLIER, ta disgrâce
T'attire du mépris
Que la populace
A trop bien appris.
Chacun t'abandonne
Comme on ferait un pendu.
Lanturlu.

Renonce à la gloire [1]
D'être auprès du roi,
Car ta robe noire
Cause de l'effroi

1. « Le P. Le Tellier, nommé confesseur par le codicille de Louis XIV, se voyant sans fonction, attendu l'âge du roi, demanda au régent quelle était sa destination présente. *Cela ne me regarde pas,* répondit le prince, adressez-vous à vos supérieurs. » (DUCLOS.)

A ce jeune prince
Qui te croirait Belzébut.

Du temps de La Chaise
Ton prédécesseur,
L'on suivait à l'aise
La voie du Sauveur.
Mais par ta malice
Quesnel[1] est mis au rebut.

Va trouver ton pape,
C'est ton réconfort,
Car si on t'attrape
Hors de ton ressort,
De ton imposture
Tu payeras le tribut,

Le peuple de France,
Satisfait, content
De ta décadence,
En loue le Régent.
La joie est parfaite
De te voir déchu[2].
Lanturlu.

1. Le P. Quesnel, célèbre théologien janséniste (1634-1719), membre de la Congrégation de l'Oratoire qu'il abandonna pour ne pas signer un formulaire de doctrine dressé par l'assemblée générale de son ordre. C'est lui qui écrivit le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, contre lequel le P. Le Tellier suscita la bulle *Unigenitus*.

2. Si la mort de Louis XIV avait provoqué une satis-

LE CHATIMENT
DU P. LE TELLIER

VIENS, Pluton, viens, suivi de ta troupe infernale,
Emporter Le Tellier et sa noire cabale;
Viens sur cet insolent épuiser ta fureur;
Réduis son corps en cendre, et déchire son cœur;
D'un monstre empoisonné purge toute la terre.
Le Ciel, en le frappant, souillerait son tonnerre :
C'est à toi de punir ses horribles forfaits;
Viens et nous venge tous des maux qu'il nous a faits.
Mais non, retire-toi, pour expier son crime
Laisse dans la poussière expirer la victime;
Suspends encor tes traits; que son ambition
Honteuse et sans succès soit sa punition[1];

faction générale, c'était surtout parce qu'elle amenait la chute du P. Le Tellier et des jésuites. « J'ai vu, dit Voltaire, lors des obsèques du feu roi, de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on y riait. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre. »

1. Tel fut en effet l'unique châtiment du P. Le Tellier; il mourut de cette terrible souffrance qui ne pardonne jamais aux ambitieux déchus, le désespoir de n'être plus rien.

Qu'il sèche de douleur, qu'il frémisse de rage,
Qu'il ne reçoive plus que mépris et qu'outrage;
Qu'il voie enfin, après son orgueil abattu,
Aux yeux du monde entier triompher la vertu.
Que ses jours prolongés fassent durer sa peine,
Qu'il devienne un objet et d'horreur et de haine,
Qu'il soit persécuté, maudit de l'univers;
Alors viens, prends ta proie et l'entraîne aux enfers.

ÉPIGRAMMES

SUR LE P. LE TELLIER

TELLIER n'est-il pas habile homme
D'avoir fait de si grands efforts
Avec tout son crédit à Rome
Pour n'être qu'un garde du corps [1].

Ce fourbe, dont tu vois la figure hypocrite,
Osa duper un pape, osa tromper un roi.
Il fit tous ses efforts pour imposer sa loi;
Quoi de plus! Il fut bon jésuite.

1. « Le P. Tellier, écrit Mathieu Marais, à la date du

ÉPITAPHE

DU P. LE TELLIER

CI-GIT Le Tellier d'exécrable mémoire.
En deux mots voici son histoire :
Il fut un fourbe déloyal,
Il tourmenta l'Église, abattit Port-Royal[1].
J'admire par quelle aventure

1er septembre, était dans la chambre du roi mort, qui priait Dieu. » Ce fut là l'épilogue de la haute fortune du confesseur royal.

1. Les religieuses de Port-Royal des Champs avaient refusé de signer sans restriction la formule d'acceptation de la bulle *Vineam Domini,* qui leur était envoyée par le cardinal de Noailles. « Alors, nous dit Saint-Simon, le P. Le Tellier les noircit auprès du roi de toutes les anciennes couleurs qu'il renouvela, les fit passer pour des révoltées qui, seules dans l'Église, refusaient une signature trouvée partout orthodoxe, et lui persuada qu'il ne serait jamais en repos sur ces questions tant que ce monastère, fameux par ses rébellions contre les deux puissances, subsisterait; enfin que sa conscience était pour le moins aussi engagée que son autorité à une destruction si nécessaire, et qui n'avait tardé que trop d'années. Le bon père piqua et tourna si bien le roi que les fers furent mis au feu pour la destruction. » Trois ans après, un arrêt du Conseil ordonnait la dispersion des religieuses, et, le 29 octobre 1709, d'Argenson, suivi de ses archers, venait les enlever pour les transporter dans divers monastères. (Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal.*)

Son corps repose en ce tombeau;
Il devrait être la pâture
Ou d'un vautour ou d'un corbeau.

ÉPITRE

DES PÈRES CAPUCINS

AU R. P. LE TELLIER

A très haut et très fin jésuite,
Le révérend père Tellier,
Grand inquisiteur émérite
Et du feu roi pénitencier.

Ferme arc-boutant du molinisme,
Jadis fléau du jansénisme,
Plus roi que le roi dans l'État,
Dans l'Église plus que prélat,
Plus pape que le pape même,
Sans mitre, crosse ou diadème.
Quel revers! Tout votre pouvoir,
De Rome et des moines l'espoir,
Du même coup que Louis tombe,
Expire et le suit sous la tombe.
Mais encor que le confesseur

S'éclipse avec le feu pécheur,
Que de votre gloire passée
Ne vous reste que la pensée;
Pour si triste et douloureux cas,
Vos amis ne changeront pas.
Si pourrez, par notre tendresse
A partager votre détresse,
Déméler les amis loyaux
Que confondiez avec les faux.
Donc à votre Révérence
Jurent nouvelle obéissance
Les général, définiteurs
Et gardiens et prédicateurs,
Bref, la gent tout à vous soumise
Des révérends à barbe grise.
Or, comme trottons par les champs,
Plus qu'aucun des moines trottants,
Et que pour vous nous faisons ronde
Plus que tous les moines du monde;
Si qu'il n'est carmes, n'augustins,
Ne cordeliers, ne célestins,
Qui sachent mieux suivre à la piste,
Et vous lever un janséniste;
Aussi vous apprendrons-nous mieux
Par quels propos séditieux
Chacun aujourd'hui vous déchire
Et s'outrecuide de maudire
Par grande abomination
La sainte Constitution.
Puis quand vous aurez vu, saint père,

Combien peut leur chant vous déplaire;
Si pourrez de votre cerveau
Tirer expédient nouveau
Qui change en longues doléances
Leurs légères réjouissances.
Sitôt que le bon pénitent
Approche de son noir moment,
Mouchard Barbusemet[1] envoie,
Capuchons vont quêter leur proie,
Et partout font ouvrir le cœur
De ceux que resserrait la peur.
On vous dispense avec adresse
Force quêteurs de toute espèce:
Quêteurs de blés, quêteurs de bois,
Quêteurs d'huile, quêteurs de noix;
L'un prêchant la vierge Marie,
L'autre un patron de confrérie,
Tous endoctrinés, cauteleux,
Et leurs tablettes avec eux;
Dans le coche, dans la gargote,
Chez le curé, chez la dévote.
Mais las! révérend père en Dieu,
Faut-il vous dire qu'il n'est lieu
Où l'on n'attaque à toute outrance
Votre défunte Révérence,
Et ne soyez raillé, joué,
Blasonné, berné, bafoué.
Le savant trouve que Tacite

1. Ce sobriquet représente ici le général des PP. capucins.

A prophétisé qu'un jésuite
Ferait bien du mal aux Français,
Et qu'il vous a peint sous ces traits[1] :
« Homme sans nom, vil, méprisable,
Mais hardi, ferme, infatigable,
Toujours prêt à changer autrui,
Il sait dissimuler pour lui.
Quoique haut et d'une humeur fière,
Flatteur, il sait ramper par terre;
Sous une apparente pudeur
L'ambition ronge son cœur.
S'il est quelqu'un dont le mérite
Fait ombre aux projets qu'il médite,
Sur un mémoire présenté
Cet homme est bientôt écarté.
Un mortel seul, par ignorance,
L'honore de sa confiance;
Content, il offre un front d'airain
A la haine du genre humain.
D'autres, d'une naissance obscure[2]
Comme lui corrigeant l'injure,

1. Ces vers sont une imitation du portrait que Tacite nous a laissé de Séjan : « *Corpus illi laborum tolerans, animus audax : sui obtegens, in alios criminalis, juxta adulatio et superbia : palam compositus pudor, intus summa apiscendi libido.* » (*Annales*, I, 3.)

2. « Le roi demanda à son confesseur s'il était parent de MM. Le Tellier : « Moi, Sire, répondit-il, parent de MM. Le Tellier, je suis bien loin de cela; je suis un pauvre paysan de basse Normandie, où mon père était un fermier. » (SAINT-SIMON.)

Foulaient aux pieds l'humble innocent,
Puis sont tombés en un instant ;
Vils délateurs, dont les services
Méritaient les derniers supplices ;
Un gain sûr et de grands honneurs
Sont les appas de leurs fureurs.
Effrayés du mal qui nous presse,
Nous demandons si la sagesse
Peut encore au monde avoir lieu,
Par un modeste et sûr milieu,
Entre la flatterie honteuse
Et la fermeté dangereuse. »
L'ignorant dit : « Pour être roi
Ce père en sait-il mieux sa foi ?
Je doute fort de sa créance.
Ceux à qui l'on fait violence[1]
Sont tous savants et gens de bien ;
Mais les autres... n'en disons rien.
Mon curé défend dans son prône
De dire du mal de personne. »
L'homme de cour, d'un ris malin,
Ainsi vous nazarde[2] en chemin :
« Ah ! la voilà, la chattemite,
Qui nous cache un fougueux jésuite ;

1. Les jansénites se faisaient remarquer par leur vie exemplaire et leur grande science ; Port-Royal en est la meilleure preuve.

2. Le mot *nazarde* dans son acception primitive signifiait chiquenaude sur le nez, puis il devint synonyme de raillerie ; d'où le verbe *nazarder*, c'est-à-dire se moquer de quelqu'un.

Le voilà ce beau révérend
Qui tous les jours, en se montrant,
Voyait tomber les Éminences,
S'anéantir les Excellences,
Se prosterner les grands prélats,
Ramper les graves magistrats.
Un regard était une grâce,
Pour l'avoir on briguait la place,
Il fallait prendre les devants,
Débusquer mille courtisans;
Là, par force et par souplesse,
Se faire jour, fendre la presse,
Tant qu'enfin l'on se vit porté
Sous le regard tant souhaité.
Ouvrait-on? l'on disait sans doute :
Il m'apercevra sur sa route;
Mais le capricieux coup d'œil
Se refusait avec orgueil.
Plus loin l'altière Révérence
Allait répandre l'espérance
Au cœur du mortel bienheureux
Sur qui daignaient tomber ses yeux.
Donc, saisi d'une autre avenue,
L'on mendiait encor sa vue,
On s'allongeait, on se dressait;
Tout à coup l'heure, qui sonnait,
Fermait la porte impitoyable.
On donnait le manège au diable,
Et l'audience et le portier,
Et surtout le pénitencier.

Or après fortune si belle
Que pour un mot lâché contre elle
Un honnête homme était perdu,
Qu'est le bon père devenu?
Moine? non pas moine ordinaire,
Disant patenôtre et bréviaire,
Chantant son ré, mi, fa, sol, la,
Puis gueusant ci, gaudissant là;
Mais moine à jamais mémorable
Par sa politique exécrable;
Moine turc, et non pas chrétien,
Moine, l'horreur des gens de bien. »
Or oyez des prélats d'Église
La gent si souple et si soumise;
Ils perdront bientôt le respect,
Et déjà disent en secret :
« Ce jésuite avait bien affaire
D'engager notre caractère
Dans cette Constitution,
Où n'avons onc rien vu de bon,
Fors tous les points qu'elle condamne[1].
Chacun de nous, ainsi qu'un âne,

1. Tel était d'ailleurs, dans le principe, l'avis du juge qui avait condamné le livre du P. Quesnel. « L'abbé Renaudot, dit Voltaire, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du P. Quesnel. *Voilà,* lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* »

Courbait stupidement le cou,
Et courait gaîment sous le joug.
Il nous menait à la baguette.
Le traître et la marionnette
N'obéit pas mieux à la main
Que nous autres à son dessein,
Vils artisans de l'édifice
Qu'élève avec tant d'artifice,
Aux frais de notre autorité,
La très fine société [1].
Depuis soixante ans elle crie [2]
Qu'une épouvantable hérésie
S'exhale du fond des enfers,
Qui va noircir tout l'univers.
On s'émeut et, plein d'un saint zèle,
On cherche, on agit; paraît-elle?
L'avez-vous vue en Occident? —
Nous fuirons jusqu'en Orient.
Prélats, docteurs, toute l'Église,
S'éveillent, crainte de surprise.
Point d'hérésie, hors les erreurs
Des moux et bénins directeurs.
Les jésuites hurlent sans cesse

1. « Les jésuites avaient été les principaux ou plutôt les uniques solliciteurs de la bulle *Unigenitus;* aussi étaient-ils les seuls à qui la bulle pût être utile, en ce qu'elle semblait les relever de différentes condamnations qu'ils avaient essuyées depuis quatre-vingts ans sur la morale et sur la discipline. » (L'ABBÉ LEGENDRE.)

2. *L'Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius, avait été condamné par le pape Innocent X, en 1653.

Qu'on s'aveugle, que le mal presse,
Que Pierre et Paul en sont tachés,
Tels et tels cantons entichés :
Et par adroites manigances
Les poussent auprès des puissances.
Morale aisée et doux docteurs
Eurent toujours la clef des cœurs.
On les y croit, on les écoute.
Trouvent-ils quelqu'un sur leur route
De taille à disputer contre eux ?
Ils le vont déclarer lépreux,
Mais lépreux dont l'air empoisonne
Et perd tout ce qui l'environne.
Il a beau dire : Je suis sain.
On vous le happe un beau matin
On vous le met à la Bastille,
On vous le purge, on vous l'étrille;
Signez ceci, croyez cela,
Vous ne guérirez que par là.
Longtemps la manœuvre fut telle
Pour la déplorable sequelle :
Jésuites seuls donnaient la loi,
Fagotaient à leur gré la foi.
Plaignez-vous, vous voilà coupable
A ce tribunal redoutable,
Dont ils sont les hauts justiciers,
Le pape et le roi les greffiers.
Or nous prélats, gens fort habiles
Et cervelles vraiment subtiles;
Car il faut parler rondement,

Au moins quand nul ne nous entend;
Si cardinalat, si pairie,
Gras évêchés, riche abbaye,
Si pensions, si cordons bleus
Ne nous avaient bouché les yeux,
Si nous avions dans la retraite
Plus aimé livre que toilette,
Bien loin d'en croire l'impudent
Qui mettait noir où tout est blanc,
Point n'eussions fait de foi nouvelle;
Et le cri du peuple fidèle
Ne nous aurait point fait sentir
L'affront sanglant d'un démentir.
Troupe fourbe autant que crédule,
Nous n'aurions pas dit à la bulle :
(O l'admirable invention),
A Rome oui, en France non.
Si ne verrions notre confrère[1],
Tiré du ténébreux mystère,
Plaindre à présent ses envieux
Et, vainqueur discret et pieux,
Surcharger notre ignominie
Par le poids de sa modestie. »
Ainsi s'expriment les prélats;
La robe ne leur cède pas.
Les gens de robe, très saint-père,
Vous appellent net un faussaire

1. Le cardinal de Noailles, auquel la mort de Louis XIV rendait toute son influence.

Qui trahissez d'un coup la foi,
Le pape, l'État et le roi :
La foi, couvrant d'affreux nuages
Des points clairs et de saints usages;
Le pape, ayant agioté
La pauvre infaillibilité;
L'État, sacrifiant à Rome
La liberté et le royaume;
Le roi, qui sans sujets sera
Sitôt que Rome tonnera.
Puis fort au long, révérend père,
Nos gens détaillent la matière;
Mais laissez ces becs affilés
Battre l'air et vous consolez;
Car en voici dont le langage
Tourne plus à votre avantage.
Ce sont, messieurs les libertins,
Gens à bombances et festins,
Gros garçons à vastes bedaines
Aimant bien gentilles fredaines,
Traits malins et joyeux propos;
Bref, gens tous ronds et point cagots.
« Ma foi, ce jésuite est bon diable,
Disent-ils, et fort charitable.
Nous n'ouvrions lès livres saints;
Il nous les retire des mains.
Ce qu'on faisait par négligence,
Faisons-le par obéissance :
La bulle est sûre caution
Pour avoir l'absolution.

J'avions cru par faiblesse extrême
Qu'on déplaît à Dieu, si l'on aime
Un *Peccavi* nous sauve tous :
Rions, chantons, enivrons-nous.
Est-on si chien que de la crainte
On n'ait à la mort quelque atteinte ?
C'est assez; et puis n'a-t-on point
En tout temps la grâce à son point ?
Le ciel s'obtient sans tant d'avance;
Parbleu, ménageons la décence.
Sur ces affreuses vérités,
Qui tant nous ont épouvantés,
Aujourd'hui le commode père
Répand un doute salutaire.
Le pape en revient avec lui,
Maints prélats lui donnent appui.
On en croyait trop, on varie
Tant qu'enfin aujourd'hui l'on nie
Ce qu'hier l'on croyait certain.
Remettons à croire à demain.»
De ceci ne faites que rire;
  Puisque le libertin tire
Trop lubrique conclusion
  De votre Constitution,
C'est moins par maligne critique
Que par pur défaut de logique.
Mais voici les esprits bourrus
Des loups-garous, des malotrus,
J'entends les vieux apostoliques,
Ces graves ecclésiastiques

A soulier large, ample manteau,
Manchette étroite, grand chapeau,
Or ces jeûneurs à face blême
Disent à la bulle anathème
Et tout net. Ne leur citez pas
Le pape et les doctes prélats;
Ils vous disent : « La bulle est claire.
Ce qui condamne le saint-père
Ce sont les articles qu'il dit
Offrir l'erreur dès qu'on les lit.
Mais par un détour ridicule
On s'aperçoit que dans la bulle
On ne peut trouver la clarté
Qui marque l'héréticité.
Si ce qu'on lit est ce qu'on frappe,
Il faut avouer que le pape
Avec Augustin a proscrit[1]
Saint Paul, l'Église, son esprit,
Ses prières et sa pratique.
Mais qu'un pape soit hérétique!
C'en est trop, ont dit les prélats.
Hé bien, nous ne le dirons pas.
Disons que la bulle est obscure
En portant les foudres lancés
Sur des faux sens, quoique forcés;
Mais n'attaquer que des chimères

1. Le docteur Arnauld soutenait que les propositions de Jansénius, condamnées par le pape, n'étaient point dans le livre de Jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint Augustin et dans plusieurs Pères de l'Église.

Quand Rome en veut aux choses claires;
C'est dire au pape sans façon :
Vous mentez, Quesnel a raison;
C'est traiter de façon brutale
L'infaillibilité papale.
Bien l'ont senti nos grands prélats,
Gens polis, fins et délicats
Et d'ingénieuse manière;
Ils ont fait valoir au saint-père
Leur très humble acceptation ;
Mais chut sur l'explication.
Or par quelle étrange alliance
Verrait-on dans cette occurrence
L'aimable et simple vérité
S'unir à la duplicité?
On cherche à satisfaire ensemble
Ses intérêts et Dieu; l'on tremble
De se brouiller avec son roi,
Et l'on se brouille avec la foi.
On unit des sens hérétiques
Aux termes plus catholiques.
On s'alarme au style usité
De la plus pure piété.
La vérité toujours craintive
Devient languissante et captive
Sous les fausses précautions
De cent vaines restrictions.
L'exil fait déserter la chaire,
Elle est en proie au mercenaire
Qui parle dans ses entretiens

Aux espions plus qu'aux chrétiens.
Loin cette infâme politique .
Qu'enfanta l'orgueil jésuitique,
Et dans notre simplicité
Mourons tous pour la vérité.
Dût la gent en ruse féconde
Étonnant de nouveau le monde,
Par quelque ressort infernal
Renverser notre cardinal.
A l'erreur n'ouvrons point l'entrée
Par une paix fausse et plâtrée[1],
Et pour Dieu ! n'expliquons jamais
Des points si clairs, des points si vrais.
Sans doute par tant de batailles
Le ferme et le pieux Noailles
N'a pas voulu s'approprier
L'honneur de mollir le dernier ;
Et d'un livre qu'il a fait faire[2]
On ne lui verra pas extraire
Des sens qu'il sait bien dans son cœur
Que n'ont ni les mots ni l'auteur.
Tout est perdu s'il capitule.
L'erreur est l'âme de la bulle,
La calomnie en est la fin.

1. Clément IX apaisa une première fois les discussions soulevées par l'*Augustinus*, et l'on appela cette pacification *la paix de Clément IX*. Mais le pape avait compté sans le P. Le Tellier.

1. Une édition des *Réflexions morales* faite en 1699, avait été dédiée au cardinal de Noailles et agréée par lui.

Tout accommodement est vain.
S'il la reçoit, il justifie
Et l'erreur et la calomnie;
Mais il n'a sans doute accepté
Qu'en faveur de la vérité
Le nouveau rang que sa droiture[1],
Malgré ses rivaux, lui procure.
Donc sous ce sage conducteur,
Sion reprendra sa splendeur;
Ses enfants sans crainte et sans guerre
Relèveront son sanctuaire,
Et contre eux le Samaritain
N'aigrira plus le souverain. »
Ainsi le dévot vous dénote;
Voyons maintenant la dévote,
La sucrée avec son œil doux :
« Mon Dieu, dit-elle, où sommes-nous?
On n'entend plus ce qu'on veut dire,
On ne sait plus ce qu'il faut lire;
Ce qu'on avait toujours cru blanc,
On le dit tout noir à présent.
Ce que des saints prélats commandent
Les jésuites nous le défendent,
Quoiqu'ils rendent de l'Évangile
La méditation facile,
Quoiqu'ils versent avec douceur
L'onction jusqu'au fond du cœur,

1. Le Régent l'avait nommé chef du Conseil des affaires ecclésiastiques.

Qu'ils ne prêchent que le silence,
Le travail et l'obéissance,
Qu'ils répandent de saints dégoûts
Sur ce que le monde a de doux.
Des prélats disent d'un auteur
Que l'Esprit-Saint remplit son cœur;
Et les jésuites, que le diable
Y verse un venin détestable.
Du Guet, Nicole et le Tourneux[1]
Comme Quesnel sont dangereux,
Quoiqu'on puise dans leur lecture
Une lumière et vive et pure,
Dès qu'un livre vous édifie,
Le diable y souffle l'hérésie,
Et nous mène aux derniers malheurs
Par la pénitence et les pleurs.
Ils veulent nous en donner d'autres,
Substituer les leurs aux nôtres;
Mais ceux dont ils nous font présent;
On meurt de froid en les lisant.
Si ces pères voulaient bien faire,
Ils devraient pour se satisfaire
Les arracher ces livres saints

1. Du Guet était un oratorien, Nicole et Le Tourneux des solitaires de Port-Royal. Tous trois jouèrent un rôle important dans les controverses religieuses.

Voici une variante interpolée dans le texte, et que nous avons détachée :

Quesnel, Nicole et le Tourneux
Sont des scélérats selon eux.

De nos cœurs comme de nos mains. »
Ainsi le clergé, la noblesse,
Et le bourgeois, et la duchesse,
Et le savant, et l'ignorant
Et le petit comme le grand
Par mille discours téméraires
Vous maudissent vous et vos pères
L'un dit ceci, l'autre cela;
Nasarde ici, braillard par là;
Si que c'est pitié de voir comme
Depuis Paris jusques à Rome,
Chacun vous siffle, et, qui pis est,
Vous siffle, sans être suspect.
De ce coup, fortune perverse,
Combien de gens ta main renverse;
Voilà, voilà tes cruels tours!
Comptez-vous jouer tous les jours,
Aveugle et bizarre déesse,
De perdre ainsi ceux qui sans cesse
Allaient, humbles adorateurs,
A Saint-Louis offrir leurs cœurs.
Pour les gens de la confrérie
Plus de grâces, plus d'abbayes,
Plus de mitre, plus de chapeau,
Bref, ni petit ni gros morceau
Mais bien force turlupinades,
Quolibets et sornettes fades
Surtout pauvres valets de pied
Sont en grand deuil et detourbié;
Sans respect pour la barbe antique,

Ni pour le haillon séraphique,
Ni pour les sacrés escarpins,
On fait la guerre aux capucins.
Jadis, comme aides molinistes,
Nous parlions haut aux jansénistes;
Pour n'être en la secrète mis,
Ils nous régalaient comme amis,
Et prouvaient leur saine doctrine
En suant pour nous en cuisine.
Nous allions prôner les progrès
Que la bulle n'avait pas faits.
On l'avait reçue en Espagne,
En Portugal, en Allemagne.
On avait coffré tel docteur,
Bastillé tel prédicateur.
On allait voir certain mystère,
Dont il fallait encor nous taire.
Le cardinal faisait sa paix,
Nous connaissions tous les secrets,
La fin, les moyens, les obstacles;
On nous écoutait comme oracles.
Bref, capucins allaient, venaient,
Décidaient, riaient, fricassaient;
Si que dans toute la campagne
Ils trouvaient pays de cocagne.
Mais las ! toute notre splendeur
Tombe avec que le confesseur.
Donc s'en vont projets, espérances,
Courses, stations et bombances,
Et sont reçus les capucins

Par charité, comme gredins.
Bien comptions, très révérend père,
De vous instruire en cette affaire
Des personnes et des cantons
Comme par ci-devant faisions.
Mais par trop le monde en fourmille,
Et les portes de la Bastille,
Qui battaient jadis sous vos lois,
Ne connaissent plus votre voix.
Ains ceux que par fines pratiques
Aviez enclos comme hérétiques,
Ils en sortent tous triomphants.
Ce beau Philippe d'Orléans,
Le plus déclaré quesneliste
Que deviez mettre en votre liste,
Las ! par ses horribles méfaits
A dérangé tous vos projets
Il vous a supplanté, le traître;
Vous n'êtes rien, il est le maître.
Quoiqu'eussiez d'adroite façon
Réglé son pouvoir et son nom [1],
On parle, on écrit, on raisonne,
Mais il n'inquiète personne;
Les jansénistes en sont fous:
Il est plein d'esprit, il est doux,
Laborieux, ferme, économe;

1. Le testament de Louis XIV, qui favorisait les bâtards légitimés aux dépens du duc d'Orléans, était dû aux conseils de Mme de Maintenon et du P. Le Tellier.

Ils le donnent pour si prud'homme
Que si l'on les croit aujourd'hui
La France périrait sans lui.
Mais observons en patience
Comme ira sa belle régence.
On verra qui sait mieux régner
Ou d'Orléans ou de Tellier.
Qu'il prenne garde à sa personne,
Jésuites la lui gardent bonne.
Le pauvre sire, je le plains,
S'il tombe jamais dans leurs mains.
Or, pour charmer notre grevance
Nous pouvons trouver allégeance,
Vérité, pain, vie, onction,
Dans votre Constitution,
Constitution consolante,
Théologique et très savante,
A laquelle finalement
Ne manque qu'un point seulement,
Tant belle elle est et bien conçue :
Ce point-là c'est d'être reçue ;
Et partant vous baisent les mains
Les très indignes capucins.

Du 22 septembre 1715, du grand couvent.

LE SUPPLICE

DE LA CONSTITUTION

La Constitution a fait mourir le roi[1],
C'est Fagon qui l'accuse, et Baudin en fait foi.
Il faut de nouveaux supplices,
La punir et tous ses complices.
A quatre chevaux, autrefois,
Fut tiré l'assassin du meilleur de nos rois[2];
Mais Louis ne veut pas qu'on venge ainsi ses mânes.
Or puisque quarante ignorants[3],
Une jaquette noire et deux rouges soutanes[4]

1. « Le roi étant mourant, dit Voltaire, ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. » Avant lui, Madame, mère du Régent, exprimait une opinion semblable dans ses lettres. « Ce prince, écrivait-elle, s'était, à l'instigation du P. Le Tellier, affreusement tourmenté au sujet de cette maudite Constitution, au point qu'il n'en avait de repos ni jour ni nuit : c'est ce qui lui a ôté la vie. »

2. Ravaillac, assassin de Henri IV, fut écartelé à Paris, le 27 mai 1610.

3. Dans l'assemblée d'évêques, tenue à Paris en 1714, quarante prélats acceptèrent la Constitution, la plupart par complaisance et pour éviter un schisme à l'Église.

4. La jaquette noire représente ici le P. Le Tellier; les

De cette meurtrière ont été les garants,
Soit dit qu'elle sera par eux, comme autant d'ânes,
Écartelée à belles dents.

ÉPITAPHES

DE LA CONSTITUTION

Ci-git dame de haut renom[1],
Mauvaise Constitution[2],
Fille du diable ou d'un jésuite
Flatteur, scélérat, hypocrite,
Je croirais même avoir bien dit
Si je l'appelais sodomite.
Puisque mal du nom de Satan l'étant aussi,
Ce n'est que d'eux qu'elle est sortie.

deux rouges soutanes sont une allusion aux cardinaux de Rohan et Thiard de Bissy.

1. La Constitution ne disparut pas avec Louis XIV, et les débats auxquels elle avait donné lieu se prolongèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

2. Parmi les appréciations impartiales de la Constitution, nous devons citer celle d'un contemporain intimement mêlé aux affaires religieuses, l'abbé Legendre, ancien secrétaire de l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon. « Il est étonnant, écrit-il dans ses *Mémoires*, comment on ne prévit pas à Rome, avant de la lâcher

Passants, plaignez son triste sort,
Elle se croyait déjà reine ;
Mais quand elle vit le roi mort,
Cela lui a fait tant de peine
Que, tout lui déplaisant ici,
Elle a voulu mourir aussi.

~~~~~~~~~

On dit que du pape Clément
La bulle est hérétique,
Et que Philippe le régent
Est un bon catholique;
Mais pour la Constitution,
La faridondaine, la faridondon,
On la recevra dans Paris, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

~~~~~~~~~

Ci-gît la Constitution
Bâtarde d'Ignace et de Pierre,

pour satisfaire les jésuites, non seulement qu'elle ne serait point reçue avec acclamation, mais qu'infailliblement elle exciterait de si grands troubles en France qu'on regretterait de l'avoir donnée... Ne pouvant produire de bien, pouvant au contraire causer bien du mal, il eût été à souhaiter que jamais elle n'eût paru. » Et l'abbé Legendre, il est bon de le remarquer, fut au nombre de ceux qui acceptèrent la Constitution.

Fille de Louis par adoption
Et sa présomptive héritière.

Passant, plaignez son sort,
Elle est morte par sympathie,
Car, hélas ! s'il n'était pas mort,
Elle serait encore en vie.

ÉPIGRAMMES

SUR LES JÉSUITES

Quoi ! parce que Louis et Constitution
Gisent tous deux sous même tombe,
Les jésuites, dit-on, sont dans l'affliction,
Et leur ordre à ce coup succombe.
Du contraire pour moi je me sens convaincu,
Et voici sur quoi je me fonde :
Tout le monde à présent va leur tourner le c...
Ils sont les plus heureux du monde.

Démons, démons, quittez vos fers.
A un souper je vous invite

Proserpine, dans les enfers,
Vient d'accoucher d'un jésuite.

~~~~~~~~

C'est donc vous, troupe sacrée,
Qui en voulez au cœur des rois !
D'un vieux cerf après les abois
On en donne aux chiens la curée.

~~~~~~~~

Toi qui crois que malgré Rome
Les ignatiens sont à bas,
Et qui voudrais savoir comme
Ils sortiront d'embarras,
Je crois que cette culbute
Ne les étourdira pas,
Car les dindons dans leurs chutes
Sont de la race des chats.

~~~~~~~~

Des jésuites, dit-on, la ruine est entière,
Chez le Régent ils n'ont aucun accès[1].

1. Peu de jours après la mort du roi, quatre jésuites se présentèrent chez le Régent. Philippe les reçut dans son antichambre, leur adressa à peine quelques paroles, et les quitta avec ces mots : « Mes pères, j'ai bien des affaires ; je me recommande à vos prières. »
~~~~~~~~

Je pense d'une autre manière,
Et crois qu'ils gagnent leur procès
Puisqu'on leur tourne le derrière.

L'idolâtre société
De tout temps en monstres féconde,
D'un roi fit sa divinité;
La voilà sans Dieu dans ce monde.

L'ÉCHO DU RÉGENT

Dans mes nobles desseins il n'est rien qui m'arrête.
Arrête.
Qui ose m'interrompre ou s'attaquer à moi?
Moi.
Je crois que c'est l'écho, souffre que je te parle.
Parle.
Lequel aimes-tu mieux, Versailles ou Vincennes[1]?
Vincennes.

1. « Le Régent, qui était importuné du séjour de Versailles, parce qu'il aimait à demeurer à Paris où il avait tous ses plaisirs sous sa main, et trouvant de l'opposition dans les médecins de la cour, tous commodément logés à Versailles, au transport de la personne du roi à Vin-

La vue en est charmante et l'air en est meilleur.
Meilleur.
Approuves-tu mon choix et faut-il que j'y reste?
Reste.
J'aime les Parisiens, ne me blâmes-tu point?
Point.
Louis avait pour eux beaucoup d'indifférence.
Différence.
Je prends avis, surtout dis-moi si je fais bien.
Bien.
Que dois-je faire encore au delà de savoir?
Voir.
Devrais-je exclure aussi les lois du grand Bourbon?
Bon.
Que devient aujourd'hui son peuple malheureux?
Heureux.
Que reste-t-il à ceux qui sont au désespoir?
Espoir.
Mais changeons de propos, sais-tu où est Louis?
Oui.
Enseigne-le-moi donc, écho, si tu m'écoutes?
Écoute.
Qu'était ce grand héros qu'on disait immortel?
Mortel.

cennes, sous prétexte d'un petit rhume, fit venir tous ceux de Paris qui avaient été mandés à voir le feu roi. Ceux-là qui n'avaient rien à gagner au séjour de Versailles se moquèrent des médecins de la cour, et sur leur avis il fut résolu qu'on mènerait, le lendemain lundi 9 septembre, le roi à Vincennes, où tout était prêt à le recevoir. » (SAINT-SIMON.)

Qu'aurait-il voulu être en ce triste passage?
Sage.
Et que devint son cœur jusqu'alors insensible?
Sensible.
Qu'est devenu ce roi qui fit trembler la terre?
Terre.
Quel agrément a-t-il au milieu des enfers?
Fers.
Et que lui reste-t-il de cent travaux divers?
Vers.
Dois-je un peu ménager sa vieille Maintenon [1]?
Non.
Que dois-je faire afin d'épargner la dépense?
Pense.
Puis-je donc m'emparer des biens de la maltôte?
Ote.
Que devrais-je employer, la douceur ou la force?
Force.
Que faire au partisan qui peut de moi dépendre?
Pendre.
Puis-je rendre le peuple heureux, si je le fais?
Fais.
Dois-je hâter leur trépas ou prendre patience?
Patience.

1. « Le Régent alla voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr. Il fut près d'une heure avec cette ennemie qui lui avait voulu faire perdre la tête, et qui tout récemment l'avait voulu livrer pieds et poings liés au duc du Maine par les monstrueuses dispositions du testament et du codicille du roi. Le Régent l'assura dans cette visite que les quatre mille livres que le roi lui donnait tous les mois lui seraient

Mais qu'en puis-je tirer si j'attends davantage?
Avantage.
Comment faire à présent pour que chacun s'éveille?
Veille.
Si les choses vont bien, qu'est-ce que tu préjuges?
Juge.
Je vois que dans Paris on m'aime assurément.
Sûrement.
Qu'est-ce qui fait qu'en France on vante tant Philippe?
Philippe.
Mais, enfin, que dit-on, que puis-je mériter?
Mériter.
Eh quoi! je suis Régent; puis-je prétendre encore?
Encore.
A quoi? je ne vois pas. Serait-ce d'être roi?
Roi.
Car à te dire vrai, ma foi, j'en désespère.
Espère.
La Parque en voudrait-elle à notre roi Louis?
Oui.
Sais-tu ce que tu dis; cela serait possible?
Possible.
Le Seigneur est puissant, tu pourrais dire vrai.
Vrai.

continuées et lui seraient portées tous les premiers jours de chaque mois par le duc de Noailles, qui avait apparemment engagé le prince à cette visite et à ce présent. Il dit à Mme de Maintenon que si elle en voulait davantage, elle n'avait qu'à parler et l'assura de toute sa protection pour Saint-Cyr. » (SAINT-SIMON.)

Le trépas de Louis en est un grand exemple.
Ample.
Est-il vrai que chacun en paraîtrait bien aise?
Aise.
Ce prince à tout le monde inspira la terreur.
Erreur.
Noaille avant sa mort n'était-il pas à bout?
A bout.
Eh bien, m'assures-tu que lui ne le craint point?
Point.
Malgré son infortune, il fut toujours constant.
Constant.
C'est qu'il ne voulait point souscrire à rien d'injuste.
Juste.
Que pouvait-on attendre en ce fameux empire?
Pire.
Que Dieu nous a-t-il fait, foudroyant l'injustice?
Justice.
Tu ne sais pas le but de Tellier et Bissy[1]?
Si.
Mais que prétendaient-ils, cherchant à nous déplaire?
Plaire.
Mais à qui? Est-ce au roi, aux jésuites, à Rome?
Rome.
Qui leur avait dicté un si mauvais ouvrage?
Rage.
Et que nous ont coûté ces mortelles alarmes?
Larmes.

1. Henri de Thiard, cardinal de Bissy (1657-1737), fut

Louis était gagné, on l'avait ébloui.
Oui.
Il s'était rétracté même avant qu'il trépasse.
Passe.
Le pouvait-il sans crainte? ou ne craignait-il rien?
Rien.
Que manquait-il pour mettre en repos sa conscience?
Science.
Noaille aura son tour, il faut que je le venge.
Venge.
Que trouves-tu de beau dans son ressentiment?
Sentiment.
Qui nous a conservé cet envoyé de Dieu?
Dieu.
Me conseillerais-tu de chasser les jésuites?
Vite.
Que donner à Tellier, auteur de la discorde?
Corde.
Comment rendre à jamais sa puissance abattue?
Tue.
Que faire à Desmarets? le pendre et le brûler?
Brûler.
A ceux que le sort a mis au haut de la roue?
Roue.
Que vont souffrir tous ceux qui causent nos tourments?
Tourments.

l'un des plus fougueux promoteurs de la Constitution *Unigenitus*. Son zèle contre les réformés et les jansénistes, son dévouement aux jésuites et à la cour de Rome le firent combler d'honneurs et de bénéfices.

Je suivrai tes avis, déjà je m'y dispose.
Ose.
Au bonheur de chacun il faut que je travaille.
Travaille.
J'espère qu'à jamais Dieu bénira ce règne.
Règne.
Laisse-moi en repos, écho charmant. Adieu.
Adieu.

LES

DÉBUTS DE LA RÉGENCE

Or te voici donc ici?
Vraiment, ma commère, oui.
Tout va-t-il bien, ma commère?
Vraiment, ma commère, voire,
Vraiment, ma commère, oui.

Sais-tu qu'on vient d'établir[1]
Six conseils : un pour la guerre;

1. Le Régent, pour s'entourer des lumières de la discussion, remplaça les secrétaires d'État par six conseils : un conseil de conscience, un conseil des affaires étrangères, un conseil de guerre, un conseil de marine, un conseil de finances et un conseil pour les affaires du dedans

Un pour la finance et puis
Un pour affaires étrangères.

Un gros lourdaud est banni[1],
C'est Pontchartrain sans mystère.

Le Desmarets l'est aussi[2];
Le Voisin loin n'ira guères.

Que faut-il faire à Bercy?
Le chasser à coups d'étrivières[3].

du royaume. Mais il les supprima plus tard, et revint au système de Louis XIV.

1. « Ponchartrain, dit Saint-Simon, dans ses *Notes sur Dangeau,* infatigable aux affronts, se tenait cramponné aux restes stériles, oisifs et muets de son ancienne place, et ne songeait qu'à s'y maintenir comme que ce fût. Il n'avait de fonctions que celle de moucher les bougies au conseil de régence, et cela s'était tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de la part de tout ce qui y assistait. Chacun admirait un si triste personnage et son insensibilité; chacun le souhaitait chassé. » Il fallut un ordre exprès du Régent pour l'amener à se démettre de sa charge de secrétaire d'État.

2. « Desmarets fut le seul des ministres du feu roi congédié alors par une courte lettre que M. le duc d'Orléans lui écrivit. Il tomba dans une surprise incroyable. Sa suffisance extrême lui avait persuadé qu'il était impossible de se passer de lui à la tête des finances. » (SAINT-SIMON.) Il est bon d'ajouter qu'il obtint du Régent une gratification de trois cent cinquante mille livres; mais sa chute fit perdre la raison à sa femme.

3. Le vœu public ne tarda pas à recevoir satisfaction, ainsi que Dangeau nous l'apprend dans son *Journal.* « M. de Bercy, gendre de M. Desmarets et qui était intendant des finances, a reçu ordre par M. de La Vrillière

J'allons vivre sans souci,
Et nous aurons de quoi boire.

Proscrira-t-on Jouvency[1]
Et Le Tellier son confrère?

Nous gardera-t-on Bissy?
Il nous donnera la foire[2].

Hardouin sera flétri[3]
Comme aux droits des rois contraire.

de s'en aller pour quelque temps à ses terres de Normandie. On l'accuse d'avoir eu la nuit des rendez-vous avec des gens d'affaires pour travailler de concert avec eux afin d'empêcher la circulation de l'argent. »

1. Le P. Jouvency (1643-1719). Jésuite et humaniste distingué, il professa la rhétorique au collège Louis-le-Grand et publia d'excellentes éditions des classiques latins. Il composa aussi une histoire de la *Compagnie de Jésus*, qui fut supprimée par arrêt du Parlement. Dans ce livre il établissait, au dire de Saint-Simon, « la supériorité du pape sur le temporel des rois, son droit d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité, de les déposer et de disposer de leur couronne, enfin le principe passé chez eux en dogme qu'il est permis de tuer les tyrans, c'est-à-dire les rois qui incommodent ».

2. Le cardinal de Bissy était abbé de Saint-Germain des Prés, et c'est sur les terrains de l'abbaye qu'avait lieu, du 3 février au dimanche des Rameaux, la fameuse foire de Saint-Germain, qui attirait une foule énorme de curieux. Dans l'enceinte de la foire se trouvaient plusieurs petits théâtres que l'abbé louait à des troupes de bateleurs et de comédiens ambulants.

3. Il a répandu dans l'édition nouvelle des *Conciles* plusieurs choses contraires aux droits de la couronne et aux maximes et usages de l'Église gallicane. (M.) — Jean

Où placer tout le parti?
Dedans la Salpêtrière[1].

Plus de jésuites à Paris,
Et j'irons à l'Oratoire[2].

Vite, allons de ce pas-ci
Voir le Régent, ce bon père;

Sa famille réjouit
Tout Paris qui la révère.

Aimes-tu le bon Louis
Et son aimable vicaire?

Hardouin, jésuite (1646-1729), fut plus célèbre par ses paradoxes que par ses nombreux travaux d'érudition. Selon lui, les ouvrages sacrés et profanes de l'antiquité, forgés par des moines du XIIIe siècle, n'étaient que des allégories chrétiennes; et, dans sa *Collection des conciles* (12 vol. in-fol., 1715), il soutenait que tous les conciles antérieurs à celui de Trente étaient purement chimériques. Un arrêt du Parlement supprima cet ouvrage, qui avait été imprimé aux frais du roi et avait valu une pension à son auteur.

1. L'hospice de la Salpêtrière, l'un des plus beaux de l'Europe, élevé par Libéral Bruant, fut ouvert par Louis XIV aux *pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris,* le 7 mai 1657. Au centre de l'hôpital était placée une maison de force, spécialement réservée aux femmes.

2. L'Oratoire était une congrégation de prêtres séculiers, instituée par Pierre de Bérulle. On soupçonnait, non sans raison, les oratoriens d'adhérer aux doctrines jansénistes; le P. Quesnel, contre qui fut lancée la bulle *Unigenitus,* avait fait partie de leur ordre.

Que diront de tout ceci
Les quarante et le saint-père?

Que Noailles soit béni!
Belle sera son histoire.

La Régence, Dieu merci,
Sera digne de mémoire.

Prions bien Dieu qu'aujourd'hui
Vraiment, ma commère, oui;
Rien ne ternisse sa gloire.
Vraiment, ma commère, voire,
Vraiment, ma commère, oui.

~~~~~~~~

LE grand duc et régent,
Son épouse et sa maman.
Vivat, vivat.

Le Villars[1] à présent
Va contenter tous les gens
De guerre.

1. Claude-Louis-Hector, duc de Villars (1653-1734), le dernier et l'un des plus célèbres généraux du règne de Louis XIV, après avoir dompté les protestants des Cévennes, sauva la France en 1712 par la victoire de Denain. Louis XIV l'avait créé maréchal de France en 1702, et pair en 1709; le Régent le nomma en 1716 président du conseil de guerre et membre du conseil de régence.
~~~~~~~~

Villeroi[1] songe à nous,
Nous n'avons tous pas un sou
En bourse.

Si j'étais Desmarets
A chaque instant je craindrais
La corde.

Bourvalais et Bercy
Sont tous aussi bien que lui
Pendables.

Et Voisin risque bien
D'être dans peu de temps rien
Qui vaille.

Chancelier chancelant
Chancelleras-tu longtemps[2] ?
Justice !

1. François de Neufville, duc de Villeroy (1644-1730), dut son rapide avancement un peu à sa bravoure et beaucoup à la faveur du roi et de Mme de Maintenon. Maréchal de France dès 1693, il n'essuya que des revers dans toutes les expéditions dont il fut chargé. A la mort de Louis XIV il se concilia le Régent par ses intrigues et fut nommé conseiller de régence et chef du conseil des finances; le testament du feu roi l'instituait en outre gouverneur de Louis XV. Jamais homme plus incapable ne se vit honoré de fonctions plus importantes.

2. De concert avec Villeroy, Voisin avait livré au duc

Le Voisin, notre chancelier,
Dit qu'on le traite en écolier;
Sachant la loi entière,
Hé bien!
Qu'on le tient en lisière,
Vous m'entendez bien.

Les uns excusent Desmarets.
Pour moi je n'y prends ni n'y mets;
Il le sera peut-être,
Cela le fera connaître.

Le gentilhomme Pontchartrain
A, dit-on, retranché son train;
Il rougira de honte.
Bon, c'est un plaisant conte.

Le Rebours[1] offre un million
A Castel pour sa guérison;

d'Orléans le secret du testament de Louis XIV, et avait obtenu de lui la promesse d'être conservé dans ses fonctions de chancelier, à la condition de se démettre de sa charge de secrétaire d'État de la guerre. L'engagement fut respecté par le Régent. Voisin reçut quatre cent mille livres pour sa charge, et resta garde des sceaux. « Au personnage qu'avait fait Voisin pendant son trop puissant ministère, et surtout dans les derniers temps de la vie du roi, personne n'avait douté qu'il ne fût chassé avec ignominie, et à ce qu'il avait acquis du public, personne ne l'aurait plaint. La surprise fut donc extrême lorsqu'on le vit subsister dans son entier. » (Saint-Simon, *Notes sur Dangeau.*)

1. Intendant des finances.

Il tient bon, cet apôtre,
Il en lâchera d'autres.

Le seul Torcy[1] de bonne foi
A servi le peuple et le roi;
Le Régent le conserve
Pour son corps de réserve.

Au reste le noir d'Argenson
N'élève plus si haut le ton;
Il garde la police,
C'est là tout son office.

Le nonce, Tellier et Rohan[2]
Ont passé la nuit à Cachan,
En grande conférence
Sur la persévérance.

1. Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746), secrétaire d'État des affaires étrangères depuis 1696. « C'était, dit Saint-Simon, un homme bon et ferme; il avait tous les talents pour se faire aimer, toutes les qualités pour se faire respecter et craindre. » Le Régent le conserva pour avoir par lui le secret des affaires étrangères qu'il connaissait mieux que personne, et remplaça sa charge de secrétaire d'État, dont il se démettait, par celle de surintendant des postes.

2. « Les cardinaux de Rohan et de Bissy, le nonce Bentivoglio et les autres chefs de la Constitution étaient dans les plus vives alarmes du traitement que le cardinal de Noailles recevait depuis la mort du roi. Ils mouraient de frayeur de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques, ils remuaient tout pour l'empêcher, ils criaient à l'aide à tout le monde. » (SAINT-SIMON.) — Armand-Gaston-Maximilien

L'autre jour Monsieur de Paris[1],
D'une pressante envie fut pris;
Le Tellier, ce bon père,
Lui torcha le derrière.

Tant de malheureux innocents,
Qui gémissent depuis longtemps,
Sortent de l'esclavage
Où les mit votre rage[2].

Le Tellier est dételé,
Desmarets est démarré,
Notre chancelier chancelle,
Tout ministre en a dans l'aile.
Lampons.

de Rohan (1674-1749), évêque de Strasbourg et cardinal, grand aumônier de France, l'un des principaux chefs du parti moliniste, devint, grâce à Dubois qu'il avait sacré archevêque de Cambrai, chef du conseil de conscience et membre du conseil de régence.

1. Le cardinal de Noailles.

2. A la fin du dernier règne, nous dit Saint-Simon, « la plupart des lettres de cachet, d'exil et de prison avaient éte expédiées pour le jansénisme et pour la Constitution. Pour ceux qui furent tirés des cachots où la haine des ministres et celle des jésuites et des chefs de la Constitution les avait fait jeter, l'horreur de l'état où il parurent épouvanta et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils furent en pleine liberté. »

LA DISGRACE
DE PONTCHARTRAIN

EST-IL vrai ce que l'on dit[1] ?
Vraiment, ma commère, oui ;
Que Pontchartrain est par terre.
Vraiment, ma commère, voire.
Vraiment, ma commère, oui.

On dit qu'il est bien marri
De n'avoir plus l'écritoire.

Il était si bon ami[2],
Il était si débonnaire,

1. « Le duc de Saint-Simon, qui avait juré la perte de Pontchartrain, détermina M. le duc d'Orléans à donner la charge de secrétaire d'État au fils, presque enfant, et à la faire exercer, en attendant l'âge, par La Vrillière, Phélypeaux comme lui, et secrétaire d'État par lui-même. Cela fut donc exécuté par une lettre du Régent au chancelier Pontchartrain, qui lui faisait valoir cette grande marque de considération personnelle, qui maintenait si singulièrement sa famille, et lui défendait en même temps de lui écrire, encore moins de paraître devant lui auparavant que son fils eût donné sa démission, et que son petit-fils fût pourvu à sa place. » (SAINT-SIMON, *Notes sur Dangeau.*)

2. On trouve dans les chansons beaucoup de contre-vérités, c'est-à-dire des éloges ou des blâmes appliqués à

On dit qu'il prend le parti
De se faire voir à la foire;

Ce sera bien mieux pour lui,
Que de rester à rien faire.

Est-il vrai qu'on prend son fils[1]?
Vraiment, ma commère, oui;
Vaudra-t-il mieux que son père?
Vraiment, ma commère, voire.
Vraiment, ma commère, oui.

ceux qui les méritaient le moins. Tel est le cas ici, car personne n'était moins bon ami et moins débonnaire que Pontchartrain. « Il aimait le mal pour le mal, nous dit Saint-Simon, et prenait un singulier plaisir à en faire du bien. Son commerce était insupportable, et il disait aux gens les choses les plus désagréables avec volupté. Son délice était de tendre des panneaux, et la joie de son cœur de rendre de mauvais offices. »

1. Ce fils fut le célèbre comte de Maurepas; il avait à peine quinze ans alors. Trois années plus tard on l'autorisa à remplir lui-même les fonctions de sa charge.

REQUÊTE

DES

HARENGÈRES DE LA HALLE

A Mgr LE DUC D'ORLÉANS

Les harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire la révérence
Au nouveau régent de la France.
Philippe, grand duc d'Orléans,
Que Dieu vous conserve longtemps!
Nous ne pouvons assez vous dire
La joie que nous avons, beau sire,
D'apprendre que le parlement[1]
A cassé le testament
Qui vous ôtait une régence
Que le mérite et la naissance
Vous donnent, et que d'un avis
Nous demandions au bon saint Louis.

1. Le lendemain de la mort de Louis XIV, le parlement cassa le testament du feu roi, et déféra la régence au duc d'Orléans, avec le droit de nommer les membres du conseil de régence, et la libre disposition de toutes charges, bénéfices et grâces.

Il nous exauce, dont Dieu grâce,
Et vous allez tenir la place
Pendant longtemps de notre roi,
Et vous nous donnerez la loi.
Quand nous pensons à vos largesses,
Et considérons vos promesses,
Il semble que vous ramenez
Les siècles d'or tant renommés.
Vous avez commencé, grand prince,
Par voir l'homme de la province,
Vaut mieux dire de l'univers,
Qui mérite les plus beaux vers.
Vous avez vu le saint Noailles,
Vous rafraîchissez nos entrailles,
Recevant bénédiction
D'un prélat dont l'attention
A gouverner son diocèse
Nous a toutes ravies d'aise.
Si vous prenez notre conseil,
Cet archevêque sans pareil
Donnera tous les bénéfices[1];
Et vous aurez des écrevisses,
Truites vives et saumons frais,
Si vous renvoyez Desmarets
Avec sa bande satanique
De partisans, dont la boutique

1. Le cardinal de Noailles fut nommé par le Régent chef du conseil des affaires ecclésiastiques, mais la feuille des bénéfices resta entre les mains du duc d'Orléans.

Gagne plus en un seul moment
Que nous toutes pendant cent ans.
Que vous trouverez de ressource
Dans leur abominable bourse,
Pour payer la caisse d'emprunt
De votre cher oncle défunt,
Et mainte autre très grosse dette
Pour laquelle chacun s'inquiète!
Nous espérons que, Dieu aidant,
Par vos bons soins vous ferez tant
Que bientôt nous serons tous quittes
Et des impôts et des jésuites,
Excepté du père Trévoux[1]
Qu'aimerons pour l'amour de vous,
Et pour les conseils très utiles
Qu'il donne à vos illustres filles,
Quoiqu'on dise que quelquefois
Il hausse le ton de sa voix,
Ne voulant qu'aucune princesse
Lise le canon de la messe.
Mais passons cet article-là,
Et croyons que malgré cela
Il est homme à bonne doctrine,
Et n'est pas de ceux de la Chine[2],
Et bien moins de ceux de Paris
Qui sont tombés dans le mépris.

1. Jésuite, confesseur du Régent.
2. Les jésuites, pour faciliter l'établissement de la religion chrétienne dans la Chine permettaient aux convertis diverses cérémonies en l'honneur de Confucius et des an-

Mais laissons là tous ces bons pères,
Qu'ils raccommodent leurs mystères
Qui sont un peu trop éventés.
S'ils ont recours à vos bontés,
Et qu'ils proscrivent leur doctrine,
Alors faites-leur bonne mine,
Comme on fait à saint Nicolas,
Nagez, ne vous y fiez pas.
Bientôt vous ferez faire Gille [1]
A ceux qui sont à la Bastille
Pour aucune autre iniquité
Que d'avoir dit la vérité.
Tous les notaires de village
Appréhendent votre langage,
Ainsi que tous les chicaneurs
Abusés par les procureurs.
Tous les approbateurs de livre
Auxquels Voisin donnait à vivre,
Gabellistes, agioteurs,
Avec tous les méchants auteurs,
Comme les traîneurs de rapière
Qui mettent les gens dans la bière,
Par vous seront bientôt bannis,
Ou plutôt sûrement punis.

cêtres. Cette tolérance provoqua entre les jésuites et les prêtres des missions de longues disputes auxquelles le tribunal des Rites mit fin en défendant l'exercice du christianisme en Chine (1724).

1. Expression qui signifie *faire fuir*. A l'origine Gille était un personnage de la comédie italienne, dont le nom devint synonyme de poltron et de niais.

Nous vous demandons une grâce,
De faire chasser de la place,
A force de gros nerfs de bœuf,
Tous les chansonniers du Pont-Neuf[1],
Dont les chansons impertinentes
Gâtent l'esprit de nos servantes,
Dont le naturel est enclin
D'aller chez dame Pataclin.
Et si vous purgez les guinguettes
De toutes sales amourettes,
Cette dame de grand pouvoir
Sera seule dans son manoir,
Et la grande Salpêtrière
Ne sera plus qu'un cimetière,
Et le compère d'Argenson
S'occupera dans sa maison
Non plus à poursuivre le vice,
Mais à nous rendre la justice;
Et par là Paris sera net
De coiffe blanche et vert bonnet[2].
Mais pour le bonheur de la France,

1. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, le Pont-Neuf était le rendez-vous des charlatans, bateleurs, chanteurs et marchands de chansons. Quelques-uns de ces marchands, tels que le Savoyard et le cocher de M. de Verthamont, avaient acquis une certaine célébrité par les chansons satiriques qu'ils composaient eux-mêmes et débitaient au public. De là le nom de ponts-neufs donné aux poésies populaires qui se chantaient sur un air très connu. Cf. *Préface*, p. XXXV, et seq.

2. Marques distinctives des filles de mauvaise vie.

Il faudra donner la finance
Au religieux d'Aguesseau [1]
Auquel réservons un vaisseau
De la plus charmante marée,
Si mieux ne voulez qu'Astrée [2],
Pour récompenser ses travaux,
Lui confie bientôt les sceaux.
Alors madame la Justice
Confisquerait le pain d'épice [3],
Et l'on verrait fleurir l'État
Sous cet illustre magistrat.
Prions Votre Altesse royale
De passer un jour par la halle,
Et vous aurez assurément
Un magnifique compliment.

1. Henri-François d'Aguesseau (1668-1751), avocat général (1690) puis procureur général (1700) au Parlement de Paris, soutint avec ardeur sa compagnie dans les affaires de la Constitution *Unigenitus* et prit une part active à la cassation du testament de Louis XIV. Le vœu des dames de la Halle en sa faveur ne tarda pas à être exaucé, puisque en 1717 il fut nommé chancelier de France.

2. D'après la mythologie antique, Astrée, fille de Jupiter et de Thémis, était la déesse de la justice.

3. Lorsque les denrées de l'Orient commencèrent à se répandre en France, les plaideurs qui avaient gagné leurs procès prirent l'habitude d'offrir aux juges une corbeille de ces denrées ou épices. L'usage devint bientôt une loi, et les présents en nature se tranformèrent en sommes d'argent dont le payement fut rendu obligatoire. Divers édits royaux consacrèrent cet état de choses, en réglant la manière dont les épices devaient être payées.

LES BIENFAITS

DE LA RÉGENCE

Qu'il est doux de voir régir
Prince qui sait obéir!
Le duc d'Orléans,
Dès qu'il est régent,
Nous fait voir des merveilles;
Et la France va recueillir
Le fruit de mille veilles.

Ministres et partisans,
Gens nourris de notre sang,
Vos travaux passés
Vont être pesés
A la juste balance,
Et vous serez récompensés
Au désir de la France[1].

1. « Quelques-uns des plus gros financiers de Paris sont venus offrir à M. le duc d'Orléans quatre-vingts millions argent comptant, s'il voulait faire cesser la recherche de tous les traités depuis 1687. M. le duc d'Orléans leur a répondu qu'il voulait huit cents millions en papiers qu'ils ont du roi et qu'il sait qui sont entre leurs mains. » (*Journal de Dangeau*, 15 *octobre* 1715.)

L'avide main de Bercy
Ne suit plus son appétit.
Six conseils prudents,
Pleins d'honnêtes gens,
Vont fermer la boutique.
Il n'est plus, sous le Régent,
De pouvoir despotique.

Le contrôleur général
Ne nous fera plus de mal ;
Adieu Desmarets
Qui tendait les rets
Pour nous faire la guerre.
La régence en veut tout exprès
Purger la terre.

LA

RÉFORME DES ABUS

L'ABONDANCE au front serein
Nous ouvre déjà son sein.
Usuriers hiboux,
Rentrez dans vos trous.
La veuve et le pupille

Ne voudraient pas perdre un seul sou
Sur les contrats de la ville[1].

Les perfides agioteurs
Ne seront plus en faveur;
Ces monstres hideux,
Redevenus gueux,
Chargés de paperasses,
Seront désormais en ces lieux
Les derniers de leur race.

Le pape, instruit de nos lois,
Va souffrir nos anciens droits;
L'*Unigenitus,*
Battu de rebuts,
Conte à tous sa disgrâce,
Les décrets ne seront reçus
Que des dindons d'Ignace.

L'archevêque de Paris,
Sans s'émouvoir d'aucun bruit,
Conserve la foi,
Les droits de son roi.
Sans lui seul trémontane

1. Après l'hiver de 1709, les mauvaises récoltes avaient amené une diminution dans les revenus de l'État, et Louis XIV ne put payer chaque année qu'un semestre des arrérages des rentes de l'Hôtel de ville. Aussi en 1713, lors de la réduction des rentes au denier 25, deux années d'arrérages restèrent impayées.

S'assujettissait cette fois
L'Église gallicane.

Gens de bien, savants docteurs,
Casuistes, directeurs
A qui se lâchait
Lettre de cachet,
Vivez libres en France;
Sans l'examen rien ne se fait
Sous l'auguste régence.

LES AGRÉMENTS
DE LA RÉGENCE

Sous la régence,
Que l'on goûte d'appas!
Que l'opulence
Renaît en ces climats!
Un prince vertueux,
Aimé, chéri des dieux,
Va, par sa bienveillance,
Rendre le peuple heureux
Sous la régence.

Je ne saurais chanter encor
Les agréments de la régence,
Car je ne vois point rouler l'or,
Ni qu'on ait banni l'indigence.
Quand je verrai courir l'argent,
Alors je louerai le Régent.

L'esprit de Dieu fit tout de rien
D'un souffle puissant et suprême;
Hélas! nous souhaiterions bien
Que le Régent en fît de même,
Et que son souffle intelligent
Créât beaucoup d'or et d'argent.

Vraiment je ne m'étonne pas
Si Son Altesse à la royale
Cherchait jadis dans les matras[1]
Une pierre philosophale;
Il prévoyait qu'étant régent
On voudrait qu'il fît de l'argent.

1. Le duc d'Orléans, éloigné des affaires par Louis XIV, s'adonna, entre autres distractions, à l'étude de la chimie. « Il s'amusa, dit Saint-Simon, à faire des compositions de pierres et de cachets à la merci du charbon, qui me chassait souvent d'avec lui, et des compositions des parfums les plus forts qu'il aima toute sa vie. » Dans un temps où le souvenir de la Brinvilliers et de la Voysin était présent à tous les esprits, et où l'on voyait des empoisonnements partout, cet amusement le rendit, à différentes reprises, victime de soupçons odieux.

LES

SAINTES DE LA COUR [1]

SAINTE Agacente [2]
Du sang des demi-dieux,

1. Le comte de Bussy-Rabutin, auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules,* eut un jour l'idée bizarre de composer un *Livre d'heures* dans lequel les saints du calendrier étaient remplacés par les portraits en miniature de quelques personnages de la cour dont les femmes étaient soupçonnées de galanterie. Cè manuscrit singulier fut célèbre au XVII[e] siècle; c'est à lui que Boileau fit allusion dans ces vers bien connus :

> Moi! j'irais épouser une femme coquette!
> J'irais, par ma constance aux affronts endurci,
> Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussy?

Bussy mort, il passa au XVIII[e] siècle entre les mains du duc de La Vallière, et à la vente des livres du célèbre bibliophile il atteignit le prix de 2,400 francs.

Tout récemment on l'a vu reparaître à l'Hôtel Drouot, où il a été adjugé pour 15,550 francs à un riche amateur.

L'exemple donné par Bussy-Rabutin ne fut pas perdu pour les courtisans, — cette pièce en est la preuve, — et ils s'amusèrent fréquemment à célébrer, sous le nom de *Saintes,* toutes les dames de la cour qui avaient le moins de droits à cette qualification.

Pour cette pièce et pour toutes celles du même genre qui pourront trouver place dans notre publication, nous reproduisons les notes du manuscrit original, sans les accompagner d'aucun commentaire. Le lecteur n'aura pas de peine à comprendre les motifs de notre réserve.

2. M[me] la duchesse, la jeune.

Toujours contente
A faire les doux yeux,
Se fait voir en tous lieux;
D'un souris gracieux
Sans cesse prévenante
Pour les jeunes et les vieux,
Sainte Agacente.

Sainte Commode[1]
Se prête à nos besoins,
Et s'accommode
Sur le plus, sur le moins.
Chez elle point de rang,
Le petit et le grand,
Chacun vit à sa mode;
Ce qui fait aimer tant
Sainte Commode.

Sainte Commode[2]
Eut toujours des amants,
Fut à la mode
Dès ses plus jeunes ans.
A présent à la cour
Elle y sert à l'amour,
Elle en garde la porte,
On l'y trouve toujours,
Sainte Commode.

1. La duchesse d'Albret, la Trémoille.
2. Mme de Mouchy-Forcade. Elle est Triballe avec la duchesse de Bourbon.

Sainte Commode[1]
Pour unir deux amants
Sait la méthode
D'y pourvoir sûrement.
Mais de savoir comment
Ce merveilleux talent
La met fort à la mode
Chacun va réclamant,
Sainte Commode.

Sainte Sévère[2]
Nous donne à tous la loi,
Quoique bien fière
On l'aime malgré soi.
De l'amour en courroux
Elle peint le dégoût,
Cherchons tous à lui plaire
Qu'elle ne soit plus pour nous
Sainte Sévère.

Sainte Enfantine,
Quoique sans favori,
N'est point chagrine
D'avoir un vieux mari.
En vain tous les amants
S'offrent à son secourts [3]

1. Mlle la duchesse de Saint-Simon.
2. Mme de Lassay, la jeune, Montataire.
3. Il manque ici un vers dans le texte du Recueil Clairambault.

Ils la trouvent toujours,
Sainte Enfantine.

Sainte Prudente,
A son ancien amant
Toujours constante,
Se conduit sagement,
Car la nuit seulement
Dans son appartement,
Sans crainte de la tante,
Se donne du bon temps,
Sainte Prudente.

Sainte Doucette[1]
Que sa grand'maman
Dit si parfaite
S'offre à tous les passants;
Mais son air suffisant,
Son c... maigre et puant,
Sa mine si mincette,
Font refuser souvent
Sainte Doucette.

Sainte Effrontée[2]
Courait toutes les nuits

1. La jeune comtesse de Tonnerre, fille de M. de Blanhac. On l'appelle la trop tôt venue : elle naquit à quatre mois de mariage.
2. Princesse de Nassau-Mailly.

Dans les allées
En cherchant qui lui fît,
Trouva pour son déduit
Dangeau du Saint-Esprit;
Dieu! qu'elle fut glacée
Quand cet homme lui dit:
Quelle effrontée!

Sainte Effrontée[1]
Prenant de tous états
Franche lippée
Assure ses ébats,
Prince, officiers, prélats,
Grands, petits, maigres et gras;
Autant que son aînée,
Elle aime le tracas,
Sainte Effrontée.

Sainte Justesse[2]
Faisait tous ses efforts
Pour mettre en presse
Un membre et ses consors.
L'amant s'écria lors:
Je péris loin des bords;
Serrez-moi, ma princesse,
Ou l'on vous nomme à tort
Sainte Justesse.

1. La marquise de La Vallière-Noailles.
2. La vieille princesse de Montauban.

Sainte Badine[1]
A chaque amant disait
Que la gésine
De b... l'empêchait;
Mais d'un coup de poignet
La friponne faisait
Si bien raidir l'échine
Que partout on fêtait
Sainte Badine.

Sainte Bien-Aise[2]
Ne peut être un moment
Sans qu'on la b...,
C'est son amusement.
Ce n'est qu'en l'éprouvant
Qu'elle prend un amant,
Son cœur est tout de braise,
Ce qui la rend souvent
Sainte Bien-Aise.

Sainte Chanteuse[3],
Qu'un tour de croupion
Rendit boiteuse,
Ne sait pas dire non.
Laquais ou cavalier
A chaussure à son pied;

1. La veuve du vieux marquis de Locmaria.
2. La marquise de Nesle-Mazarin.
3. Mme la princesse de Rohan.

Et pour la voir heureuse
Il faut à ce métier
Sainte Chanteuse.

Sainte Lubrique [1],
Que prêchait saint Germain,
Très bien se pique
D'aller à toute main,
Assise ou bien debout.
Chacun voit à Saint-Cloud
La fameuse boutique
Où l'on b... partout
Sainte Lubrique.

Sainte Étourdie [2]
A tous venants disait
De ses amis
Le mal qu'elle savait.
Peu de sens elle avait,
Car bien on lui rendait
En racontant sa vie.
Mais rien ne corrigeait
Sainte Étourdie.

Sainte Sévère [3],
Quand on lui fait la cour,

1. Mme de Monasterol.
2. La jeune princesse de Conti.
3. Mlle d'Armagnac.

N'écoute guère,
Et coupe toujours court.
Mais elle aura son tour.
Certain marché d'amour,
Signé de père et mère,
Fera changer un jour
Sainte Sévère.

Sainte Mutine,
Aime dans le discours
Que l'on badine,
Elle en rit tous les jours.
Des jeux et des amours
Elle sait les détours;
Tout cela nous anime,
Mais redoutons toujours
Sainte Mutine.

Sainte Antique[1],
Dont je chante le nom,
Encor se pique
Que son minois soit bon.
Mais il n'est plus d'aloi
Et dès qu'on aperçoit
Cette vieille relique,
Chacun chante à part soi
La sainte Antique.

1. Mme Savary, dite la vieille médaille. Elle est cordelière du Tronc.

Sainte Coquette[1]
D'un grand nombre d'amants
Sait faire emplette
Par ses heureux talents.
Son but au jeu d'aimer
Est de pouvoir charmer,
Sans que pas un lui mette;
Ce qui la fait nommer
Sainte Coquette.

Sainte Facile[2],
A tous venants disait
Qu'elle était fille,
De pas un ne voulait.
Mais quand on la pressait
Et qu'au fait on venait,
Pour peu qu'on fût habile,
Toujours on la trouvait
Sainte Facile.

Sainte Nitouche[3]
Quand sa mère approchait,
Faisait la souche,
Pas un mot ne disait.
Mais quand elle sortait
Et que seule elle était

1. Mme d'Ancenis, Gorge.
2. Mlle de Tourbe ou de Villefranche.
3. Mme de Parabère et Mme de Ruppelmonde.

Autre part qu'à la bouche
Bientôt l'amant b...
Sainte Nitouche.

Sainte Modeste[1]
Prenait honnêtement
La main, le reste,
Le tout avec un gant.
Pour rien n'aurait voulu
Toucher un membre nu,
Cette beauté célestè
Fit si bien qu'on la crut
Sainte Modeste.

Sainte Contente[2]
D'amants choisis n'avait
Que près de trente
A ce qu'elle disait.
Dont elle recevait
Comme elle souhaitait
Tous les jours une rente,
Qui certes la rendait
Sainte Contente.

Sainte Commune[3]
A tous venants montrait

1. Mme de Courcillon.
2. La maréchale d'Estrées.
3. Mme de Saint-Germain-Beaupréé, fille de Doublet fort laide.

Qu'elle était brune
En bien plus d'un endroit :
Au jour si l'on voulait,
Assise ou bien tout droit,
Et même au clair de lune;
Toujours prête on trouvait
Sainte Commune.

Sainte Fringante [1]
Que tous les jours montait
Troupe rieuse,
Jamais ne se lassait;
Dès que l'un finissait
L'autre recommençait.
Cette beauté charmante
A chacun se montrait
Sainte Fringante.

Sainte Éveillée [2]
Vingt fois d'amant changeait
Dans la journée,
Pas un n'était son fait.
Jamais ne s'endormait,
Toujours elle voulait
Recevoir la volée,
Malheureux qui b...
Sainte Éveillée.

1. Mme de Gacé.
2. Mme de Castelnau.

Sainte Fidèle[1]
Pressée par son mari
Pour avec elle
Passer la nuit,
Refuse ce parti
En s'écriant : Nangis,
Je serai toujours telle
Que je te l'ai promis,
Sainte Fidèle.

Sainte Proprette[2],
Tous les jours se servait
De savonnette
Et beaucoup en usait
Pour que certain endroit
Fût propre et plus étroit,
Aussi en amourette
Chaque amant la trouvait
Sainte Proprette.

Sainte Madeleine[3]
A tous venants donnait
La fine laine
Que son bichon portait.
A elle rien n'avait
Car très noble elle était

1. Mme de La Vrillière.
2. Mme de Jonzac.
3. Mme de Berry.

Et sans reprendre haleine
Toujours se présentait
Sainte Madeleine.

Sainte Finette[1]
A les yeux pleins d'éclat,
L'humeur follette,
Et le teint délicat.
Si tu n'es pas ingrat,
Amour, change l'état
De la jeune fillette,
Tire du célibat
Sainte Finette.

Sainte Pucelle[2]
Avoit bien résolu
D'être cruelle
Tant qu'elle aurait vécu;
Mais un moine passa
Qui d'un coup l'engrossa,
Et puis dit à la belle:
Soyez avec cela
Sainte Pucelle.

Sainte Pleureuse[3],
Un mouchoir à la main,

1. Mlle de Charolais.
2. Mlle de Melun.
3. Mlle de Villefranche.

L'esprit rêveuse,
Dans un coin du jardin
Son amant la trouva,
De son amour parla,
Elle devint joyeuse.
Il vous manquait cela,
Sainte Pleureuse.

Sainte Glorieuse[1]
Redressée jusqu'aux dents
Faisait la pieuse,
Refusant ses amants.
L'histoire dit pourtant
Qu'un fade courtisan[2]
La trouva doucereuse,
Ce qui depuis la rend
Sainte Glorieuse.

Sainte Mutine[3]
Aux yeux doux éveillés
Porte une mine
Qui dit : Messieurs, b...
Elle serait à tous
Sans un mari jaloux
Dont l'humeur l'assassine

1. Mlle d'Armagnac.
2. Ravetot.
3. Mme d'Argny.

Et jette au rendez-vous
Sainte Mutine.

Sainte Boudeuse[1]
N'a pas beaucoup d'esprit,
Est ennuyeuse,
Jamais elle ne rit,
Même avec son amant;
Elle parle en pleurant
Et cette humeur rêveuse
Quitte très rarement
Sainte Boudeuse.

Sainte Gourmande
Engloutissait les vœux
Et la demande
De tous les amoureux,
Financiers, jeunes ou non,
Marquis, duc ou baron,
Enfin toute la bande
Mesurait tout du long
Sainte Gourmande.

Tout est aimable
Chez vous, charmante Iris[2],
Rien n'est semblable.
Mon cœur en est épris,

1. Mme de La Varenne-Bontemps.
2. Mlle de Clermont.

Mes yeux en sont surpris,
Et ce qu'on croyait fable,
Jusques à vos mépris,
Tout est aimable.

LES

DEUX ASSEMBLEES

DE SORBONNE

En décembre, au *prima mensis* [1],
La Sorbonne assemblée [2]
Par Humblot et par ses amis [3]
Voyant la paix troublée,
Prit sagement la balle au bond
Et sans lâcheté nulle,

1. 2 et 5 décembre 1715. (M.)

2. Sous l'ancienne monarchie, la Sorbonne était exclusivement une faculté de théologie.

3. L'abbé Legendre nous fournit dans ses Mémoires des indications très complètes sur ces deux assemblées. Humblot, dit-il, était « un bon homme, bon docteur, du reste homme fort commun, et l'un des plus zélés pour la Constitution ». C'est par le nouveau syndic Ramchet, « janséniste s'il en fut, homme de faciende, qui savait manœuvrer », que fut provoquée la rétractation de la Sorbonne.

Pour réfuter son faux *dictum*,
S'expliqua sur la bulle.

Ce jour donc il fut dit tout net[1],
Librement et sans crainte,
Que par le précédent décret
Obtenu par contrainte
Icelle constitution
Fut certes registrée
Par des lettres de jussion
Et non pas approuvée.

Lorsqu'ensuite il fut question[2],
Pour consommer l'affaire,
De revoir la conclusion,
Comme c'est l'ordinaire,
Quelques-uns touchés en secret[3]
De vive repentance
Condamnèrent comme un forfait
Leur timide silence.

O que le spectacle en fut beau!
La Sorbonne savante
Se relevant de son tombeau

1. 1re Assemblée. (M.)
2. 2e Assemblée. (M.)
3. L'abbé Lembert, dit : « Pudet me tamdiu tacuisse; exterritus fui, veniam peto. » Le curé de Saint-Gervais et deux autres l'imitèrent. (M.)

Ne parut plus tremblante[1].
On la vit cette Faculté,
A l'honneur de la France,
Parler avec la liberté
Qu'eut Gerson à Constance[2].

Mais de tout ceci que dira
A Rome le saint-père ?
Sans doute il excommuniera
Ces docteurs par colère.
Ne craignons rien. Le Parlement
Qui sait fort bien son thème
Par un plus sage jugement
Lèvera l'anathème.

1. « Il fut arrêté que l'acte d'acceptation de la bulle *Unigenitus,* qui se trouvait dans les registres, en serait biffé et rayé comme non véritable dans les termes qu'il y était couché ; enfin qu'on informerait contre l'auteur de la fausseté, qui était le dernier syndic. » (L'ABBÉ LEGENDRE.)

2. Jean Charlier, dit Gerson, célèbre théologien français, fut nommé en 1395 chancelier de l'Université de Paris, et prit une part active aux luttes religieuses de l'époque. Aux conciles de Pise (1409) et de Constance (1414), il soutint énergiquement la doctrine qui plaçait le concile général au-dessus du pape, et essaya de faire condamner l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, prononcée par le cordelier Jean Petit.

L'ESPÉRANCE PUBLIQUE

En vain de nos malheurs bornant le triste cours,
Le ciel, plus que jamais attentif à nos jours,
Par une ingrate paix, fruit de notre victoire,
Croirait rendre imparfaits ses soins et notre gloire.
L'abondance (présent le plus digne des dieux),
Avec la paix, dit-on, va régner en ces lieux.
L'or qu'avait enfoui la plus sanglante guerre
Doit renaître bientôt du centre de la terre,
Et nos champs, vrai Pérou désormais à nos yeux,
Vomiront à grands flots ce métal précieux;
Telle est, Damon, telle est la publique espérance.
Mais veux-tu là-dessus savoir ce que je pense:
Avant qu'on remédie à tous nos maux passés,
Et qu'à ceux dont encore nous sommes menacés,
On trouve un infaillible et suprême antidote.
On pourra voir la cour redevenir dévote,
Le Régent au destin savoir se résigner,
N'être plus dévoré de l'ardeur de régner,
La Berry des Laïs[1] n'être plus la première,
Et ne plus surpasser Babet la bouquetière.
Condé, par le secours de deux regards vainqueurs,

1. Célèbre courtisane grecque.

A sa suite entraîner, captiver tous les cœurs.
Conti du grand Conti représenter l'image;
Saint George poursuivant le perfide Hanover [1]
Conquérir en héros le trône d'outre-mer.
Les fils de Loyola, par d'imposteurs sophismes,
Cesser de méditer encor de nouveaux schismes.
Voysin, Bercy, Pleneuf [2], Pontchartrain, Desmarets,
En pécheurs repentants confesser leurs forfaits.
L'avide d'Argenson employer son office
Désormais à des soins plus hauts que la police.
Bourvalais, le Normand remis dans leur bureau,
Mourir d'une autre main que celle du bourreau.
Nos modestes de cour et nos saintes nitouches
Aux hommes se montrer sévères et farouches,
Gesvres de sa vertu montrant l'effort suprême,
Donner à sa maison un véritable Tresmes [3].

1. Le chevalier de Saint-George, fils du roi d'Angleterre Jacques II, essaya, mais inutilement, de reconquérir le trône dont la révolution de 1688 avait dépossédé son père. George Ier avec qui il lutta était fils du premier électeur de Hanovre, Ernest Auguste, et arrière petit-fils, par sa mère, de Jacques Ier; un acte du Parlement anglais (1701), qui limitait aux princes de la ligue protestante le droit d'accession à la couronne, fit de lui le successeur de la reine Anne.

2. L'un des principaux commis du bureau de la guerre sous Voisin. Il avait fait une immense fortune dans les traités de finances et dans les vivres, et craignant d'être contraint à quelque restitution, il s'enfuit à Turin.

3. Le marquis de Gesvres, fils du duc de Tresmes, avait épousé Mlle Mascrani, qui demanda la cassation du mariage pour cause d'impuissance. Cette affaire fit durant plusieurs années un bruit considérable et fut le sujet de

Villars, Mallet, la Force[1] apprendre à l'univers
S'ils savent ce que c'est et que prose et que vers.
Le nouvel Arlequin[2], mieux que feu Dominique[3]
Aux vices de son temps, un jour faire la nique.
Le poète sans fard reçu de ses lecteurs,
Gil Blas[4] dans la grand'salle[5] entouré d'acheteurs,

toutes les conversations, à la cour comme à la ville. Enfin, la marquise, lassée du vacarme qu'elle avait involontairement causé, se raccommoda avec son mari.

1. Le maréchal de Villars, le financier Mallet et le duc de la Force étaient membres de l'Académie française; ils devaient cet honneur à leur position bien plus qu'à leurs talents littéraires. Et cela n'a rien qui puisse surprendre, dans un temps où le duc de Richelieu pouvait entrer à l'Académie à peine âgé de quinze ans, et lire devant la docte assemblée un *Discours de réception*, dans lequel les fautes d'orthographe seules étaient son œuvre personnelle.

2. Personnage satirique de la comédie italienne, introduit en France depuis le règne de Henri III, qui obtenait toujours beaucoup de succès au théâtre de la Foire. Scarron, dans sa *Description de la foire Saint-Germain*, remarque :

Que ce ridicule Arlequin
Est un grand amuse-coquin.

3. Acteur de la Comédie italienne (1640-1688), qui jouait le rôle d'Arlequin. Il obtint une très grande vogue, et fut souvent appelé à Versailles pour égayer les soirées de la cour.

4. *Gil-Blas* de Lesage parut en 1715. C'est le chef-d'œuvre du roman de mœurs. On y trouve une peinture élégante, spirituelle et variée de l'homme, dans toutes les conditions sociales, qui cache sous des allusions transparentes et des remarques générales, une satire vive et piquante de la société française au commencement du XVIIIe siècle.

5. Quelques libraires avaient leurs boutiques dans la grand'salle du Palais de justice.

Et pour m'envelopper aussi dans la satire,
Et prouver encor mieux ce que je viens de dire
Moi-même je pourrai de ce vers insensé,
Ainsi que Seligny[1], me voir récompensé.

1. Commis du bureau de la guerre, accusé de concussion. (Cf. tome II, les pièces sur la *Chambre de justice*.)



TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES PORTRAITS


A. Quantin

